



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Compétence EAU

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales



SOMMAIRE

I)	Caractérisation technique du service Eau Potable.....	5
A)	Présentation du territoire	5
1)	Historique du SMPGA *	5
2)	Elus et services du SMPGA	6
3)	Périmètre 2023 – compétence EAU	7
B)	Modes de gestion du service *	8
1)	Délégation de Service Public : Concession *	10
2)	Gérances *	13
3)	Régie directe *	17
C)	Estimation de la population desservie (D101.0)	19
1)	Tableau de la population desservie *	19
D)	Nombre d’abonnés.....	20
1)	Tableau des abonnés*	20
2)	Représentation graphique de l’évolution des abonnés	21
E)	Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau	21
1)	Tableau des prélèvements d’eau brute *	21
2)	Représentation graphique des prélèvements en eau brute	22
F)	Eaux traitées.....	23
1)	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2023	23
2)	Production	24
3)	Présentation des unités de traitement *	25
4)	Bilan volumes produits.....	32
5)	Volumes importés et exportés *	34
6)	Volumes mis en distribution *	36
7)	Volumes vendus au cours de l’exercice *	37
8)	Autres Volumes *	38
9)	Volume consommé autorisé *	39
G)	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	40
1)	Tableau des linéaires de réseaux de desserte *	40
II)	Tarification de l’eau et recettes du service	41
A)	Définition générale.....	41
B)	Modalités de facturation *	41
C)	Facture d’eau type (D102.0) – 2024.....	44
D)	Taux d’impayés sur les factures d’eau (P154.0).....	45
1)	Concession DISTRIBUTION *	46

2) Gérances DISTRIBUTION et Régie *	47
E) Rémunération des exploitants *	47
1) Concession DISTRIBUTION – contrat CEGA *	47
2) Gérances DISTRIBUTION – contrat STGS *	48
3) Régie DISTRIBUTION *	49
4) Concession PRODUCTION – Contrat SEPGA *	49
5) Gérances PRODUCTION *	49
6) Régie PRODUCTION *	49
F) Total recettes liées à la vente d'eau *	50
G) Autres recettes de la Régie *	51
III) Indicateurs de performance	52
A) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	52
1) Suivi analytique	52
2) Indicateurs de qualité *	53
3) DSP CEGA *	53
4) Gérance STGS *	53
5) Régie SMPGA *	54
B) Performance des unités de production *	56
1) Performances énergétiques	56
2) Bilan des consommations de réactifs	57
3) Rendement hydraulique des usines	58
C) Performance de la sécurisation de l'approvisionnement sur le territoire	60
1) Capacités des ressources *	60
2) PGSSE *	62
3) Outils de pilotage : Projet Ressources 2.0 – espace privé sur le Web *	64
4) Système d'Information Géographique (SIG) *	65
5) Interconnexions internes *	66
6) Interconnexions externes *	66
D) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	67
1) Présentation *	67
2) Détail des points *	67
3) Tableau de synthèse	69
E) Indicateurs de performance du réseau	70
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	70
2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	71
3) Indice linéaire de consommation *	72

4)	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	73
5)	Indice linéaire de réparation *	74
6)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	75
F)	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	76
1)	Périmètres de protection	76
2)	Cas des Métabolites	78
3)	Démarches AAC *	78
G)	Adaptation au Changement Climatique.....	93
IV)	Financement des investissements	94
A)	Branchements en plomb *	94
B)	Montants financiers	95
C)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	96
D)	Amortissements *	97
E)	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service *	99
V)	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	101
A)	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	101
B)	Créances éteintes en Régie *	101
C)	Opérations de coopération décentralisée (cf. Article L1115-1-1 du CGCT)	102
D)	Dégrèvements	102
1)	Local d'habitation	102
2)	Etablissements professionnels	103
VI)	Présentation de la démarche ISO 9001 *	103
VII)	Suivi clientèle.....	106
A)	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0)	106
B)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	107
C)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (P152.1)	108
D)	Taux de réclamations (P155.1).....	109
VIII)	Tableau récapitulatif des indicateurs	110

I) Caractérisation technique du service Eau Potable

Le **SMPGA** gère **37 405 abonnés répartis sur 30 communes soit environ 52 000 habitants**.

Son patrimoine est composé d'un linéaire de **969 km de canalisations** de distribution d'eau potable (hors branchements), **10 usines** de production d'eau potable dont les principales sont Avranches et St Pair sur Mer et de **24 réservoirs** pour un volume annuel distribué de **3,05 millions de m³** et un **rendement de 90,1%** soit un niveau très faible de pertes en eau dans les canalisations entre les usines de production de l'eau potable et les usagers. (Données 2023)

En 2023, la consommation des usagers a baissé de 5% par rapport à 2022 ; la sécheresse de 2022 et la communication pour une utilisation responsable de l'eau a probablement influencé les habitudes de consommation de l'eau potable.

Cette baisse de la consommation a logiquement entraîné une baisse des prélèvements dans les ressources d'eau brute et une baisse de la production des usines d'eau potable.

Depuis 2023, et en lien avec le SMAAG (Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise) la **facturation unique** Eau potable et Assainissement se met en place pour tous.

En lien avec les communes, le SMPGA œuvre au quotidien pour améliorer la sécurisation et la qualité de l'approvisionnement en eau potable des usagers, notamment grâce à des investissements réguliers.

A) Présentation du territoire

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal par le SMPGA (Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin).

Le SMPGA est un EPCI qui gère les compétences suivantes : production, protection des ouvrages de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution.

30 communes sont adhérentes au SMPGA.

Il n'existe pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Le règlement de service a été approuvé le 06/07/2022.

1) Historique du SMPGA *

La **gestion de l'eau potable** est un **service public**. Pour garantir son efficacité, les élus des collectivités territoriales du Granvillais et de l'Avranchin ont uni leurs forces au sein d'une nouvelle collectivité : le **SMPGA** (Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin).

La **création du SMPGA** en 2014 est le fruit d'une réflexion amorcée 6 ans plus tôt. Elle repose sur **deux constats, propres aux territoires de Granville et d'Avranches** :

- ce périmètre dispose d'une façade littorale qui engendre une **forte attractivité en été**, alors même qu'à cette époque de l'année les sources d'approvisionnement en eau sont plus fragiles ;

- les **usines** qui assuraient la production d'eau potable jusqu'à lors ont été construites dans la première moitié du XXème siècle et **étaient vieillissantes**.

Face à ce défi d'**une eau potable en quantité suffisante et de qualité**, les élus locaux se sont rassemblés autour d'une même volonté politique : celle de **sécuriser, en toute solidarité entre les territoires, le niveau de production de l'eau potable**, pour répondre aux fluctuations de population tout au long de l'année, tout en **préservant une qualité constante, et renforcer la potabilisation en mettant en œuvre des procédés de traitement plus efficaces**.

Lors de cette première phase, le SMPGA s'organise alors autour de sa première compétence « Production » d'eau potable sur le Granvillais et l'Avranchin, avec un volet important porté vers l'investissement pour une mise en service des nouvelles usines interconnectées en 2018.

Suite aux évolutions réglementaires (loi NOTRe - 2015) et sur sollicitation de ses membres, le SMPGA prend le pari de porter la compétence « Distribution » de l'eau sur une partie de son territoire. **À partir de 2018, cette seconde phase lui permet de renforcer son lien avec les usagers en acheminant l'eau jusqu'à leur robinet et de découvrir la gestion en Régie avec son personnel du service complet d'exploitation de l'eau potable.**

Enfin, **en 2020 et dans le cadre du nouveau mandat débute la troisième phase actuellement en cours avec la consolidation élargie du périmètre « Production » et « Distribution » et la prise de la compétence « SAGE Sée et Côtiers Granvillais » pour porter l'élaboration de ce document sur demande de la CLE (Commission locale de l'Eau).** Cette période nouvelle est celle de la professionnalisation de la structure pour faire face aux enjeux de demain dans le cadre du changement climatique et de l'évolution du portage de la compétence.

2) Elus et services du SMPGA

Le siège du SMPGA est situé **au Pôle de l'eau à St Pair sur Mer en Normandie, 240 rue Ampère**. Il possède également une antenne technique pour sa Régie au lieu-dit le Hamel à Chavoy.

Le SMPGA est piloté par des élus représentant ses membres (communes et Agglomération d'Avranches Mont St Michel Normandie) qui siègent au sein d'un organe délibérant, le conseil syndical.

Un Président et 10 Vice-présidents sont alors élus pour gérer de façon déléguée les affaires courantes, réparties par thématiques ; ils forment le Bureau.

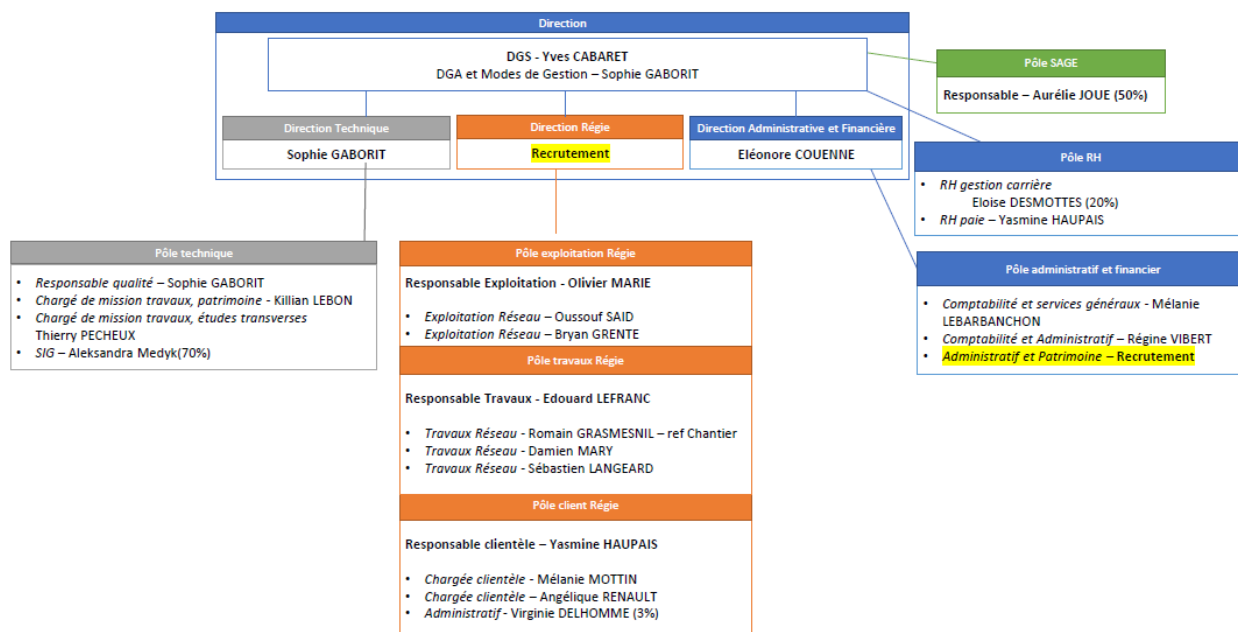
En 2023 le syndicat est composé d'un total de 18 agents :

- 3 personnes dédiées à la clientèle
- 7 personnes dédiées à la régie, pour l'exploitation des installations et la réalisation de travaux (*recrutement d'une 8^{ème} personne pour la direction de la Régie lancé en 2023 avec une arrivée mi 2024*),
- 8 personnes dans les services centraux technique (hors SAGE), administratifs, financiers et direction (*1 recrutement en 2023 d'une 9^{ème} personne pour un renfort administratif validée par un recrutement début 2024, et recrutement en 2024 d'une 10^{ème} personne sur le volet informatique*).

(a) Organigramme des services *



ORGANIGRAMME des SERVICES
Septembre 23



(b) Organigramme des élus *

Président CAROLLES	Vincent RAILLIET	1ère VP - JULLOUVILLE	Anne MARGOLLE
		Investissement - Innovation - Environnement	
Vice Président (VP) - VAINS	Chantal THEAULT	VP - ST PIERRE LANGERS	Georges HERBERT
	Travaux Production	Travaux Distribution	
VP - AVRANCHES	Hervé LAINE	VP - SARTILLY	Anne-Cecile REBELLE
	Administration générale, SAGE et Patrimoine	Modes de gestion délégués et Qualité	
VP - LE LUOT	Denis DULIN	VP - ST PAIR SUR MER	Pascal DOUBLET
	Régie	Finances	
VP - GRANVILLE	Jean-Marc JULIENNE	VP - COUDEVILLE SUR MER	Philippe DESQUESNES
	Communication- Relations Institutionnelles	Ressources Humaines et Sécurité	
VP - DONVILLE LES BAINS	Jean-Patrick - HAUBERT	Informatique - Responsabilité sociétale RSE	

3) Périmètre 2023 – compétence EAU

Le périmètre desservi en eau potable par le SMPGA conformément à ses statuts *pour les compétences « 1 Production et Transport » et « 2 Distribution »* est composé des membres adhérents suivants :

- La Commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
- La Commune de BREVILLE SUR MER
- La Commune de CAROLLES
- La Commune de CHAMPEAUX

- La commune de COUDEVILLE SUR MER
- La Commune de DONVILLE LES BAINS
- La Commune de GRANVILLE,
- La Commune de JULLOUVILLE
- La Commune de LONGUEVILLE
- La Commune de SARTILLY BAIE BOCAGE
- La Commune de SAINT AUBIN DES PREAUX
- La Commune de SAINT JEAN DES CHAMPS
- La Commune de SAINT PAIR SUR MER
- La Commune de SAINT PIERRE LANGERS
- La Commune de SAINT PLANCHERS
- La Commune de YQUELON
- L'Agglomération d'Avranches Mont-Saint-Michel Normandie pour ses territoires :
 - o La Commune d'AVRANCHES pour sa commune historique d'Avranches
 - o La Commune de BACILLY
 - o La Commune de CHAVOY
 - o La Commune de DRAGEY RONTON
 - o La Commune de GENETS
 - o La Commune de LE LUOT
 - o La Commune de LE PARC
 - o La Commune de LOLIF
 - o La Commune de MARCEY LES GREVES
 - o La Commune de PONTS SOUS AVRANCHES
 - o La Commune de SAINT JEAN DE LA HAIZE
 - o La Commune de SAINT JEAN LE THOMAS
 - o La Commune de TIREPIED SUR SEE pour sa commune historique de Tirepiéd
 - o La Commune de VAINS

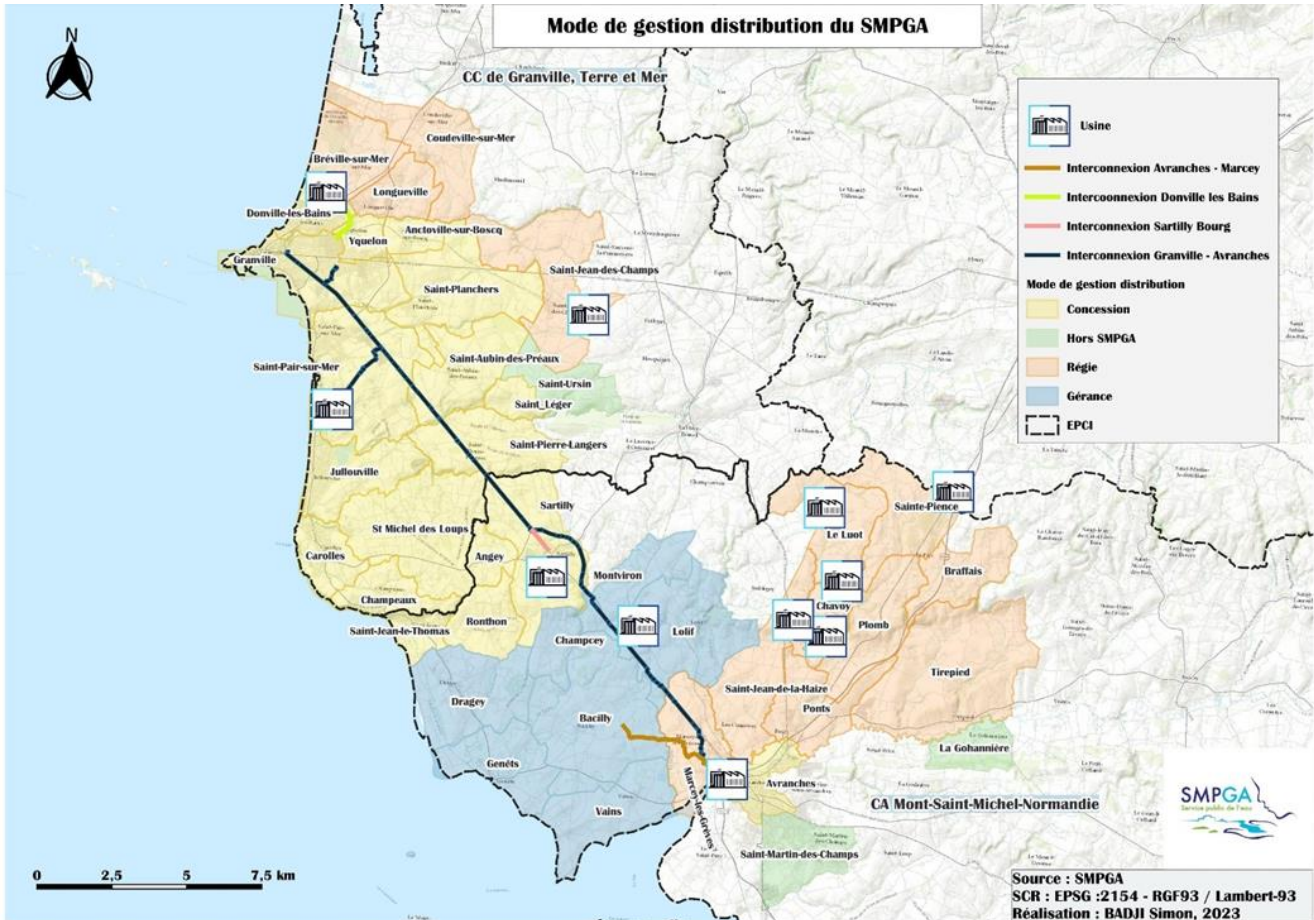
B) Modes de gestion du service *

La gestion exploitation du service d'eau est gérée en interne sur certains territoires, on parle alors de gestion en Régie.

Sur les autres communes, l'exploitation du service est suivie via des contrats avec des sociétés privées professionnelles du secteur.

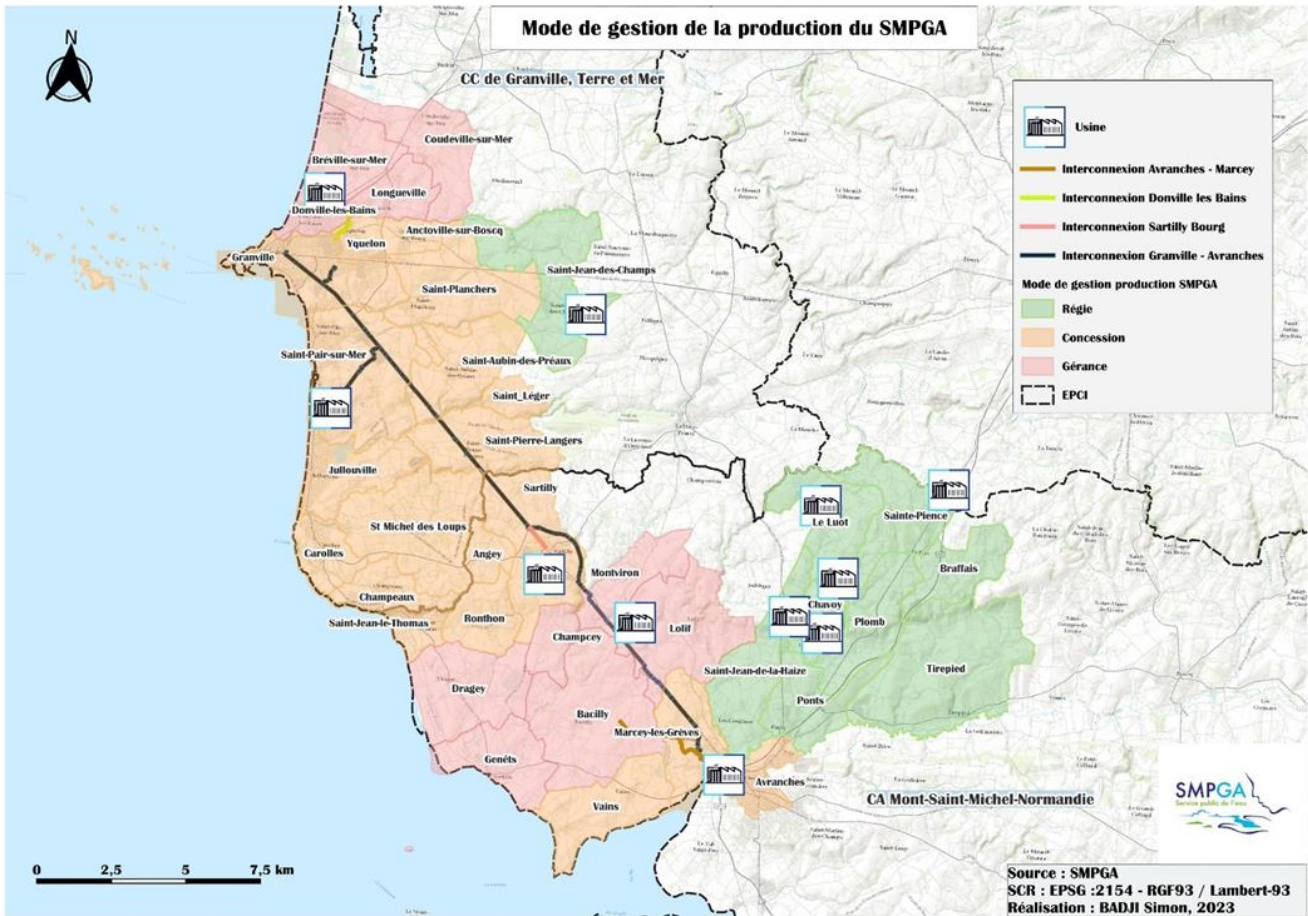
En cas de délégation du service d'exploitation, le SMPGA reste responsable du suivi et de la qualité du service mais délègue la gestion quotidienne de celui-ci.

Carte Modes de gestion DISTRIBUTION en 2023



- Concession : CEGA (société fille de STGS)
- Régie : SMPGA
- Gérance : STGS (Gérance technique de Marcey passée en régie SMPGA au 01 janvier 2023)

Carte Modes de gestion PRODUCTION en 2023



- Concession : SEPGA (société fille de VEOLIA)
- Régie : SMPGA
- Gérance : VEOLIA (nord) et STGS (sud)

1) Délégation de Service Public : Concession *

(a) Concession Production – SEPGA *

Date d'effet	Durée	Date de fin
27/01/2018	6 ans	31/12/2024

Avenants	N°	Date	Description
	1	20/12/2019	Suppression d'ouvrages – Travaux d'investissement complémentaires
	2	20/12/2022	Intégration de l'usine de production de l'hôtel Furet à Sartilly, ses captages et le réservoir de tête associé

Le délégataire

Société	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
Directeur	Monsieur Jean-François POLETTI
Adresse	700 Av. de l'Europe - 50400 Granville



Le territoire

Ouvrages de production : Usines interconnectées Avranches-St Pair ainsi que l'interconnexion, les prises d'eau et les réservoirs de tête du territoire.

Caractéristiques d'exécution en 2023

Règlement de service applicable : sans, contrat uniquement

Accueil du client : Pas d'accueil client

Caractéristiques diverses : Vend de l'eau au SMPGA-Distribution ; Objectifs de rendements sur les pertes en eau production et transfert ; Société dédiée au contrat, intéressement du SMPGA aux bénéficiaires

*(b) Concession Distribution – CEGA **

Date d'effet	Durée	Date de fin
01/01/2019	6 ans	31/12/2024

Avenants		
1	20/12/2019	Déploiement des compteurs radio sur le périmètre et intégration de nouveaux ouvrages
2	21/12/2021	Intégration des communes de Saint Jean le Thomas, Champeaux, St Michel des Loups (Jullouville), Ronthon, Angey, Sartilly (Bourg), Saint Pierre Langers
3	27/10/2022	Mise en application du nouveau règlement de service du SMPGA sur le périmètre CEGA
4	11/10/2023	Mise à jour du programme de travaux et précision sur les modalités de l'intéressement

Le délégataire

Société	CEGA
Directeur	Monsieur Jean-Pierre PACILLY
Adresse	161, Rue du Mesnil, 50400 GRANVILLE



Le territoire 2023

Nom de la commune	Population totale (Population légale 2021 -source INSEE)
Anctoville sur Boscq	457
Avranches (hors St Martin des champs)	8 190
Carolles	772
Champeaux	356
Donville les Bains	3 175
Granville	13 279
Jullouville (hors St Michel des loups)	1 823
Jullouville (St Michel des Loups)	643
Dragey-Ronthon (hors Dragey)	231
Saint Pair sur Mer	4 333
Sartilly-Baie-Bocage (Angey)	295
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	1 645
St Aubin des Préaux	475
Saint Jean le Thomas	397
St Jean des champs (St Léger)	91
St Pierre Langers	636
Saint Planchers	1 485
Yquelon	1 212
Total	39 495

Caractéristiques d'exécution en 2023

Règlement de service applicable :

Validé par délibération du conseil syndical le 19/12/2018, règlement de service global du SMPGA

Modification du règlement par délibération du conseil syndical le 06/07/2022 et validé par un avenant avec CEGA le 27/10/2022.

Accueil du client :

Tél. : 02.33.91.62.51 ; Email : eau@cega-eau.fr ; Web : <https://www.cega-eau.fr/>

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

Espace abonné accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://abonne.cega-eau.fr>

Agence de Granville

161 rue du mesnil

50400 Granville

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Agence d'Avranches

22 rue des grèves

50307 Avranches

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Caractéristiques diverses : Mise à disposition de l'eau par le SMPGA ; Objectifs de maintien d'indice linéaires de perte minimum ; Société dédiée au contrat, intéressement du SMPGA aux bénéfices.

2) Gérances *

(a) Gérance Distribution et Production Ex-SIAEP de Sartilly Sud – STGS *

Date d'effet	Durée	Date de fin
01/01/2016	12 ans	31/12/2027

Avenants		
1	21/05/2016	Modifications des modalités de facturation et ajout de prix au bordereau branchement
2	26/05/2020	Avenant de transfert - Le SMPGA remplace le SIAEP de Sartilly Sud à compter du 1 ^{er} janvier 2020
3	22/12/2021	Accueil du client chez STGS et règlement de service du SMPGA à compter du 1 ^{er} janvier 2022
4	27/10/2022	Mise en application du nouveau règlement de service du SMPGA sur le périmètre de la gérance

Le délégataire

Société	STGS
Directeur	Monsieur Jean-Pierre PACILLY
Adresse	22 rue des Grèves 50307 Avranches
Tél.	02 33 79 46 79
Courriel	eau@stgs.fr



Le territoire 2023

Nom de la commune	Population totale (Population légale 2021 - source INSEE)
Bacilly	975
Sartilly-Baie-Bocage (Champcey)	241
Dragey-Ronthon (Dragey)	580
Genêts	455
Lolif	621
Sartilly-Baie-Bocage (Montviron)	347
Total	3 219

Règlement de service applicable : Règlement de service du contrat de gérance

Validé par délibération du conseil syndical le 19/12/2018, règlement de service global du SMPGA

Modification du règlement par délibération du conseil syndical le 06/07/2022 et validé par un avenant avec STGS le 27/10/2022.

Accueil du client : Contrats réalisés par la Régie du SMPGA :

Tél. 02 33 61 02 91 ; Email abonnes@smpga.fr; Web : <https://www.smpga.fr/>

Antenne Sud du SMPGA

ECOPARC de Tirepied-sur-Sée – Bat 7

50870 Tirepied-sur-Sée

SIEGE du SMPGA

Pôle de l'eau, 240 rue Ampère

50380 Saint-Pair-sur-Mer

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
sauf le vendredi 16 h

Suivi clientèle et besoins techniques réalisés par la Gérance STGS

Agence d'Avranches

22 rue des grèves

50307 Avranches

Téléphone : 02.33.79.46.79

Courriel : eau@stgs.fr

Caractéristiques diverses : Modalités d'exécution cadrées par le contrat historique

*(b) Gérance Distribution Vains **

Date d'effet	Durée	Date de fin
01/09/2014	10 ans	31/08/2024

Avenants	1	07/05/2020	Transfert de compétence Distribution au SMPGA – substitution de maîtrise d'ouvrage
	2	27/10/2022	Mise en application du nouveau règlement de service du SMPGA sur le périmètre de la gérance

Le délégataire

Société	STGS
Directeur	Monsieur Jean-Pierre PACILLY
Adresse	22 rue des Grèves 50307 AVRANCHES
Tél.	02 33 79 46 79
Fax	02 33 68 32 02
Courriel	eau@stgs.fr



Le territoire 2023

Nom de la commune	Population totale (Population légale 2021 - source INSEE)
Vains	834

Caractéristiques d'exécution en 2023

Règlement de service applicable : Règlement de service du contrat de gérance

Validé par délibération du conseil syndical le 19/12/2018, règlement de service global du SMPGA

Modification du règlement par délibération du conseil syndical le 06/07/2022 et validé par un avenant avec STGS le 27/10/2022.

Accueil du client : Suivi clientèle et besoins techniques réalisés par la Gérance STGS

Agence d'Avranches

22 rue des grèves

50307 AVRANCHES

Téléphone : 02.33.79.46.79

Courriel : eau@stgs.fr

Caractéristiques diverses : Modalités d'exécution cadrées par le contrat historique

(c) Gérance Production – EX- SIAEP de la Bergerie *

Date d'effet	Durée	Date de fin
07/07/2015	9 ans	31/12/2024

Avenants	1	16/03/2020	Marché d'exploitation du service public de production d'eau potable – Secteur de la BERGERIE – Diminution du volume produit et recalage du fond de renouvellement associé au contrat
----------	---	------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le délégataire

Société	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
Directeur	Monsieur Jean-François POLETTI
Adresse	700 Av. de l'Europe - 50400 Granville



Le territoire

- Forages et adduction d'eau brute
- Usine de production de la Bergerie
- Réservoir de Donville les bains
- Canalisation de transfert entre les deux ouvrages.

Caractéristiques d'exécution

Conditions d'exécution décrite dans les pièces du marché

3) Régie directe *



Le territoire

- Bréville-sur Mer, Coudeville-sur-Mer, Longueville

Nom de la commune	Population totale (<i>Population légale 2021 -source INSEE</i>)
Bréville sur Mer	803
Coudeville sur Mer	897
Longueville	600
Total	2 300

- St Jean des Champs (hors St Léger et St Ursin)

Nom de la commune	Population totale (<i>Population légale 2021 -source INSEE</i>)
Saint Jean des Champs	1 273

N.B. : La population de St Jean des champs n'inclut pas celle de St Léger ni celle de St Ursin.

- Ex SIAEP d'Avranches Nord

Nom de la commune	Population totale (<i>Population légale 2021 -source INSEE</i>)
Chavoy	141
Le Luot	301
Le Parc	933
Pont sous Avranches	693
St Jean de la Haize	558
Tirepied sur Sée	848
Total	3 474

N.B. : La population de Tirepied sur Sée n'inclut pas la population de la Gohannière.

- **Marcey les Grèves (depuis le 01/01/2023)**

Nom de la commune	Population totale (<i>Population légale 2021 -source INSEE</i>)
Marcey les Grèves	1 323

Caractéristiques d'exécution en 2023

Règlement de service applicable : Validé par délibération du conseil syndical le 19/12/2018, règlement de service global du SMPGA, modifié par délibération du conseil syndical le 06/07/2022.

Accueil et gestion du client : Régie du SMPGA :

Tél. 02 33 61 02 91 ; Email abonnes@smpga.fr; Web : <https://www.smpga.fr/>

Antenne Sud du SMPGA

ECOPARC de Tirepied-sur-Sée – Bat 7

50870 Tirepied-sur-Sée

lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
sauf le vendredi 16 h

SIEGE du SMPGA

Pôle de l'eau, 240 rue Ampère

50380 Saint-Pair-sur-Mer

le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Caractéristiques diverses : Interventions techniques assurées par l'équipe technique du SMPGA basée à Chavoy – Le Hamel

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable desservait 51 918 habitants au 31/12/2021.

1) Tableau de la population desservie *

Nom de la commune	Population totale (<i>Population légale 2021 -source INSEE</i>)
Anctoville sur Boscq	457
Avranches (hors St Martin des champs)	8 190
Jullouville (hors St Michel des loups)	1 823
Carolles	772
Donville les Bains	3 175
Granville	13 279
St Aubin des Préaux	475
Saint Jean des Champs (hors St Ursin)	1 364
Saint Pair sur Mer	4 333
Saint Planchers	1 485
Yquelon	1 212
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	1 645
Bacilly	975
Sartilly-Baie-Bocage (Champcey)	241
Dragey-Ronthon (hors Ronthon)	580
Genêts	455
Lolif	621
Sartilly-Baie-Bocage (Montviron)	347
Sartilly-Baie-Bocage (Angey)	295
Champeaux	356
Jullouville (St Michel des Loups)	643
St Pierre Langers	636
Saint Jean le Thomas	397
Dragey-Ronthon (hors Dragey)	231
Marcey les Grèves	1 323
Vains	834
Bréville sur Mer	803
Coudeville sur Mer	897
Longueville	600
Chavoy	141
Le Luot	301
Le Parc	933
Pont sous Avranches	693
St Jean de la Haize	558
Tirepied sur Sée (hors La Gohannièrre)	848
Total	51 918

D) Nombre d'abonnés

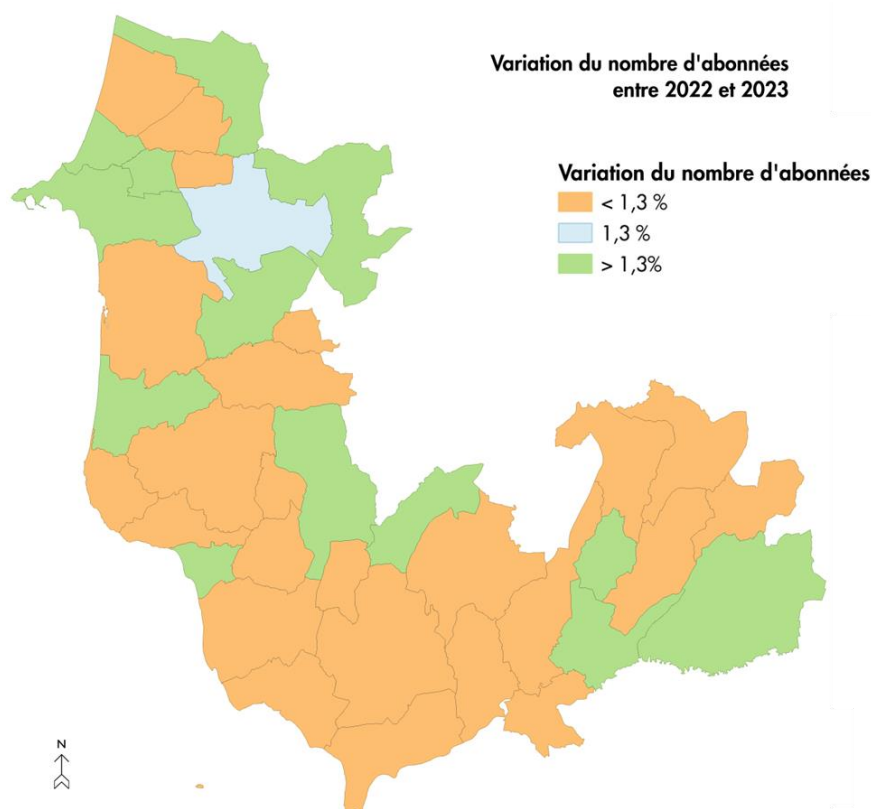
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable desservait 37 405 abonnés au 31/12/2023 (36 916 au 31/12/2022) soit une augmentation annuelle de 1,3%.

1) Tableau des abonnés*

Nom de la commune	Nombre d'abonnés 2022	Nombre d'abonnés 2023	Variation en %
Anctoville sur Boscq	210	211	0,5%
Avranches	4 937	4 978	0,8%
Jullouville	2 676	2 751	2,8%
Carolles	988	997	0,9%
Donville les Bains	2 445	2 520	3,1%
Granville	9 574	9 708	1,4%
St Aubin des Préaux	241	248	2,9%
St léger	77	76	-1,3%
Saint Pair sur Mer	3 885	3 914	0,7%
Saint Planchers	770	780	1,3%
Yquelon	736	752	2,2%
Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)	979	999	2,0%
Bacilly	565	567	0,4%
Sartilly-Baie-Bocage (Champcey)	150	151	0,7%
Dragey Ronthon (Dragey)	470	473	0,6%
Genêts	431	432	0,2%
Lolif	348	345	-0,9%
Sartilly-Baie-Bocage (Montviron)	207	216	4,3%
Sartilly-Baie-Bocage (Angey)	146	146	0,0%
Champeaux	394	395	0,3%
Jullouville (St Michel des Loups)	461	461	0,0%
St Pierre Langers	348	345	-0,9%
Saint Jean le Thomas	550	561	2,0%
Dragey Ronthon (Ronthon)	138	136	-1,4%
Marcey les Grèves	718	716	-0,3%
Vains	491	493	0,4%
Bréville sur Mer	534	535	0,2%
Coudeville	578	586	1,4%
Longueville	397	401	1,0%
Saint Jean des Champs	636	652	2,5%
Chavoy	61	62	1,6%
Le Luot	140	138	-1,4%
Le Parc	539	540	0,2%
Pont sous Avranches	382	402	5,2%
St Jean de la Haize	279	277	-0,7%
Tirepiéd sur Sée	435	441	1,4%
Total	36 916	37 405	1,3%

2) Représentation graphique de l'évolution des abonnés



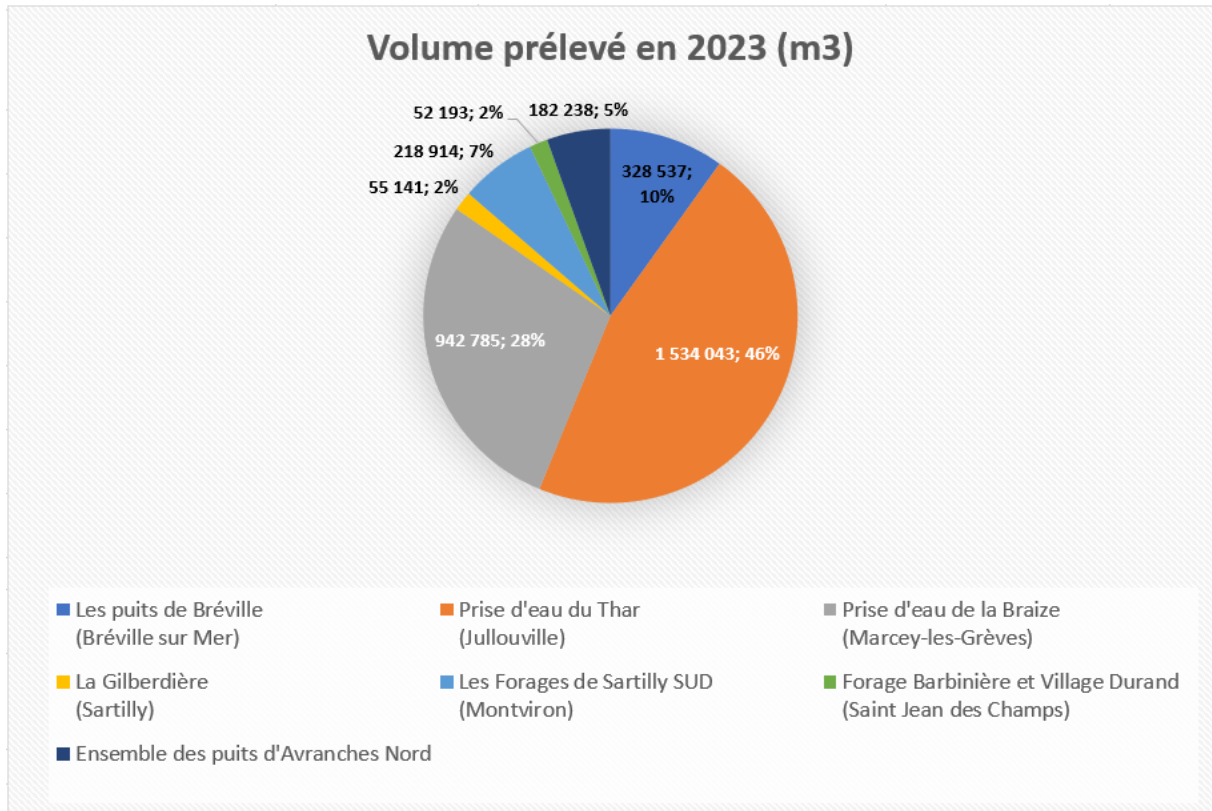
E) Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 3 337 445 m³ pour l'exercice 2023 (3 472 282 m³ pour l'exercice 2022). Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 25%.

1) Tableau des prélèvements d'eau brute *

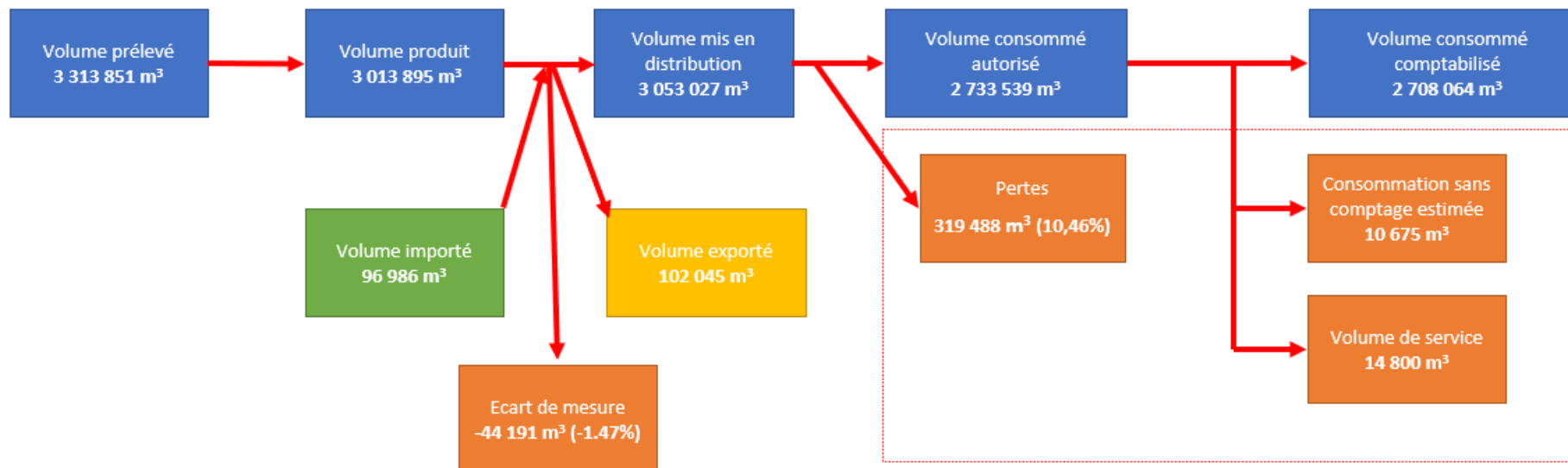
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé en 2022 (m ³)	Volume prélevé en 2023 (m ³)	Variation en %	Mode de gestion
Les puits de Bréville (Bréville sur Mer)	Eau souterraine	364 050	328 537	-9,8%	Gérance
Prise d'eau du Thar (Jullouville)	Eau de surface	1 544 763	1 534 043	-0,7%	DSP
Prise d'eau de la Braize (Marcey-les-Grèves)	Eau de surface	1 040 579	942 785	-9,4%	DSP
La Gilberdière (Sartilly)	Eau souterraine	57 385	55 141	-3,9%	Gérance
Les Forages de Sartilly SUD (Montviron)	Eau souterraine	217 447	218 914	0,7%	Gérance
Le Val + Subligny (Saint-Jean-de-la-Haize)	Eau souterraine	37 012	36 037	-2,6%	Régie
Le Bouillon + Moulin de Champagne (Chavoy)	Eau souterraine	49 950	49 666	-0,6%	Régie
La Braize (Le Luot)	Eau souterraine	60 148	56 225	-6,5%	Régie
Le Hamel (Le Parc - Sainte-Pience)	Eau souterraine	54 167	40 310	-25,6%	Régie
Forage Barbinière et Village Durand (Saint Jean des Champs)	Eau souterraine	46 781	52 193	11,6%	Régie
Total		3 472 282	3 313 851	-4,6%	

2) Représentation graphique des prélèvements en eau brute



F) Eaux traitées

1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



L'écart de mesure entre volume produit et volume mis en distribution fait l'objet d'une fiche d'amélioration au sein de notre système ISO 9001 dans lequel nous déclinons un plan d'action en lien avec les délégataires pour travailler sur les compteurs de référence et comprendre cet écart. Cet écart a augmenté, passant de 0,6 % à 1,47% (pour information la précision acceptable sur un compteur est de 2%).

Les pertes en eau entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé représentent 10,46% (319 488 m³) du volume mis en distribution (contre 10,11% en 2022, 12,05% en 2021 et 15% en 2020), nos programmes d'investissement et de travaux sur les réseaux de distribution du territoire contribuent (entre autres gestion des pertes) à cette diminution.

2) Production

Au 1^{er} janvier 2023, le service public d'eau potable disposait de 10 unités de production sur le territoire du SMPGA.

(a) Tableau des unités de production *

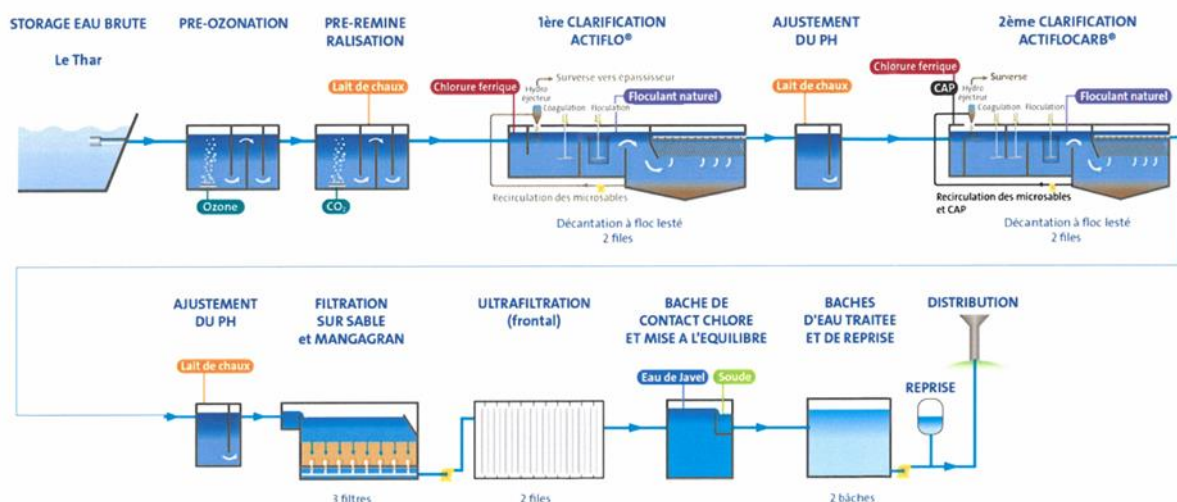
Usines de traitement					Ressources
Nom de l'ouvrage	Exploitant	Traitement	Capacité nominale	Capacité de production	Captages
Usine d'Avranches (Avranches)	SEPGA	Ozone/Coagulation/Floculation/Charbon/Filtre à sables/UF	7500 m3/j	375 m3/h	Prise d'eau sur la Braize
Usine de La Bergerie (Donville-les-Bains)	Veolia	Oxydation/ coagulation/floculation/ décantation lamellaire/ filtre amiad / filtre à sable / UV / chloration	2000 m3/j	150 m3/h	Forages La Baleine F1 et F2 Forage de bréville Forage les dunes Forage le golf
Usine Les Monts (Chavoy)	Régie	Neutralisation/Désinfection chlore	140 m3/j	7 m3/h	Captage Les Monts S1 Captage Le Val
Usine la Cornillière (Chavoy)	Régie	Neutralisation/Désinfection chlore	300 m3/j	4.75 m3/h	Captage Bouillon Captage Moulin Champagne
Usine La Braize (Le Luot)	Régie	Neutralisation/Désinfection chlore	150 m3/j	7 m3/h	Captage de la Braize
Usine de la Postellerie (Le Luot)	Régie	Neutralisation/Désinfection chlore - L'usine n'est plus opérationnelle depuis le 06/12/2018	110 m3/j	0 m3/h	Captage La Calusière 1 & 2
Usine Le Hamel (Le Parc- Sainte Pience)	Régie	Neutralisation/Désinfection chlore	260 m3/j	2.5 m3/h	Captage Hamel 1 Captage Hamel 2
Usine de Saint Jean des Champs (Saint Jean des Champs)	Régie	Neutralisation/Désinfection chlore	200 m3/j	10 m3/h	1 Captage Barbinière 3 Captages Village Durand
Usine de Saint Pair sur Mer	SEPGA	Ozone/Coagulation/Floculation/Charbon/Filtre à sables/UF	6500 m3/j	325 m3/h	Prise d'eau du Thar
Usine Hotel Furet (Sartilly)	Veolia	Neutralisation/Soude/Désinfection Javel	450 m3/j	22 m3/h	1 Captage Gilberdière
Usine de Longrais (Montviron)	STGS	Filtration/Reminéralisation/Désinfection javel	600 m3/j	30 m3/h	Captage Louvetière Captage Haye Gouttière Captage Doué des Genets Captage Hamel 1 Captage Hamel 2 Captage Hamel 3

3) Présentation des unités de traitement *

(a) Usine d'Avranches et Saint Pair sur Mer

Les territoires du SMPGA en délégation de service public sont majoritairement alimentés par les usines de Saint Pair sur Mer et d'Avranches, usines jumelles interconnectées qui disposent de la même filière de traitement, détaillée sur le schéma ci-dessous.

C'est une filière de traitement complète et sécurisante pour l'avenir avec notamment de l'ultrafiltration en affinage.

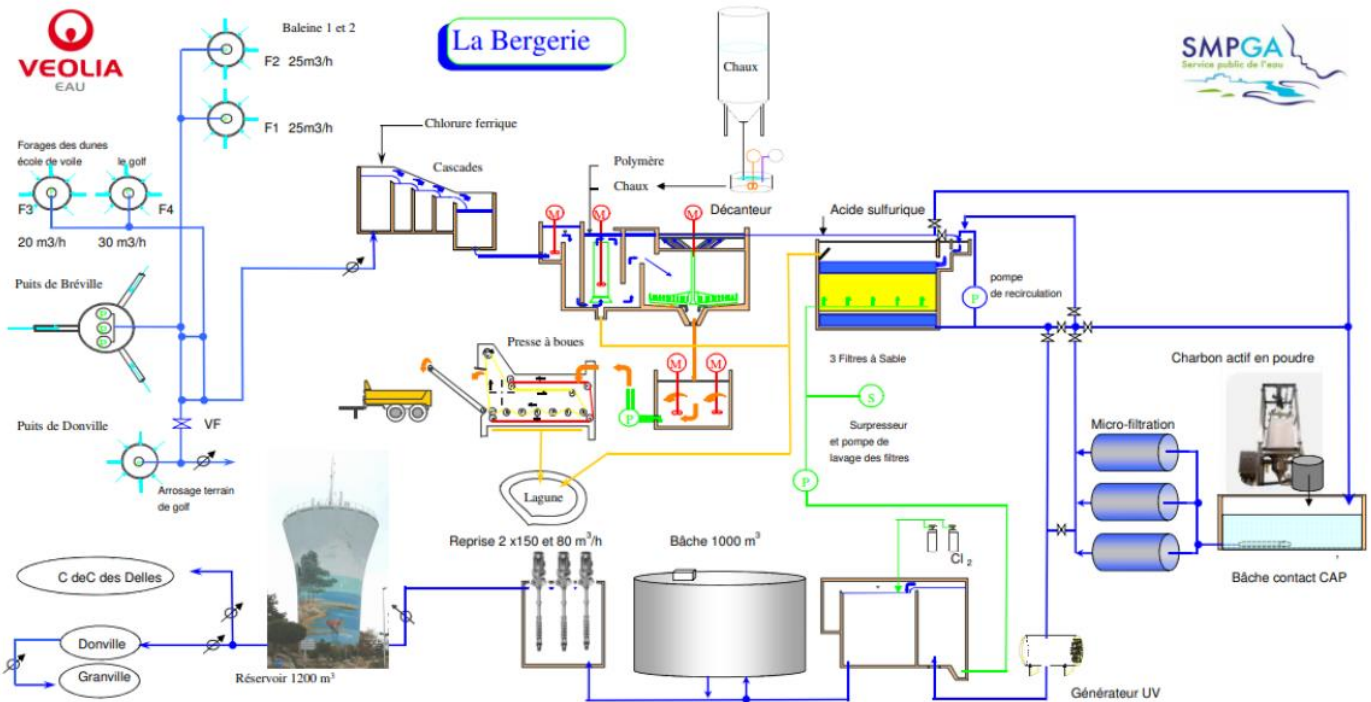


Ces deux usines interconnectées ont été mise en service en juillet 2018.

(b) Usine de la Bergerie

Le secteur Nord du SMPGA est alimenté par l'usine de la Bergerie située à Donville-les-Bains (exploitée en gérance), traitant l'eau des différents puits de la nappe souterraine du cordon dunaire.

Les puits, la filière de traitement et la distribution de l'eau traitée sont représentés dans le schéma ci-dessous.



(c) Usine de Sartilly « l'hôtel furet »

Le secteur de Sartilly Bourg est alimenté par l'usine hôtel Furet à Sartilly (exploitation intégrée à la DSP production SEPGA au 01 janvier 2023).

La station de production de Sartilly (Hôtel Furet) a été réhabilitée au cours de l'année 2014-2015.

Les différentes étapes de traitement sont les suivantes :

- Captage de la Gilberdière
- Reprise des eaux brutes
- Neutralisation sur Filtrcarb
- Ajustement du pH à la soude
- Désinfection à la Javel
- Distribution de l'eau traitée



(d) Usine de Montviron « Longrais »

Le secteur Sud entre Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves est alimenté par l'usine Longrais à Lolif (exploitation en gérance).

La station de production de Longrais a été réhabilitée en 2009 avec une nouvelle filière de traitement de type physico-chimique.

Les différentes étapes de traitement sont les suivantes :

- Captage La Louvetière/La Haie Goutière/Le Doué des Genets/le Hamel (3 puits/3 pompes)
- Reprise des eaux brutes
- Neutralisation sur Filtracarb
- Désinfection à la Javel
- Distribution de l'eau traitée



(e) Usines du secteur d'Avranches-Nord

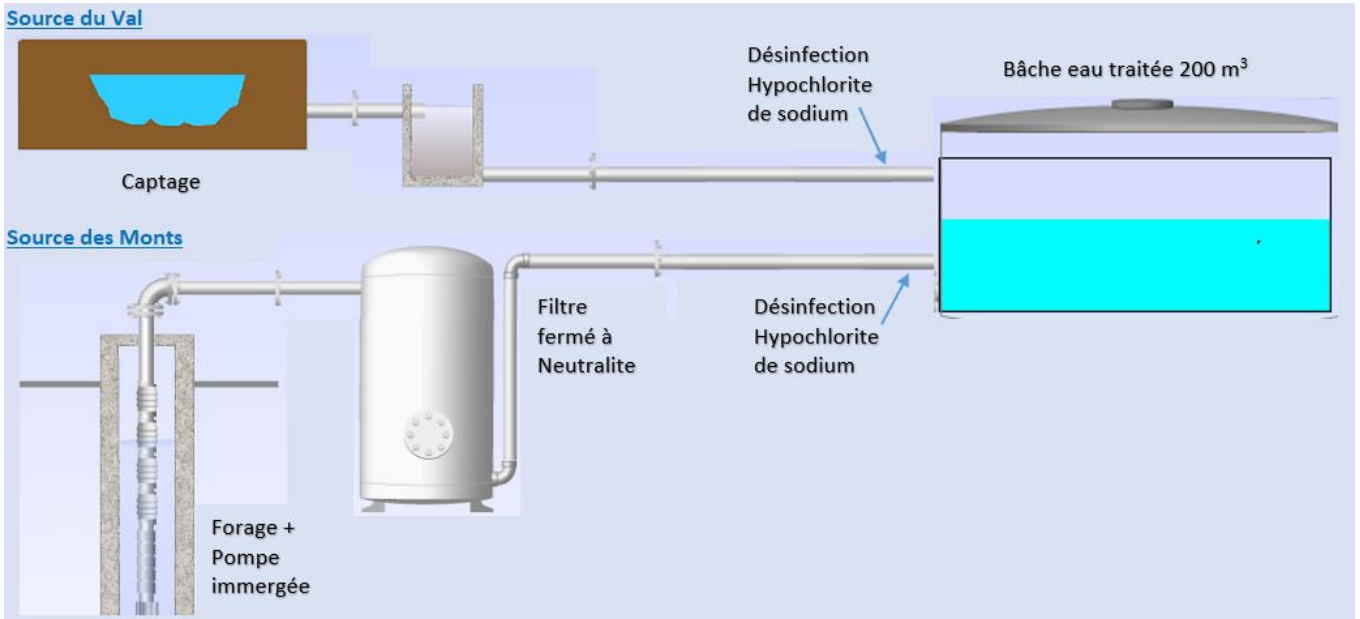
L'ensemble du secteur d'Avranches Nord est alimenté par les usines suivantes, alimentées uniquement par des ressources souterraines (exploitation en Régie) :

- Usine les Monts à St Jean de la Haize
- Usine La Cornillière à Chavoy
- Usine la Postellerie à Le Luot (brise charge – Caluzière)
- Usine La Braize à Le Luot
- Usine le Hamel à Saint Pience

Toutes ces usines ont des filières du type :

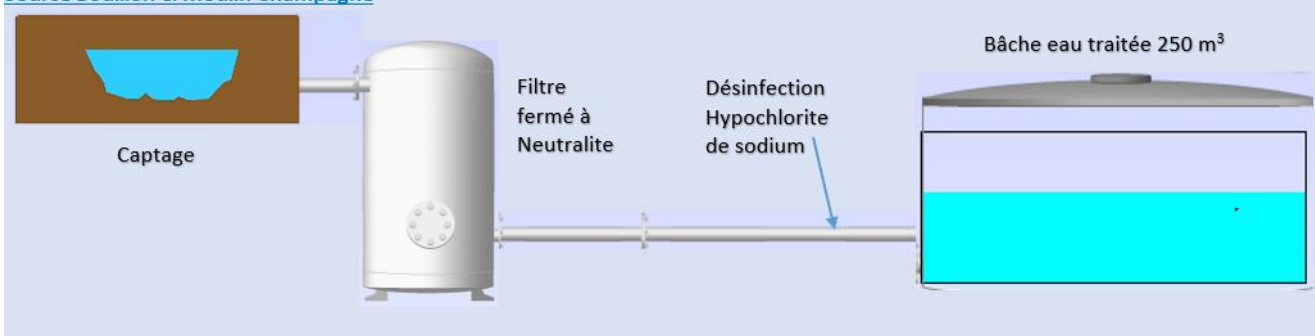
- Captage des eaux dans les forages détaillés dans les points suivants
- Reprise des eaux brutes
- Reminéralisation sur Filtracarb
- Désinfection à la Javel

Distribution de l'eau traitée Usine de Saint Jean de la Haize « Les Monts »
(Également appelée « Le champ d'Avignière »)



Usine de CHAVOY « La Cornillère »

Source Bouillon & Moulin Champagne

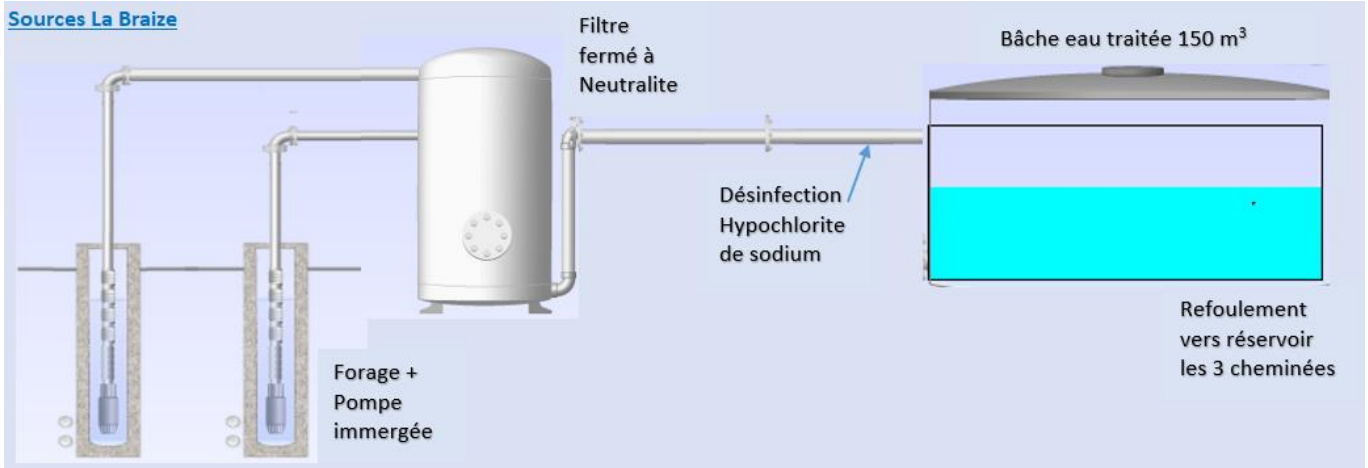


Usine du Luot « La Postellerie »

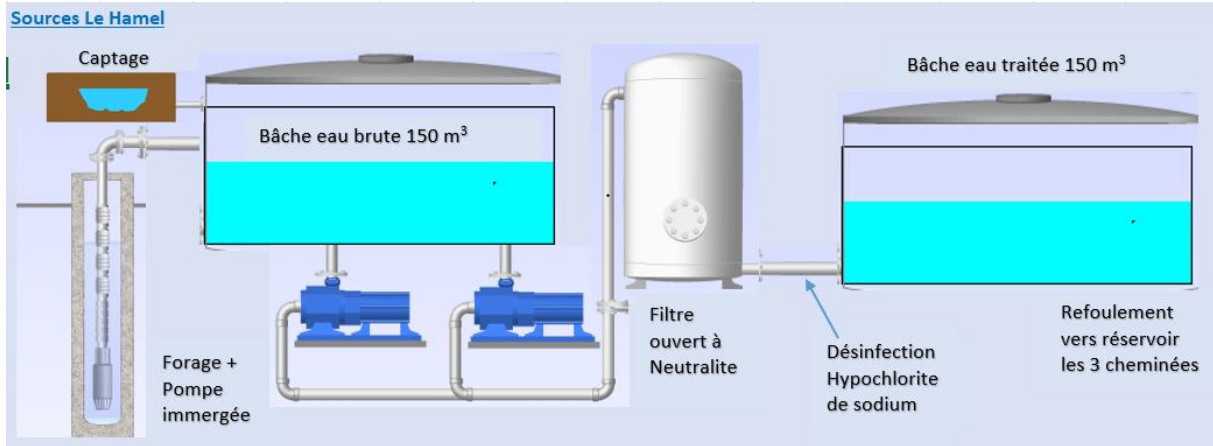
L'usine n'est plus opérationnelle depuis le 06/12/2018. La Bâche d'eau traitée de 100 m³ est alimentée par le réservoir des 3 cheminées et sert uniquement en bâche de reprise.



Usine de Le Luot « La Braize »

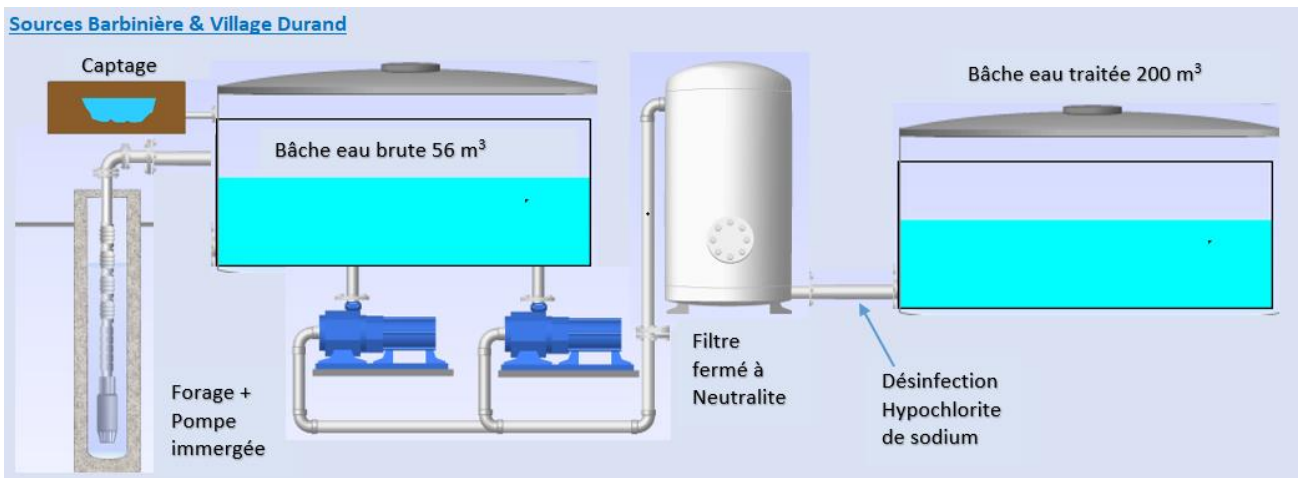


Usine de Sainte Pience « Le Hamel »



(f) Usine de Saint Jean des Champs « la Barbière »

Le secteur de saint Jean des champs (hors Saint Léger et Saint Ursin) est alimenté par l'usine de Saint Jean des Champs (exploitée en Régie), alimentée par des ressources souterraines.



4) Bilan volumes produits

Le volume produit est légèrement inférieur au volume prélevé car les usines de traitement génèrent des pertes en eau.

La baisse des volumes produits se poursuit en 2023 sur l'ensemble du territoire :

- Baisse de 2.2% entre 2021 et 2022
- Baisse de 4.7% entre 2022 et 2023.

La zone d'Avranches nord suit une évolution particulière :

- + 2.3 % 2021 et 2022 , sans doute liée aux besoins en eau liées à la sécheresse
- -13.5 % entre 2022 et 2023, sans doute liée aux précipitations limitant les besoins

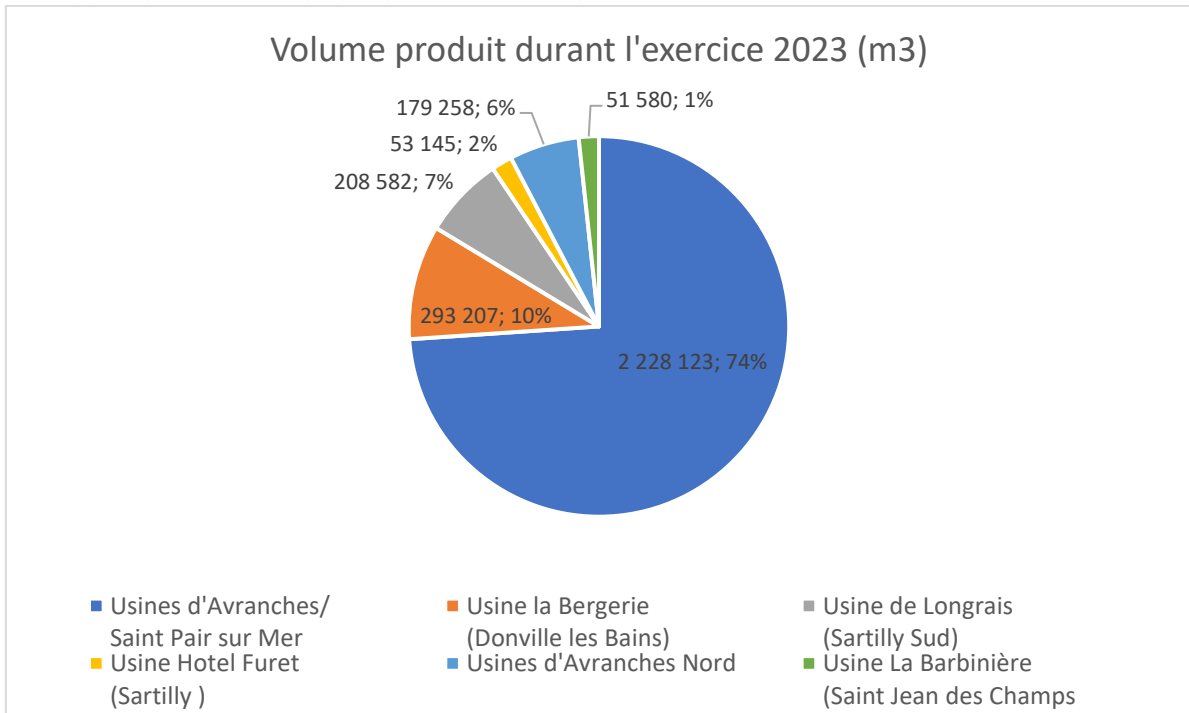
La zone de l'usine hotel furet suit une évolution particulière également :

- -24.5% entre 2021 et 2022 car la sécheresse a limité ses capacités de production
- -8.6% entre 2022 et 2023.

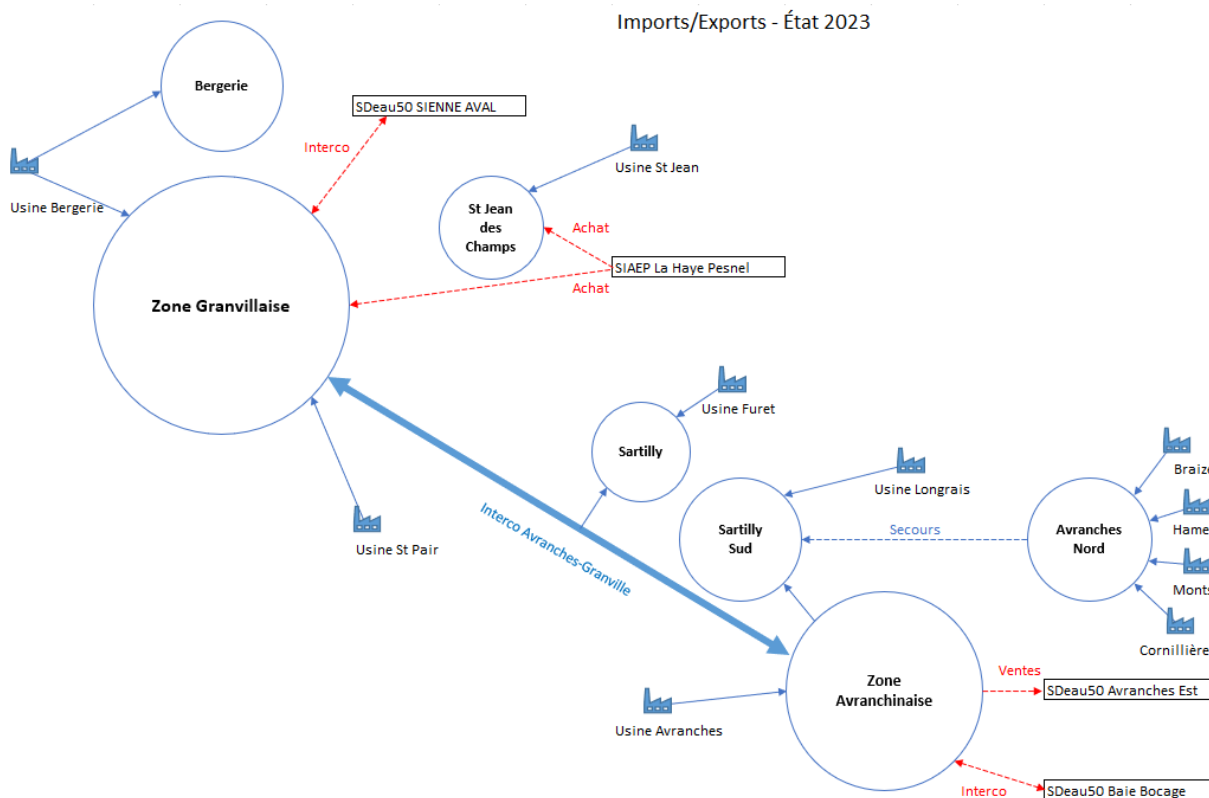
(a) Tableau des volumes produits *

Secteur	Volume produit durant l'exercice 2022 (m ³)	Volume produit durant l'exercice 2023 (m ³)	Variation des volumes produits en %
Usines d'Avranches/ Saint Pair sur Mer	2 321 181	2 228 123	-4,0%
Usine la Bergerie (Donville les Bains)	314 246	293 207	-6,7%
Usine de Longrais (Sartilly Sud)	208 757	208 582	-0,1%
Usine Hotel Furet (Sartilly)	58 151	53 145	-8,6%
Usines d'Avranches Nord	207 196	179 258	-13,5%
Usine La Barbinière (Saint Jean des Champs)	52 861	51 580	-2,4%
Total	3 162 392	3 013 895	-4,7%

(b) Représentation graphique des volumes produits



5) Volumes importés et exportés *



	Volumes importés durant l'exercice 2022 (m ³)	Volumes importés durant l'exercice 2023 (m ³)
Du Syndicat d'Eau la Haye Pesnel	4 456	4 552
Du SDeau50 Baie Bocage	32 816	34 290
Du SDeau50 Sienne Aval	35 188	58 144
Du SDeau50 Avranches Est	0	0
Total	72 460	96 986

	Volumes exportés durant l'exercice 2022 (m ³)	Volumes exportés durant l'exercice 2023 (m ³)
Vers SDeau50 Baie Bocage	32 816	36 015
Vers SDeau50 Sienne Aval	24 336	65 836
Vers SDeau50 Avranches Est	195	194
Total vendu à d'autres services	57 347	102 045

En 2023, la construction de nouvelles bâches au sol sur le site de Saint Nicolas, a nécessité des échanges d'eau plus importants avec le CLEP Cérences sur lequel ses cuves sont connectées, ainsi que le renouvellement sanitaire important nécessaire de 300m³ journalier (rotation bi mensuelle du sens de renouvellement de l'eau).

Les volumes échangés en 2023 avec le SDeau50 sont de 92 434 m³ en import et de 102 045 m³ en export soit un excédent d'export vers de SDeau50 de 9 611 m³. En 2022, nous avons eu un excédent d'import de 10 657 m³. Les échanges avec le SDeau50 sont quasiment équilibrés sur les deux années 2022 et 2023.

6) Volumes mis en distribution *

	Volume mis en distribution durant l'exercice 2022 (m ³)	Volume mis en distribution durant l'exercice 2023 (m ³)	Variation en %
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	2 204 963	2 131 570	-3,3%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	88 426	80 789	-8,6%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	217 288	209 953	-3,4%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	110 853	113 920	2,8%
<i>Marcey les Grèves</i>	59 457	47 909	-19,4%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	52 529	43 616	-17,0%
<i>Vains</i>	38 921	38 921	0,0%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	206 364	179 258	-13,1%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	162 647	154 208	-5,2%
<i>Saint Jean des Champs</i>	60 391	52 883	-12,4%
Total	3 201 839	3 053 027	-4,65%

7) Volumes vendus au cours de l'exercice *

	Volume vendu durant l'exercice 2022 (m ³)	Volume vendu durant l'exercice 2023 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	2 605 712	2 481 703	-4,8%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	1 768 902	1 723 891	-2,5%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	76 049	69 007	-9,3%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	177 631	166 122	-6,5%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	93 256	85 835	-8,0%
<i>Marcey les Grèves</i>	58 912	33 907	-42,4%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	42 250	34 488	-18,4%
<i>Vains</i>	35 208	37 429	6,3%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous- Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	157 946	133 710	-15,3%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	141 952	149 254	5,1%
<i>Saint Jean des Champs</i>	53 606	48 060	-10,3%
Abonnés non domestiques	244 902	226 361	-7,6%
<i>Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	242 370	220 259	-9,1%
<i>Ex SIAEP Champeaux</i>	2 532	6 102	141,0%
Total vendu aux abonnés	2 850 614	2 708 064	-5,0%

8) Autres Volumes *

Dans ce point sont repris les catégories suivantes :

- Les volumes de consommation sans comptage
 - o des essais de poteaux incendie, les essais des SDIS, les manœuvres incendie,
 - o les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, le lavage de la voirie.
- Les volumes de service
 - o Purges sanitaires réalisées sur le réseau
 - o Lavages de réservoir
 - o Désinfection et rinçage des canalisations lors de travaux neufs.

	Exercice 2022 en m3 /an	Exercice 2023 en m3 /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage	11 608	10 675	-8%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	9 338	8 160	-13%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	230	240	4%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	370	370	0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	510	595	17%
<i>Marcey les Grèves</i>	140	150	7%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	100	100	0%
<i>Vains</i>	170	160	-6%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	200	220	10%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	470	570	21%
<i>Saint Jean des Champs</i>	80	110	38%
Volume de service	13 474	14 800	10%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	3 125	3 260	4%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	984	150	-85%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	1 833	1 833	0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	375	375	0%
<i>Marcey les Grèves</i>	15	63	320%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	780	780	0%
<i>Vains</i>	575	575	0%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	4 769	6 610	39%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	420	505	20%
<i>Saint Jean des Champs</i>	598	649	9%
Total	25 082	25 475	2%

9) Volume consommé autorisé *

Ainsi le volume consommé autorisé est la somme des volumes vendus et des autres volumes.

	exercice 2022 en m3/an	exercice 2023 en m3/an
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	2 023 735	1 955 570
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	77 263	69 397
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	179 834	168 325
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	96 673	92 907
<i>Marcey les Grèves</i>	59 067	34 120
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	43 130	35 368
<i>Vains</i>	35 953	38 164
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous- Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	162 915	140 540
<i>Breville/Coudeville/Longueville</i>	142 842	150 329
<i>Saint Jean des Champs</i>	54 284	48 819
total	2 875 696	2 733 539

G) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable était de 969 km au 31/12/2023 (973 km au 31/12/2022). Les différents travaux menés ainsi que les actions de mises à jour de notre SIG contribuent à une diminution de linéaire 0,42 % lors des différentes opérations de renouvellement, notamment du fait de la suppression des doubles réseaux et de l'abandon de tronçons non utilisés.

1) Tableau des linéaires de réseaux de desserte *

	Linéaire de réseau hors branchement (km) 2022	Linéaire de réseau hors branchement (km) 2023	évolution
<i>Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	385,38	386,073	0,18%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	37,77	37,869	0,26%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	130,83	131,218	0,30%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	70,01	68,599	-2,02%
<i>Marcey les Grèves</i>	24,02	25,396	5,73%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	16,63	16,636	0,04%
<i>Vains</i>	20,64	20,619	-0,10%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	191,48	186,477	-2,61%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	63,2	58,274	-7,79%
<i>Saint Jean des Champs</i>	33,39	38,062	13,99%
Total	973,35	969,223	-0,42%

II) Tarification de l'eau et recettes du service

A) Définition générale

La tarification de l'eau est un processus par lequel les fournisseurs d'eau déterminent le coût de l'eau fournie aux consommateurs et fixent les tarifs en conséquence. Cette tarification est essentielle pour gérer efficacement les ressources en eau, encourager l'efficacité de l'utilisation de l'eau, financer les infrastructures de distribution et de traitement de l'eau, et garantir un approvisionnement en eau durable à long terme. (Générée par IA)

Le SMPGA, fournisseur d'eau, apporte un service à partir de cette eau pour la rendre potable et la fournir au plus près de son usage avec ses abonnés.

Ce service de l'eau doit faire face à plusieurs problématiques :

- Prélever et produire de l'eau à partir des ressources naturelles en eau à proximité (plus ou moins complexe et coûteux selon la qualité initiale disponible) – peu de ressources souterraines dans notre cas donc plus complexes à traiter
- Transporter et distribuer cette eau traitée dans de bonnes conditions sanitaires et de pression aux usagers
- Garantir un bon entretien des ouvrages nécessaires à ces deux premiers points tout en adaptant le patrimoine aux enjeux de développement du territoire et de la réglementation

Aussi, la stratégie tarifaire retenue au SMPGA en 2023 se base sur les principes suivants :

- Un prix du service de l'eau identique pour tous les usagers du SMPGA quelque-soit le mode de gestion (hors Chausey qui a des charges spécifiques liées au transport par bateau)
- Une part fixe payée par tous pour financer équitablement les investissements nécessaires au besoin en eau du territoire en qualité et en quantité et faire face ainsi à la capacité d'accueil du territoire en période estivale
- Des tarifs progressifs par tranches pour encourager les petites consommations et inciter à une consommation vertueuse de l'eau les consommateurs importants

B) Modalités de facturation *

En 2023, la majorité du parc de compteurs a été renouvelé par des compteurs avec module de transmission radio des données. Ces renouvellements se poursuivent en 2024.

Ainsi, deux relèves par an pourront être effectuées, permettant l'émission de 2 factures établies à partir des volumes réellement consommés entre les 2 relèves compteurs (différence index entre années n et n-1),

Le planning de facturation est variable selon les secteurs et lié au planning de relève des compteurs.

Dans les contrats d'abonnement, puis lors de relance avec les factures, la mensualisation des paiements et le prélèvement à échéance sont proposés aux abonnés.

Le déploiement de la facture unique a été lancée fin 2022 sur les communes de Sartilly, Champeaux, St Jean Le Thomas, Avranches et St Pierre Langers, et s'est poursuivie sur d'autres communes en 2023.

Communes à facturation unique depuis 2023



Commune	Compétence AEP	Exploitant AEP	clientèle AEP	compétence EU	exploitant EU	clientèle EU	Facturation unique	Date mise en œuvre
Champeaux	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Saint Pierre Langers	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Avranches	SMPGA	CEGA	CEGA	CAMSMN	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Sartilly	SMPGA	CEGA	CEGA	CAMSMN	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Angey	SMPGA	CEGA	CEGA	CAMSMN	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Ronthon	SMPGA	CEGA	CEGA	CAMSMN	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Saint jean le Thomas	SMPGA	CEGA	CEGA	CAMSMN	STGS	STGS	CEGA	01/01/2022
Bréville	SMPGA	SMPGA	SMPGA	SMAAG	Veolia	Veolia	SMPGA	01/01/2023
Coudeville sur Mer	SMPGA	SMPGA	SMPGA	SMAAG	Veolia	Veolia	SMPGA	01/01/2023
Longueville	SMPGA	SMPGA	SMPGA	SMAAG	Veolia	Veolia	SMPGA	01/01/2023
St Jean des Champs	SMPGA	SMPGA	SMPGA	SMAAG	STGS	STGS	SMPGA	01/01/2023
Donville les Bains	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Granville	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Yquelon	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Anctoville sur Bosq	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Saint Aubin des preaux	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Jullouville	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Carolles	SMPGA	CEGA	CEGA	SMAAG	Veolia	Veolia	CEGA	01/01/2023
Dragey	SMPGA	STGS	STGS	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Genets	SMPGA	STGS	STGS	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Vains	SMPGA	STGS	STGS	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Marcey les Grèves	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Bacilly	SMPGA	STGS	STGS	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Lolif	SMPGA	STGS	STGS	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Montviron	SMPGA	STGS	STGS	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Saint Jean de la Haize	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Ponts	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Chavoy	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Le Parc	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Le luot	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	
Tirepiéd	SMPGA	SMPGA	SMPGA	CAMSMN	STGS	STGS	Non	

C) Facture d'eau type (D102.0) – 2024

Tarifs HT au 1^{er} janvier 2024

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.). La délibération du 13/12/2023 effective au 01/01/2024 fixe les différents tarifs du service d'eau potable.

✓ Secteur CEGA (DSP Distribution) – Hors Chausey

Secteur DSP Distribution - Hors Chausey

tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
tr1: 0-50 m3	0,4720 €	0,6102 €	1,0822 €
tr2: 50-100 m3	0,4720 €	1,4009 €	1,8729 €
tr3: 100-1000 m3	0,4720 €	2,1992 €	2,6712 €
tr4: 1000 m3 et +	0,4720 €	3,1914 €	3,6634 €
Abonnement annuel	26,44 €	63,56 €	90,00 €

✓ Secteur CEGA (DSP Distribution) – Iles de Chausey (Commune de Granville)

Secteur DSP Distribution - Iles de Chausey

tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
tr1: 0-50 m3	0,4720 €	7,6376 €	8,1096 €
tr2: 50-100 m3	0,4720 €	1,4009 €	1,8729 €
tr3: 100-1000 m3	0,4720 €	2,1992 €	2,6712 €
tr4: 1000 m3 et +	0,4720 €	3,1914 €	3,6634 €
Abonnement annuel	26,44 €	63,56 €	90,00 €

✓ Secteur SMPGA et Gérances (Régie Distribution)

Secteur Régie Distribution

tranches au m3	Exploitant	SMPGA	TOTAL
tr1: 0-50 m3		1,0822 €	1,0822 €
tr2: 50-100 m3		1,8729 €	1,8729 €
tr3: 100-1000 m3		2,6712 €	2,6712 €
tr4: 1000 m3 et +		3,6634 €	3,6634 €
Abonnement annuel		90,00 €	90,00 €

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.



Données SISPEA 09/10/2024 (<https://www.services.eaufrance.fr/>)

Données SISPEA consolidées 2022 : 2.21 € TTC/m³

Ainsi, selon les catégories de prix décrites dans le point précédent, les montant annuels calculés, abonnement compris, sont indiqués dans le tableau suivant :

Commune	Montant TTC facture 120 m ³ 2022	Montant TTC facture 120 m ³ 2023	Montant TTC facture 120 m ³ 2024
Avranches	300,85	324,43	335,05
Granville	300,85	324,43	335,05
Autres communes (hors Chausey)	300,85	324,43	335,05
Chausey	671,55	695,13	705,74

A consommation équivalente de 120 m³, le prix de l'eau a augmenté de 3,27% entre 2023 et 2024. Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 2 560 762 m³/an (3 003 254 m³/an en 2022).

D) Taux d'impayés sur les factures d'eau (P154.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service, mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

La valeur moyenne de l'indicateur sur le territoire français est de 2,36% au 1^{er} janvier 2023 (Valeur moyenne SISPEA au 25/07/23- <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P154.0>).

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	1,04%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	2,06%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	0,81%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	0,65%
<i>Marcey les Grèves</i>	0,30%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	1,23%
<i>Vains</i>	0,43%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	1,04%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	0,59%
<i>Saint Jean des Champs</i>	0,57%
Moyenne	1,00%

1) Concession DISTRIBUTION *

Etat des impayés sur factures émises en 2022

(Situation connue au 06/03/2024 - données issues du Rapport annuel 2023 de CEGA)

Année	Part collectivité	Part Sdeau50	Part délégataire	Redevance pollution	TVA	Total TTC
Exercice 2023	83 070.64	7.54	35 572.01	9 401.62	7 042.85	135 094.66
Exercice 2022	48 262.81	11.21	19 389.52	5 658.51	4 032.71	77 354.76
Exercice 2021	38 769.86	564.08	15 630.72	4 976.32	3 296.75	63 237.73
Exercice 2020	43 584.55	738.91	17 682.24	5 419.32	3 708.38	71 133.40
Exercice 2019	22 905.92	-	9 781.70	2 388.75	1 929.20	37 005.57
Total	236 593.78	1 321.74	98 056.19	27 844.52	20 009.89	383 826.12

Montant TTC des factures émises en 2022 = 7 326 823.42 €

Etat des impayés sur les factures émises en 2022 = 77 354.76 €

Soit un taux d'impayés en 2023 de :

$$\frac{77\,354.76\ \text{€}}{7\,326\,823.42\ \text{€}} = 1.06\ \%$$

Pour rappel, le taux d'impayés en 2022 était de 1.25 %.

2) Gérances DISTRIBUTION et Régie *

Etat des impayés sur factures émises en 2022

(Situation connue au 12/06/2024 – données extraites DGFIP)

Exploitation GERANCE	Factures émises 2022	Reste à recouvrer	Taux d'impayé
Sartilly Sud	552 648.28	4 480.88	0.81%
Vains	108 482.46	468.32	0.43%
Total GERANCE	661 130.74	4 949.20	0.75%

Exploitation Régie	Factures émises 2022	Reste à recouvrer	Taux d'impayé
La Bergerie	223 980.23	1 331.15	0.59%
Avranches Nord	440 083.77	4 578.30	1.04%
St Jean des Champs	146 265.78	839.28	0.57%
Marcey-les-Grèves	170 182.61	514.88	0.30%
Total REGIE	980 512.39	7 263.61	0.74%

Le taux d'impayé est inférieur au taux national (2.36%) et s'est encore amélioré par rapport aux taux de 2022 qui étaient de :

1.48 % pour l'exploitation Gérance

1.36 % pour l'exploitation Régie

E) Rémunération des exploitants *

La rémunération des exploitants diffère selon le type de contrat (concession, gérance ou Régie) et la compétence (production ou distribution)

1) Concession DISTRIBUTION – contrat CEGA *

Le SMPGA a confié à la société CEGA depuis le 1^{er} janvier 2019 l'exploitation de son service de distribution d'eau potable par un contrat de délégation de service public (concession) d'une durée de 6 ans et qui arrive à échéance le 31 décembre 2024.

La rémunération du concessionnaire est incluse dans le prix de l'eau et se fait directement auprès des usagers. Elle est constituée de deux éléments qui s'actualisent annuellement par multiplication du coefficient K, basé sur les charges du service et l'évolution de celles-ci* :

- Une part sur l'abonnement : 26.08 €/abonnement annuel (tarif 2023)

- Une part sur la consommation : 0.4650 €/m³ facturés (tarif 2023)

- K₂₀₂₃ = 1,1631

* Formule d'actualisation (base de référence début de contrat - Janvier 2019) :

$$K = 0,15 + 0,51 \frac{ICHT-E}{ICHT-Eo} + 0,14 \frac{Im}{Imo} + 0,2 \frac{FSD2}{FSD2o}$$

- ICHT-E : Indice annuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base 100 en décembre 2008
- Im : Indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction – Base 100 en 2010
- FSD2 : Index divers de la construction - FD - Poste Frais divers des index bâtiment et travaux publics - Base 2010

Part délégataire depuis 2021

	2021	2022	2023
Abonnements annuels facturés	28 710	32 160	32 230
Volume facturé (m3)	1 956 921	2 390 747	2 100 665
Part délégataire sur abonnement HT (1)	664 744	781 431	840 508
<i>Abonnement moyen HT</i>	<i>23.15</i>	<i>24.30</i>	<i>26.08</i>
Part délégataire sur consommation HT (2)	785 217	881 077	927 846
<i>Prix m3 moyen HT</i>	<i>0.40</i>	<i>0.37</i>	<i>0.44</i>
TOTAL Rémunération HT	1 449 961	1 662 508	1 768 354
Rémunération totale par m3	0.7409	0.6954	0.8418

Extrait du RAD 2023 de CEGA

(1) Abonnement 1^{er} et 2nd semestre 2023

(2) Consommation 2nd semestre 2022 et 1^{er} semestre 2023

Pour les factures émises sur l'exercice 2023, la rémunération moyenne (part fixe incluse) est de 0.8418 €/m³ soit une augmentation de 21 %

2) Gérances DISTRIBUTION – contrat STGS *

La rémunération des contrats de gérance varie d'un contrat à l'autre, elle est soit proportionnelle au volume distribué, soit forfaitaire (cf tableau ci-dessous)

Les contrats de gérance de Ex SIAEP Champeaux, Sartilly-Baie-Bocage et St Jean le Thomas ont pris fin le 31 décembre 2021.

Le contrat de gérance de Marcey-Les Grèves a pris fin le 31/12/2022.

CONTRAT	Type rémunération	Coût /m3 - 2021	Coût /m3 - 2022	m3 facturés 2023	Rémunération 2023 HT	Coût /m3 - 2023
Vains	Proportionnelle m3 et abonnés	1.9036	1.9038	37 429	71 300	1.9050
Ex Sartilly Sud (hors abonnements clients, production incluse)	Proportionnelle m3 et abonnés	1.4551	1.4689	166 122	259 773	1.5637
TOTAL GERANCE		1.2947	1.3028	203 551	331 074	1.6265

La rémunération moyenne en 2023 est de 1,6265 €/m³ contre soit une augmentation de 25% du fait de l'actualisation tarifaire des contrats.

3) Régie DISTRIBUTION *

La rémunération de la Régie se fait directement auprès des usagers. Elle est constituée de deux éléments :

- Une part sur l'abonnement : 90.00 HT €/ abonnement annuel (tarif 2024) ;
- Une part sur la consommation qui varie en fonction des tranches (cf point II.A).

	2021	2022	2023
Nbre abonnements facturés	4 588	4 685	3 351
Montant HT abonnement facturés	412 985	421 683	301 596
<i>Abonnement moyen HT</i>	<i>90.01</i>	<i>90.01</i>	<i>90.00</i>
Volume facturé (m3)	392 783	408 956	256 546
Montants HT volume facturé	614 378	651 836	419 901
<i>Prix m3 moyen HT</i>	<i>1.49</i>	<i>1.59</i>	<i>1.64</i>
TOTAL Rémunération HT	1 027 363	1 073 518	721 497
Rémunération totale par m3	2.6156	2.6250	2.8123

Données issues INCOM rapportées à l'année civile

Pour les factures émises sur l'exercice 2023, la rémunération moyenne (part fixe incluse) est de 2.8123 €/m³, soit une hausse de 7 %.

4) Concession PRODUCTION – Contrat SEPGA *

La rémunération du concessionnaire prévue au contrat de délégation est de 0,4899 € par m³ produit pour l'année 2023 contre 0,4899 €/m³ en 2022 du fait de l'actualisation tarifaire des contrats.

	2021	2022	2023
Volume produit (m3)	2 465 745	2 322 426	2 281 268
Rémunération par m3 (tarif contractuel)	0.4657 €	0.4899 €	0.5294

5) Gérances PRODUCTION *

La rémunération des contrats de gérance est proportionnelle au volume produit

CONTRAT	Type rémunération	2021	2022	2023		
		€/m ³ facturé	€/m ³ facturé	m3 facturé	Rémunération HT	€/m ³ facturé
Sartilly	Proportionnelle m3 produits	0.3677	0.3873	Intégration	à SEPGA	
Bergerie	Proportionnelle m3 produits	0.6966	0.7182	299 700	231 278.49	0.7717
TOTAL		0.6039	0.6536	299 700	231 278.49	0.7717

Le coût moyen des gérances en 2023 est de 0.7717 €/m³ produit.

NB : La station de production de Sartilly Sud à Lolif est incluse au contrat de distribution (cf. Gérances DISTRIBUTION – contrat STGS)

6) Régie PRODUCTION *

La rémunération de la production en Régie provient de la vente d'eau aux budgets distribution

BUDGETS	2021	2022	2023		
	€/m ³ facturé	€/m ³ facturé	m3 facturé	Rémunération HT	€/m ³ facturé
DIST DSP	0.4281	0.6100	147 791	90 152.51	0.6100
DIST REGIE	0.4281	0.6100	599 426	365 649.86	0.6100
TOTAL	0.4281	0.6100	747 217	455 802.37	0.6100

Le coût moyen de la Régie en 2023 est de 0,6100 € /m³ produit, montant réévalué par rapport aux équilibres inter-budgétaires.

F) Total recettes liées à la vente d'eau *

La part du concessionnaire CEGA, de 1 768 354 € en 2023 n'est pas comptabilisée dans le bilan ci-dessous car ce flux financier est perçu directement auprès des abonnés sur la facture d'eau sans passer par le SMPGA.

Total des recettes liées à la vente d'eau du SMPGA :

	2021	2022	2023
Gérances	1 261 196.94	730 042.37	587 860.19
Régie	746 256.63	1 110 744.21	849 839.91
DSP	4 191 893.62	4 385 658.30	4 823 526.59
Total	6 199 347.19	6 226 444.88	6 261 226.69

Données issues Berger-Levrault

Les recettes en provenance de la Gérance ont baissé en 2022 du fait de changement de gestion des communes de Sartilly, St Jean Le Thomas et l'ex SIAEP de Champeaux (environ 3 000 abonnés en moins).

Les recettes en Régie ont augmenté en 2022 du fait d'une hausse du volume facturé d'environ 30 % puis baisse à nouveau en 2023 avec un volume facturé en chute de 19%.

La facture d'eau représente plus de 70 % des recettes de fonctionnement du SMPGA. Ces recettes permettent de financer les frais de fonctionnement du SMPGA, les achats d'eau en gros aux budgets production ainsi que les différents investissements d'entretien et de création du patrimoine lié à la compétence eau potable.

Le SMPGA étant une structure publique, 100% de ces recettes sont réattribuées à la réalisation de projets et au fonctionnement de la structure.

G) Autres recettes de la Régie *

Les recettes de la Régie proviennent de différentes sources :

- Les recettes de vente d'eau aux usagers (cf point II.E)
- Les recettes liées aux travaux pour tiers (pose de compteurs, branchements,...)
- Les recettes liées à l'accès au service : Tarif 2023 TTC = 65 € (TVA + 10 %)

Les recettes sont réparties comme suit :

	2021		2022		2023	
Ventes d'eau aux abonnés (inclus STGS)	2 007 454		1 840 787		1 437 700	
Ventes d'eau aux abonnés (Régie)	893 470	91%	1 251 448	95%	849 840	89%
Travaux (pose compteurs, branchements,...)	60 274	6%	47 070	4%	84 914	9%
Frais d'accès au service	29 581	3%	16 741	1%	21 633	2%
Total recettes	983 326	9%	1 315 258	5%	956 387	11%

Les recettes autres que vente d'eau représentent 11 % des recettes totales en 2023.

Les recettes liées aux travaux pour le syndicat (production immobilisée) n'engendrent pas de flux financiers mais une compensation de charges conformément au tableau suivant :

	2021	2022	2023
Production immobilisée	379 991	250 568	577 208
Total recettes	379 991	250 568	577 208

III) Indicateurs de performance

A) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

1) Suivi analytique

Analyses sur les points de distribution	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Taux de conformité ARS exercice 2023
Microbiologie	972	0	100.00%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	629	1 (AC)	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	25	0	100.0%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	66	0	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	36	0	100.0%
<i>Marcey les Grèves</i>	9	0	100.0%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	24	0	100.0%
<i>Vains</i>	122	0	100.0%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	39	0	100.0%
<i>Breville/Coudeville/Longueville</i>	13	0	100.0%
<i>Saint Jean des Champs</i>	9	0	100.0%
Parmètre physico-chimiques	3617	4	99.89%
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	2 717	0	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	132	0	100.0%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	240	1 REF	100.0%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	123	0	100.0%
<i>Marcey les Grèves</i>	9	1 REF	100.0%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	174	0	100.0%
<i>Vains</i>	155	1 REF	100.0%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	42	4 +3(AC)	90.5%
<i>Breville/Coudeville/Longueville</i>	13	0	100.0%
<i>Saint Jean des Champs</i>	12	0	100.0%

Non-conformité microbiologique (AUTO CONTROLE): 1 Escherichia Coli a été détecté le 10/08/2023 par l'autosurveillance de l'exploitant CEGA au poste de secours de Chausey due à une faible teneur en chlore au moment du prélèvement. Le recontrôle de l'exploitant CEGA du 22/08/2023 montre un retour à la normale.

Non-conformité physico-chimique (LIMITE ARS) : Le chlorothalonil R471811 a été détecté les 23/10 et 20/11 –(0,17 et 0,18 µg/L) en sortie du réservoir les 3 Cheminées. Des actions de dilutions entre les eaux produites des usines de la Braize et du Hamel ont été réalisées pour revenir sous le seuil de 0,1 µg/L. De plus ce métabolite a été classé non pertinent en avril 2024, la valeur de 0,9µg/L s’appliquant à la place de la limite de qualité de 0,1 µg/L.

Non-conformité physico-chimique (ARS référence) : Un dépassement de la référence de qualité sur l’équilibre de l’eau a été détectés à Marcey et Vains, l’eau produite à l’usine d’Avranches le 18/01/2023 dépassant l’équilibre demandé.

Un dépassement de la référence de qualité sur l’équilibre de l’eau a été détectés à Montviron, l’eau produite à l’usine de LONGRAIE dépassant l’équilibre demandé.

Non-conformité physico-chimique (LIMITE ARS) : Le chlorothalonil R471811 a été détecté les 23/10 et 20/11 –(0,17 et 0,18 µg/L) en sortie du réservoir les 3 Cheminées. Des actions de dilutions entre les eaux produites des usines de la Braize et du Hamel ont été réalisées pour revenir sous le seuil de 0,1 µg/L. De plus ce métabolite a été classé non pertinent en avril 2024, la valeur de 0,9µg/L s’appliquant à la place de la limite de qualité de 0,1 µg/L.

2) Indicateurs de qualité *

(a) Généralités

L’ARS réalise un bilan des analyses par unité de distribution et présente un indicateur global pour apprécier la qualité de l’eau distribuée

L’indicateur global prend en compte les 30 paramètres faisant l’objet d’une limite de qualité

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Sont présentés ci-dessous le détail des Unités de Distribution (UDI) et leurs indicateurs

3) DSP CEGA *

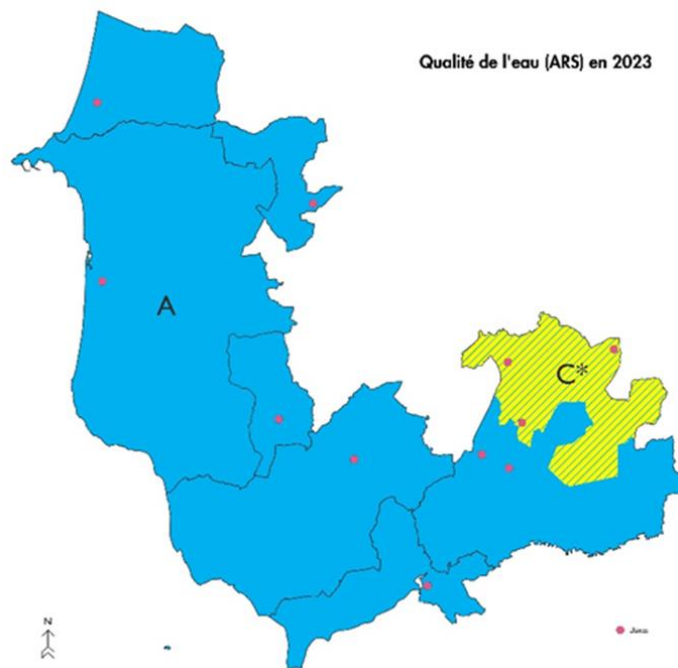
Malgré la non-conformité relevée lors de l’autocontrôle CEGA, toutes les analyses ARS sont conformes tous les indicateurs sont donc A.

4) Gérance STGS *

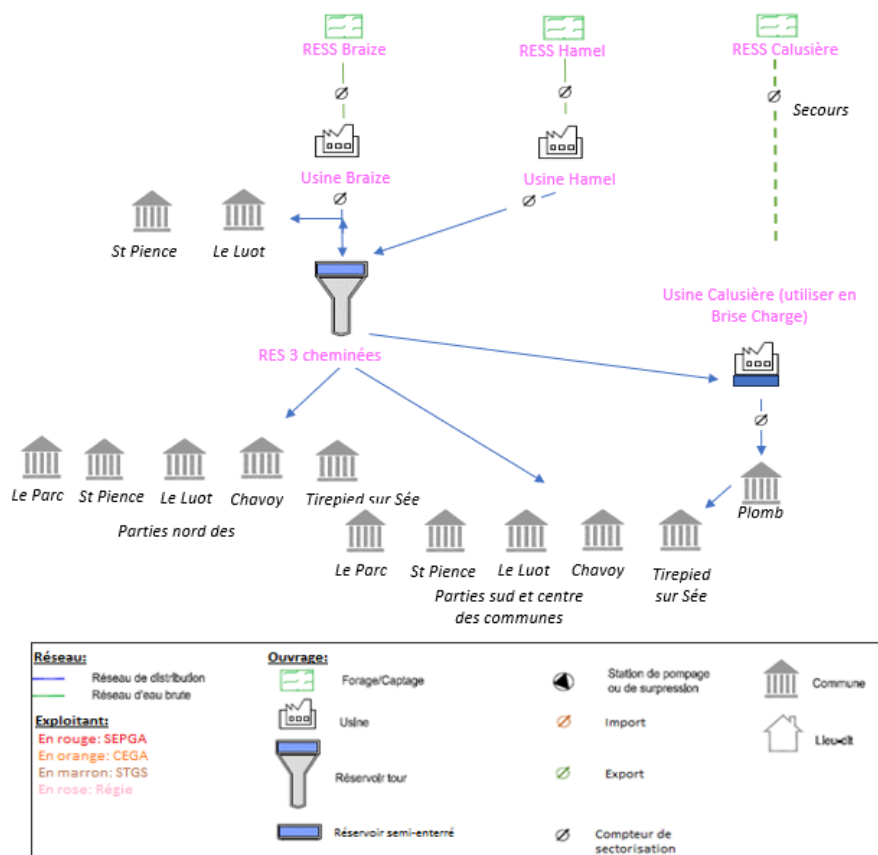
Malgré les 2 dépassements de la référence qualité sur l’équilibre de l’eau, toutes les analyses ARS sont conformes tous les indicateurs sont donc A.

5) Régie SMPGA *

La présence de chlorothalonil ayant été détecté avant que le composé soit classé non pertinent conduit à un classement C. Ce composé étant présent dans le réservoir des 3 cheminées et n'évoluant pas dans le réseau il a été détecté également à la Caluzière alimenté par ce réservoir.



(a) Détail des zones avec un indicateur autre que A *



Ainsi un indicateur C a été attribué aux UDI des 3 cheminées et de la Caluzière dans le bilan de l'ARS

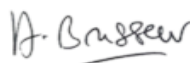
Conclusion générale du rapport

Votre territoire est découpé en 8 unités de distribution.

Sur les UDI Calusière et Les 3 Cheminées, des dépassements récurrents de la limite de qualité fixée pour le chlorothalonil R471811 ont été observés en 2023. Ce métabolite ayant été classé non pertinent en avril 2024, la valeur indicative de 0,9 microg/L s'applique à la place de la limite de qualité de 0,1 microg/L. Par conséquent, aucune action corrective n'est requise.

Le 12/07/2024

Par délégation,



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Anthony BRASSEUR



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LES 3 CHEMINEES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023	<p>La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	A : Eau de bonne qualité
		B : Eau de qualité convenable
		C : Eau de qualité insuffisante
		D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE HAMEL S1, LE HAMEL S2, LE PONT DE LA BRAIZE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LUOT (LE) en partie, PARC (LE)), soit 645 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMPGA » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Paramètre	Qualité	Détails
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023
NITRATES	A Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 31,9 mg/L Valeur maxi : 33,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 323 Valeur maxi : 0,175 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA CALUSIERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont en cours (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE HAMEL S1, LE HAMEL S2, LE PONT DE LA BRAIZE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle est alimentée par la station Les 3 cheminées et fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (PARC (LE) -Plomb Est, TIREPIED-SUR-SEE-en partie), soit 315 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMPGA » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 32,3 mg/L
Valeur maxi : 32,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 0 %
Nombre de substances recherchées : 15
Valeur maxi : 0,175 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

B) Performance des unités de production *

1) Performances énergétiques

L'évolution entre 2022 et 2023 des performances énergétiques de l'ensemble des unités de production est présentée dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Consommation électrique durant l'exercice 2022 (kWh)	Volume produit durant l'exercice 2022 (m ³)	Consommation électrique durant l'exercice 2023 (kWh)	Volume produit durant l'exercice 2023 (m ³)	Ratio 2022 (Kwh/m ³)	Ratio 2023 (Kwh/m ³)	tendance 2022-2023
Usine d'Avranches	1 036 904	918 927	1 025 151	838 372	1.128	1.223	↑
Pompage eau brute Avranches	222 120	1 040 579	213 726	953 117	0.213	0.224	→
Usine de Saint Pair sur Mer	868 800	1 402 254	886 800	1 389 751	0.620	0.638	→
Pompage eau brute Saint Pair sur Mer	299 548	1 554 763	287 671	1 550 854	0.193	0.185	→
Usine la Bergerie (Donville les Bains)	258349	314246	241576	293207	0.822	0.824	→
Captages vers usine Bergerie	94 130	364 050	71 910	328 537	0.259	0.219	↓
Usine de Longrais (Sartilly Sud)	74 021	208 757	75 468	208 582	0.355	0.362	→
Usine Hotel Furet (Sartilly)	Non Disponible	58 151	22 964	53 727	Non Disponible	0.427	
Usine Les Monts	1 060	35 729	607	34 757	0.030	0.017	↓
Usine Chavoy	8 475	50 051	9 284	49 190	0.169	0.189	→
Usine La Braize	43 883	55 626	37 588	55 626	0.789	0.676	↓
Usine Le Hamel	26 777	59 352	19 686	39 685	0.451	0.496	→
Usine La Barbinière (Saint Jean des Champs)	6 121	52 861	5 429	52 878	0.116	0.103	→

- **Dégradation** des performances de l'usine d'Avranches liée à la baisse des volumes, l'usine ayant une capacité de 7500m³/jour et ses débits 2023 étant bien en dessous :

Année	Q moyen (m ³ /jour)	Q max (m ³ /jour)	Nombre de jour avec débit	
			>2500 m ³ /jour	>5000 m ³ /jour
2022	1988	5194	43	2
2023	1610	3066	2	0

- **Baisse** de la consommation des captages de la Bergerie liée à la baisse des volumes
- **Baisse** de la consommation sur l'usine des Monts liés à l'arrêt d'une ancienne pompe énergivore
- **Baisse** de la consommation sur l'usine de la Braize liée à des optimisations d'exploitation avec le remplissage du réservoir des trois cheminées entre l'usine de la Braize et l'usine le Hamel

2) Bilan des consommations de réactifs

L'évolution entre 2022 et 2023 des consommations de réactifs de l'ensemble des unités de production est présentée dans le tableau ci-dessous.

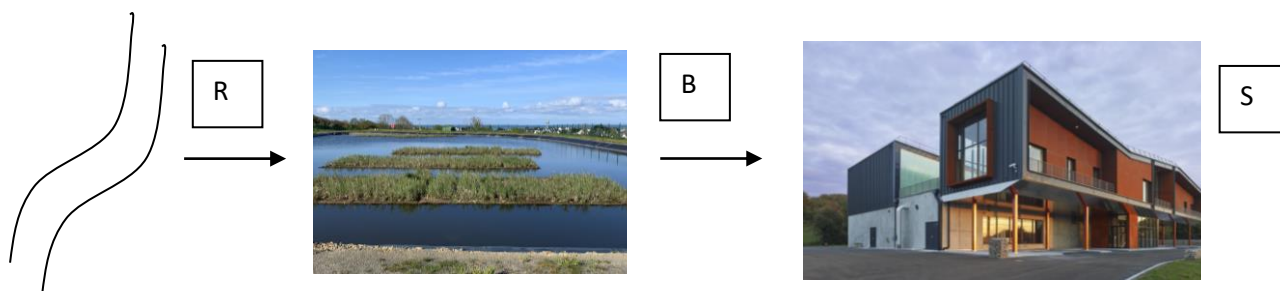
Secteur/ Qté 2023	Usines d'Avranches/ Saint Pair sur Mer	Usine la Bergerie (Donville les Bains)	Usine de Longrais (Sartilly Sud)	Usine Hotel Furet (Sartilly)	Usines d'Avranches Nord	Usine La Barbinière (Saint Jean des Champs)	Total 2022	Total 2023	tendance 2022-2023
Chlorure Ferrique (t)	198.20	4.936					230	203	↓
Fleur de chaux (t)	141.700	47.000					192	189	↓
Polymère (t)	6.420	0.125					7	7	→
Acide sulfurique (t)	5.362	2.356					11	8	↓
Charbon (t)	18.400	5.600	27.200				26	51	↑
Chlore (t)	0.000	0.392					0	0	→
Micro-sable (t)	3.975						4	4	→
C02 (t)	150.400						111	150	↑
Hypochlorite Na (t)	27.450		0.510	0.460	1.306	0.326	34	30	→
Lessive de Soude (t)	31.650						30	32	→
Sel adoucisseur (t)	1.500						1	2	→
Bisulfite Na (t)	5.330						6	5	→
Neutralite (t)				5.000	35.000	8.000	43	48	→

- **Augmentation** des consommations de charbon actif en poudre pour les usines d'Avranches et Saint Pair sur Mer liées au traitement des pesticides ESA métolachlore et Chlorothalonil, permettant d'obtenir une conformité de l'eau distribuée au seuil 2023 de 0,1 µ/L, seuil passé à 0,9µg/l suite au déclassement de ces composés par l'ANSES.
- **Baisse** des consommations en chlorure ferrique, chaux, acide sulfurique des usines d'Avranches, Saint Pair sur Mer et la Bergerie liées à la baisse des volumes produits.

3) Rendement hydraulique des usines

Le rendement hydraulique des usines est présenté de deux manières :

- Pour les usines d'Avranches et Saint Pair sur Mer, un bassin de stockage à l'air libre est présent entre la rivière et l'entrée de l'usine



- Un rendement peut être calculé entre la ressource R et la sortie d'usine S
- Un second rendement est calculé entre le bassin B et la sortie d'usine S

Les autres usines n'ayant pas de bassin les deux rendements sont identiques.

Usines de traitement d'eau potable	V prélevé (m3)	V entrée usine (m3)	V produit sortie usine (m3)	Rendement ressource - usine(%)	Rendement entrée-sortie usine (%)
Usine d'Avranches	942 785	914 396	838 372	88.93%	91.69%
Usine de la Bergerie (Donville)	328 537		293 207	89.25%	
Usine Les Monts (Chavoy)	36 037		34 757	96.45%	
Usine la Cornillière (Chavoy)	49 666		49 190	99.04%	
Usine la Braize (Le Luot)	56 225		55 626	98.93%	
Usine Le Hamel (Le Parc- Sainte Pience)	40 310		39 685	98.45%	
Usine de La Barbinière (Saint Jean des Champs)	52 193		51 580	98.83%	
Usine de Saint Pair sur Mer	1 534 043	1 471 721	1 389 751	90.59%	94.43%
Usine Hotel Furet (Sartilly)	55 141		53 145	96.38%	
Usine de Longrais (Montviron)	218 914		208 582	95.28%	

C) Performance de la sécurisation de l’approvisionnement sur le territoire

1) Capacités des ressources *

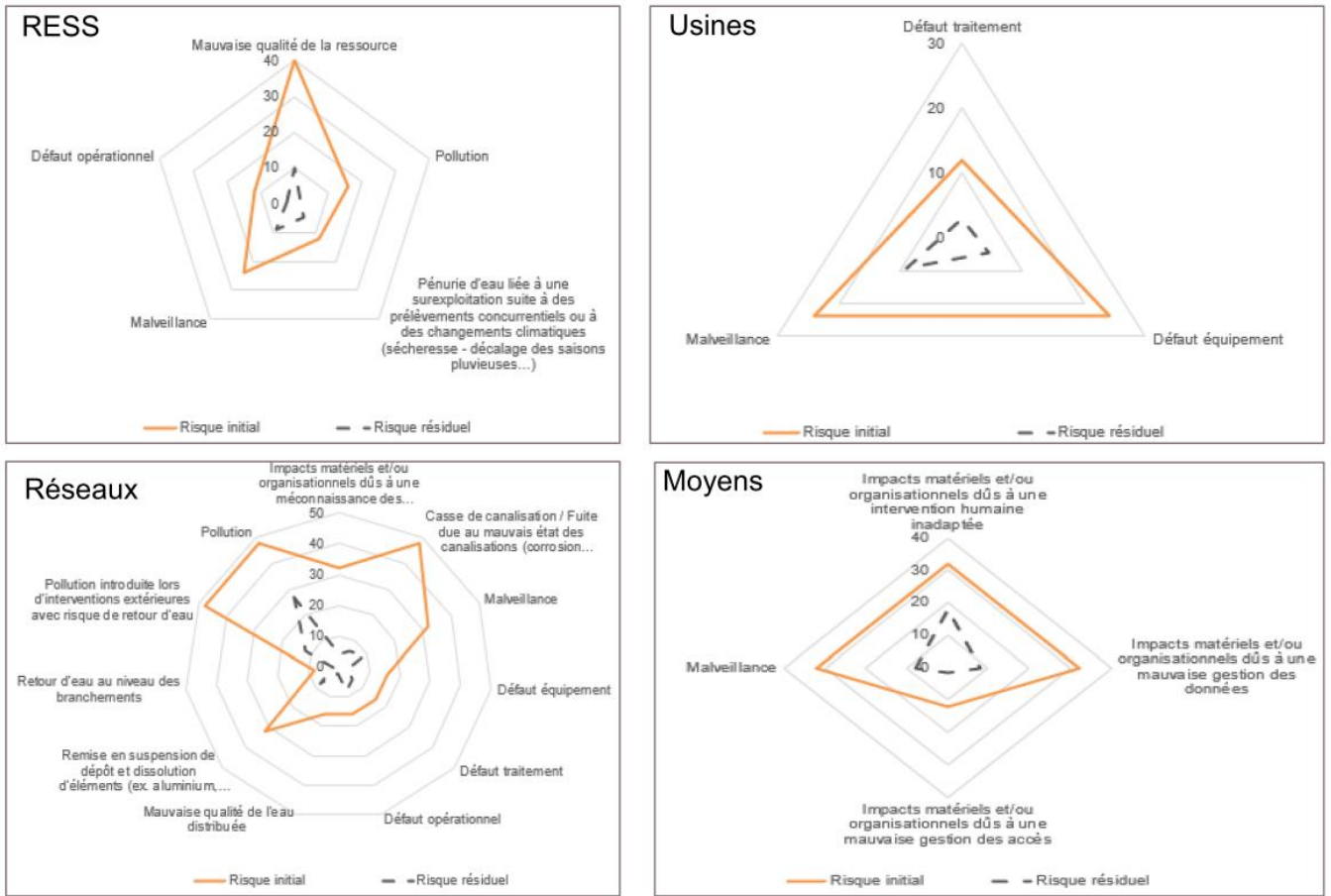
Les tableaux ci-dessous décrivent les autorisations en vigueur pour l’exploitation de nos sites, l’état d’avancement le cas échéant.

Zone	Nom	Commune	Code BSS	Volume produit 2021 m3/an	Année mise en service	Date DUP	Date AP prélèvement	Prélèvement autorisé / Proposition
St Pair sur Mer	Le Thar	Jullouville		1 760 319	2018	Arrêté préfectoral 01/04/2020	02/12/2016	292 m3/h 7000 m3/j
Avranches	La Braize	Marcey-les-Grèves		1 064 178	2018	Arrêté préfectoral 08/08/2009	02/12/2016	350 m3/h 8400 m3/j
Avranches Nord	Captage S1 de la Calusière	Le Luot		0	1973	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	Cessation AEP le 06/12/2018
	Captage S2 de la Calusière	Le Luot			1988	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	Cessation AEP le 06/12/2018
	Captage S1 du Hamel	Le Parc		61 454	1967	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	12 m3/h 240m3/j et 12h/j étiage (septembre octobre)
	Captage S2 du Hamel	Le Parc			2004	Arrêté préfectoral 10/07/2007	10/07/2007	
	Captage S1 des Monts Saint-Jean	Saint jean de la Haize		41 910	1993	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	6 m3/h moyen 5m3/h estival 4 m3/h étiage
	Captage S2 des Monts Saint-Jean	Saint jean de la Haize			1990	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	
	Captage S1 du Val	Chavoy			1963	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	11 m3/h moyen 5 m3/h estival 3 m3/h étiage
	Puits S1 Le bouillon	Chavoy		52 187	1965/1990	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	12 m3/h moyen 6 m3/h estival 6 m3/h étiage
	Puits S1 du Moulin de Champagne	Chavoy			1974/1975	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	2.41 m3/h
	Puits P1 du Pont de la Braize	Le Luot		55 054	1970	Arrêté préfectoral 09/06/1997	X	15 m3/h moyen 10 m3/h estivale 10 m3/h étiage

Zone	Nom	Commune	Code BSS	Volume produit 2021 m3/an	Année mise en service	Date DUP	Date AP prélèvement	Prélèvement autorisé / Proposition	
Saint Jean des Champs	La Barbinière	Saint Jean des Champs		57 084	1960/1964	Arrêté préfectoral 01/08/2007	01/08/2007	10 m3/h 200 m3/j	
	Village Durand S1	Saint Jean des Champs				Arrêté préfectoral 01/08/2007	02/08/2007		
	Village Durand S2	Saint Jean des Champs				Arrêté préfectoral 01/08/2007	03/08/2007		
	Village Durand S3	Saint Jean des Champs				Arrêté préfectoral 01/08/2007	04/08/2007		
Les Puits de Bréville	La Baleine S1	Bréville-sur-Mer		237465		Arrêté préfectoral en cours	22/09/2022	50 m3/h	
	La Baleine S2	Bréville-sur-Mer				Arrêté préfectoral en cours	22/09/2022		
	Le Golf S1 (f3)	Bréville-sur-Mer				Arrêté préfectoral en cours	22/09/2022	20 m3/h	
	Le Golf S2 (f4)	Bréville-sur-Mer				Arrêté préfectoral en cours	22/09/2022	30 m3/h	
	Puit à drains	Bréville-sur-Mer				Arrêté préfectoral en cours	22/09/2022	90 m3/h	
Sartilly	La Gilberdière S1	Sartilly Baie Bocage		78 671	2014	Arrêté préfectoral 14/01/2019	14/01/2019	15 m3/h 300 m3/j	
	La Gilberdière S2	Sartilly Baie Bocage				Arrêté préfectoral 14/01/2019	14/01/2019		
	La Gilberdière S3	Sartilly Baie Bocage				Arrêté préfectoral 14/01/2019	14/01/2019		
	La Gilberdière S4	Sartilly Baie Bocage				Arrêté préfectoral 14/01/2019	14/01/2019		
Sartilly Sud	le Douet des Genêts	Lolif		215 371	1964	Arrêté préfectoral 28/04/2006	X	30 m3/h 600 m3/j	
	Le Hamel S1	Lolif			1990	Arrêté préfectoral 28/04/2006	28/04/2006		
	Le Hamel S2	Lolif			1990	Arrêté préfectoral 28/04/2006	28/04/2006		
	Le Hamel S3	Lolif			2008	Arrêté préfectoral 08/11/2016	08/11/2016		
	La Louvetière	Lolif			1969	Arrêté préfectoral 28/04/2006	X		
	La Haye Goutière	Sartilly Baie Bocage			1969	Arrêté préfectoral 28/04/2006	X		

2) PGSSE *

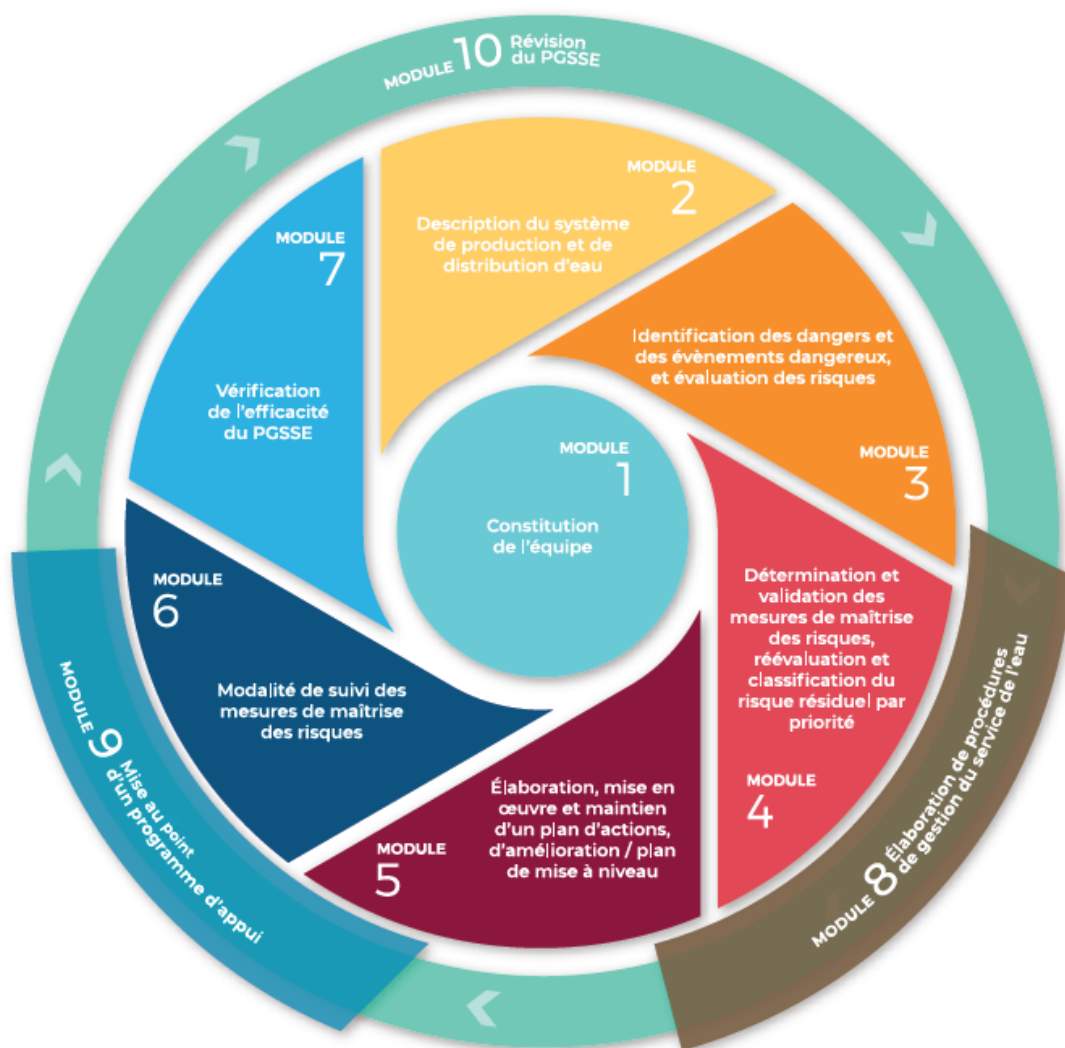
Un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) a été lancé en 2019 et le module 5 est en train de se mettre en place en 2024.



L'étude des dangers et l'appréciation des risques sanitaires associés aux services de l'eau réalisée en 2022 a permis d'aboutir à un bilan détaillé et mesuré des risques.

Secteur	UDI ou Ouvrage concerné	Sous Système	Observation	Environnements dangereux géographiques	Paramètres dangereux	Description de l'événement dangereux	Conséquence	Sans mesure de maîtrise du risque			Mesures de maîtrise actuelles					
								Niveau de Gravité	Gravité (G)	Niveau de Probabilité	Probabilité (P)	Risque initial	Mesures de maîtrise des risques existantes	Prévention	Surveillance	Risque résiduel
SIFGA		Ressource en eau	1- Ressources classées Générale avec qualité de l'eau médiocre: RESS Longues, RESS Bazoulen/Castelnou 2- DDTM classé sur les RESS Dergnie 3- Tenues en status relativement élevés sur les UDI Aranches/Sant Pau, Bazoulen, Comblanc, les Monts, Hôpital Forest, et Longues	Qualité bactériologique et physico-chimique	Mauvaise qualité de la ressource	Dégradation de la qualité des eaux brutes	Distribution d'eau non conforme	Grave	8	Presque certain	5	40	- Suivi ARS et autosurveillance - Surveillance des sites à chaque passage par les exploitants - Sécurisation hydraulique - Accompagnement du suivi des prescriptions des arrêtés - Animation ARS/DDTM/AESN/SDEAU0/Agriculteurs avec élaboration d'un plan d'action - en cours - Acquisitions foncières, convention ONF, baux/commodats... - Enquête publique en cours sur les RESS Bergerie	0.50	0.50	10
SIFGA-20P	UDI Dergnie	Ressource en eau	1- Absence de temps de repos entre les ressources et l'usine de la Dergnie regard (responsabilité de pollution en compte du public en accidentelles. En effet, les bords arrivent directement dans la fosse de traitement	Qualité bactériologique et physico-chimique	Pollution	Accidents d'origine humaine (voiture, camion...) ou phénomène climatique (glissements de terrain...)	Distribution d'eau non conforme	Grave	8	Peu probable	2	16	- Suivi ARS et autosurveillance - Surveillance des sites à chaque passage par les exploitants - Sécurisation hydraulique	0.50	0.25	2

Le travail restant à mener consiste à s'appuyer sur ce plan pour élaborer et mettre en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans un processus d'amélioration continue.



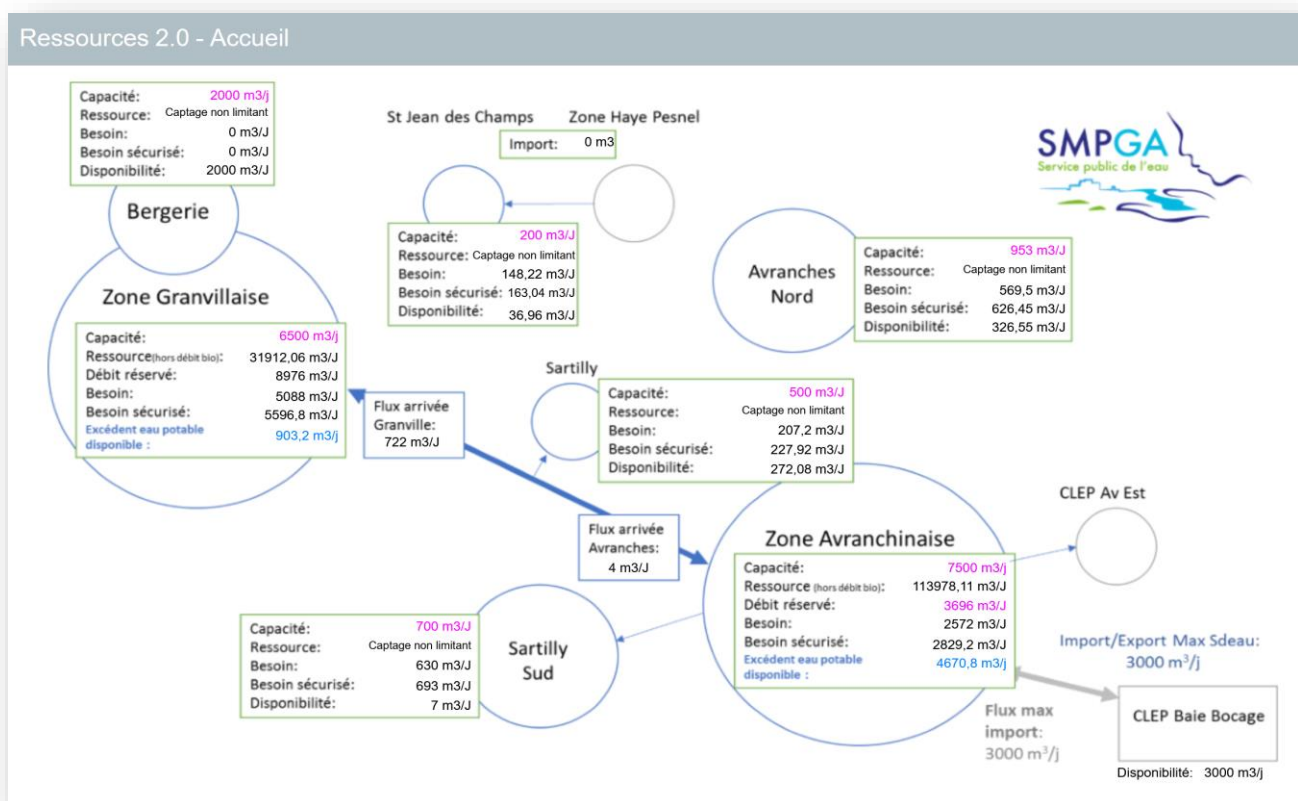
3) Outils de pilotage : Projet Ressources 2.0 – espace privé sur le Web *

Un outil stratégique* pour organiser la sécurisation du SMPGA qui permet :

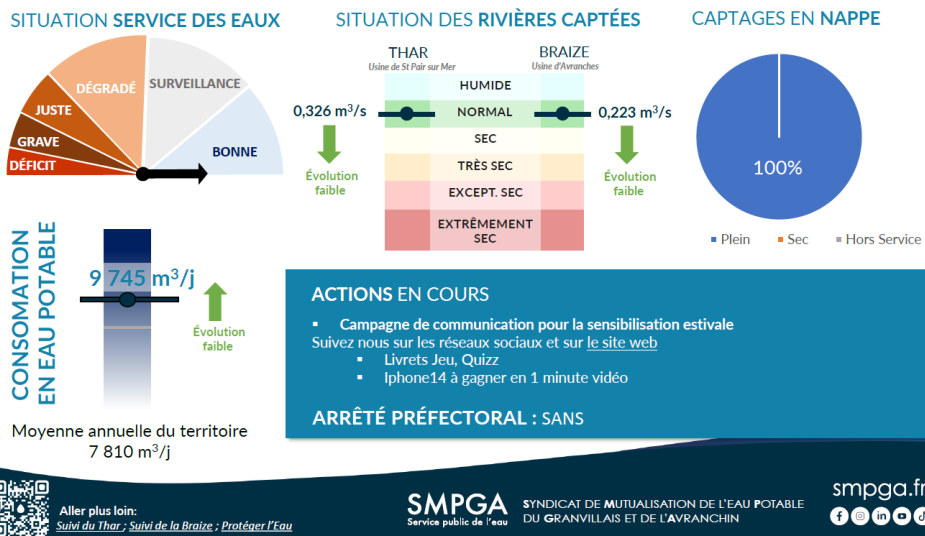
- Visualisation des masses d'eau par zones de distribution,
- Compréhension rapide de l'organisation de la distribution de l'eau sur la zone SMPGA et des projets à lancer.
- Un outil accessible en ligne et mis à jour automatiquement
- Communiquer plus facilement avec nos partenaires, Etat (DDTM, ARS), Collectivités (SDeau50, Elus),
- Récupération automatique des valeurs.
- Connaître en temps réel ce qui est disponible pour l'export dans les interconnexions sans pénaliser le besoin propre du SMPGA
- Affichage du disponible sur les zones de Granville et Avranches
- Gouvernance interne maîtrisée par le SMPGA en collaboration avec ses partenaires

(*) Installation sur le PC Win Régie du SMPGA

Capture d'écran :



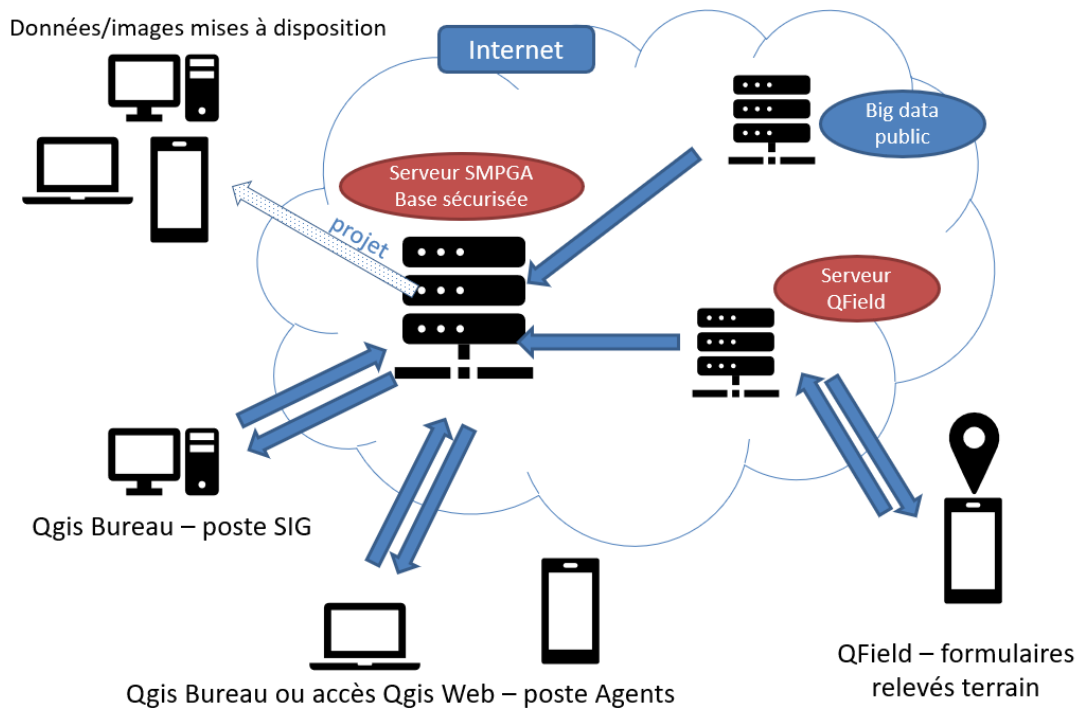
C'est ainsi à partir des données de Ressources 2.0 que sont élaborées les MétéEau du SMPGA diffusé largement pendant la période estivale conformément à la stratégie de protection de la ressource détaillée au sein de ce rapport.



4) Système d'Information Géographique (SIG) *

L'ambition du SMPGA est de disposer à terme d'un SIG comme SID, Système d'Information Décisionnel pleinement adapté à nos besoins, au contexte environnemental de notre territoire et au nombre croissant d'enjeux liés au changement climatique.

L'architecture du SIG actuel est schématiser ci-dessous.

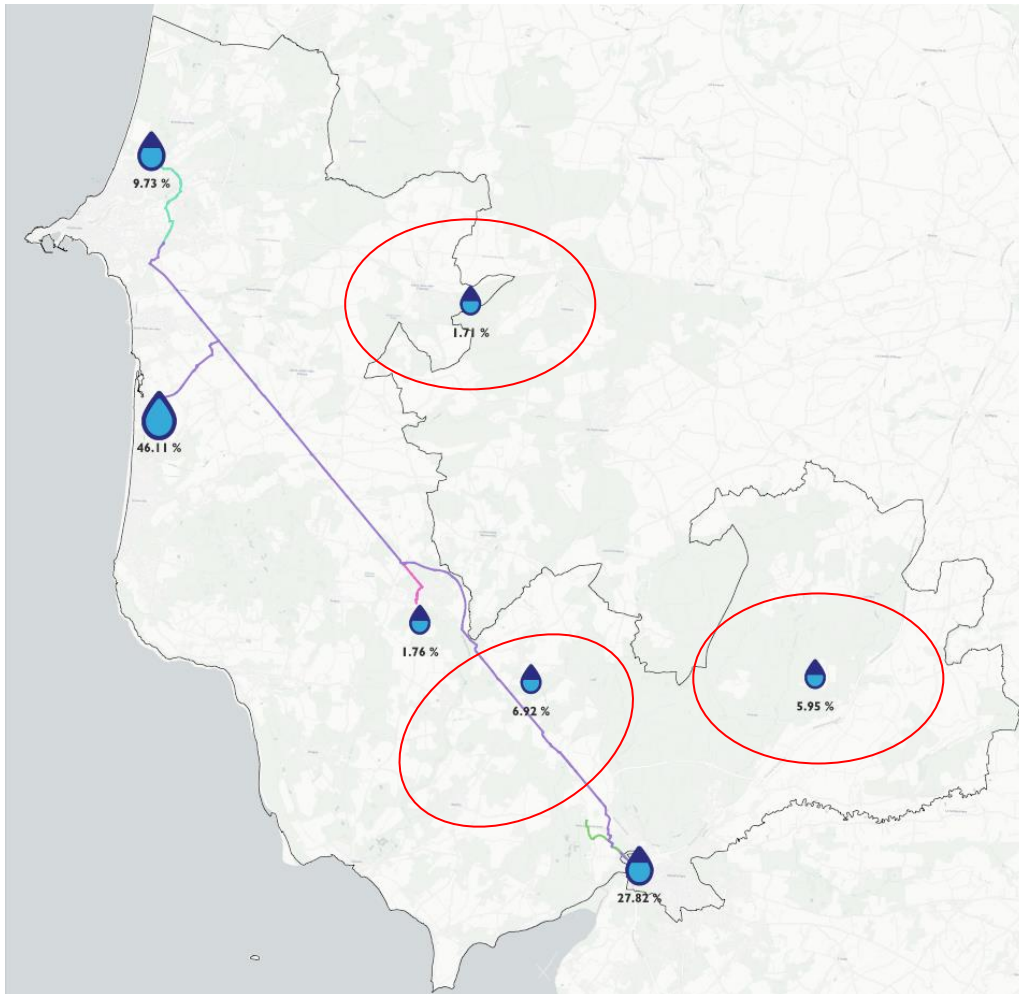


5) Interconnexions internes *

Le SMPGA a fait évoluer depuis 2018 son périmètre de gestion pour la distribution de l'eau potable.

Cette vision plus globale du territoire permet une sécurisation en alimentation en eau potable sans flux financiers sur un même bassin :

- Avranchin et Granvillais interconnectés,
- Donville via Granville,
- Vains via Marcey-les-Grèves,
- Sartilly via l'interconnexion Avranches-Granville.



Les pistes d'améliorations seraient de connecter **les secteurs autonomes** à ce jour :

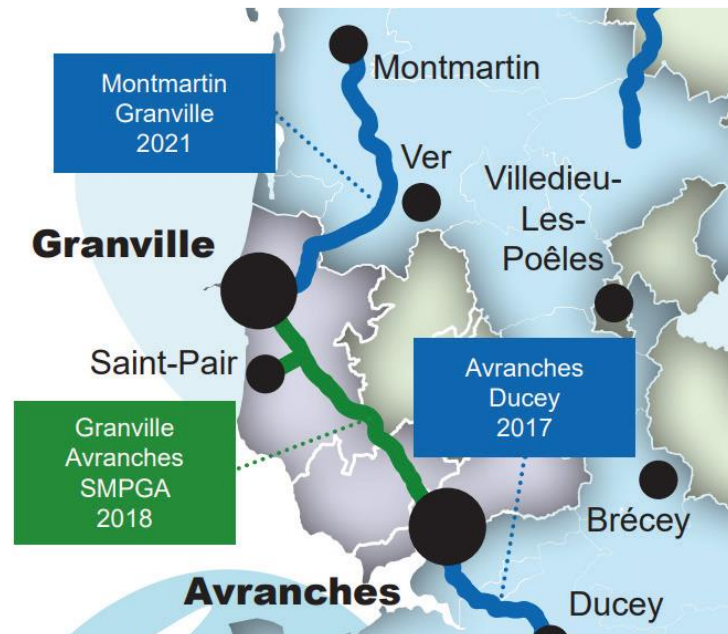
- Sécurisation de la distribution de la commune de St Jean des Champs via St Planchers,
- Sécurisation du secteur de Sartilly Sud via l'interconnexion Avranches-Granville au niveau de Montviron,
- Sécurisation du secteur d'Avranches Nord en réflexion.

6) Interconnexions externes *

Dans le cadre du déploiement de l'autoroute de l'eau avec le SDeau50, l'axe Avranches-Granville s'inscrit dans un schéma plus large allant de Cérences (mise en service en juin 2022) jusqu'à Montmartin.

Le SMPGA est donc interconnecté au Sud avec le CLEP Baie Bocage et au Nord avec le CLEP Montmartin-Cérences.

En cas de besoin, le SMPGA peut également alimenter en direct le CLEP d'Avranches EST



Par ailleurs, la commune de Saint Jean des Champs est également interconnectée avec le SIAEP de la Haye Pesnel.

D) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

1) Présentation *

Indice allant de 0 à 120.

Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

2) Détail des points *

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent

par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable

5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)

De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux

De 0 à 15 points (VP.241) : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux

10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)

10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)

10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite

10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement

10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

3) Tableau de synthèse

	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 2023
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	105
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	100
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	100
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	110
<i>Marcey les Grèves</i>	110
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	95
<i>Vains</i>	110
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	100
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	99
<i>Saint Jean des Champs</i>	97
Moyenne pondérée	103

L'indice de connaissance moyen et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2023 est de 103.

E) Indicateurs de performance du réseau

1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

A l'échelle du SMPGA	Exercice 2023
<i>Rendement du réseau décret 2007 (%)</i>	90,11%

	Rendement du réseau décret 2007-675
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	91,95%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	85,90%
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	82,32%
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	87,11%
<i>Marcey les Grèves</i>	85,48%
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	81,09%
<i>Vains</i>	98,06%
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	78,40%
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	97,48%
<i>Saint Jean des Champs</i>	92,32%
Total	90,11%

2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	Linéaire de réseau hors branchement (km)	ILVNC (m³/j/km)
<i>Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	386,073	1,33
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	37,869	0,85
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	131,218	0,92
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	68,599	1,12
<i>Marcey les Grèves</i>	25,396	1,51
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	16,636	1,50
<i>Vains</i>	20,619	0,20
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	186,477	0,67
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	58,274	0,23
<i>Saint Jean des Champs</i>	38,062	0,35
Total	969,223	0,99

3) Indice linéaire de consommation *

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes vendus. Il permet d'identifier le type de réseau (rural, intermédiaire, urbain).

	Linéaire de réseau hors branchement (km)	ILC (m ³ /j/km)	Catégorie de réseau
<i>Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	386,073	13,80	Intermédiaire
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	37,869	4,99	Rural
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	131,218	3,47	Rural
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	68,599	3,43	Rural
<i>Marcey les Grèves</i>	25,396	3,66	Rural
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	16,636	5,68	Rural
<i>Vains</i>	20,619	4,97	Rural
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	186,477	1,96	Rural
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	58,274	7,02	Rural
<i>Saint Jean des Champs</i>	38,062	3,46	Rural
Total	969,223	7,64	Rural

4) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	Linéaire de réseau hors branchement (km)	ILP (m ³ /j/km)	Pertes	Classement
<i>Anctoville-sur-Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	386,073	1,25	176 000	Bon
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	37,869	0,82	11 392	Bon
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	131,218	0,87	41 628	Bon
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	68,599	0,84	21 013	Bon
<i>Marcey les Grèves</i>	25,396	1,49	13 789	Bon
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	16,636	1,36	8 248	Bon
<i>Vains</i>	20,619	0,10	757	Bon
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haïze, Le luot, Chavoy</i>	186,477	0,57	38 718	Bon
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	58,274	0,18	3 879	Bon
<i>Saint Jean des Champs</i>	38,062	0,29	4 064	Bon
Total	969,223	0,90	319 488	Bon

En regardant plus finement par commune au sein des UDI, les priorités seraient :

- Ville d'Avranches : ILP de 3.46 m³/j/km

Notre ILP global est de 0,90 m³/j/km, nettement inférieur à la moyenne nationale.



Donnée SISPEA : <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P106.3>

5) Indice linéaire de réparation *

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, le nombre annuel d'interventions pour réparation. Il permet de quantifier l'état de santé du réseau de distribution.

	Linéaire de réseau hors branchement (km)	ILR (Nb/km/an)
<i>Anctoville sur Bosq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	386,073	0,08
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	37,869	0,11
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	131,218	0,07
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	68,599	0,01
<i>Marcey les Grèves</i>	25,396	0,04
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	16,636	0,18
<i>Vains</i>	20,619	0,05
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	186,477	0,02
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	58,274	0,05
<i>Saint Jean des Champs</i>	38,062	0,08
Total	969,223	0,06

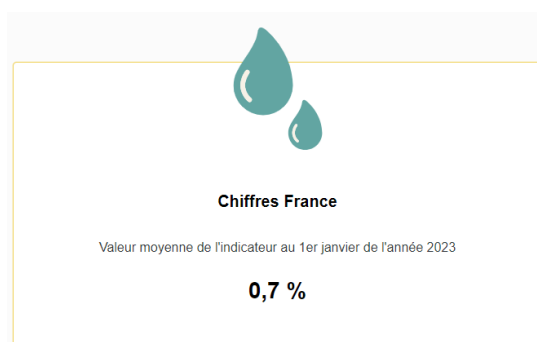
6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Commune	Travaux réalisés	Montant de l'opération	Entreprise
Vains	Renouvellement de 3 137 ml de canalisations	499 677,00 €	STURNO
Marcey	Renouvellement de 1 340 ml de canalisations	405 295,12 €	STURNO
Avranches	Renouvellement de 725 ml de canalisations	265 098,00 €	STURNO
St Jean le Thomas	Renouvellement de 875 ml de canalisations	257 500,00 €	SADE
Dragey	Renouvellement de 715 ml de canalisations	80 104,17 €	Régie SMPGA
Donville	Renouvellement de 195 ml de canalisations	6 525,13 €	Régie SMPGA
Genêts	Renouvellement de 164 ml de canalisations	50 617,79 €	Régie SMPGA
Granville	Renouvellement de 1980 ml de canalisations	109 443,46 €	Régie SMPGA
St Pair sur Mer	Renouvellement de 1502 ml de canalisations	103 027,87 €	Régie SMPGA
Ronthon	Renouvellement de 1500 ml de canalisations	130 015,41 €	Régie SMPGA
St Jean de la Haize	Renouvellement de 510 ml de canalisations	32 576,71 €	Régie SMPGA
Tirepiéd	Renouvellement de 110 ml de canalisations	1 134,46 €	Régie SMPGA
Total	Renouvellement de 12,75 km de canalisations	1 941 015,12 €	

La Régie du SMPGA a réalisé des travaux de renouvellement en 2023 pour un total de 513 445,00 € HT et les autres entreprises pour un total de 1 427 570,12 € HT.

Exercice	2021	2022	2023	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Linéaire renouvelé (km)	12,4	6,8	12,7	1,1%

Le taux sur le territoire du SMPGA ces 3 dernières années est supérieur au taux national (moyenne sur 5 ans)



Donnée SISPEA : <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P107.2>

L'approche comptable d'un renouvellement des réseaux sur 60 ans, correspondant à la durée des amortissements, aboutit à un taux de 1,6% pour notre territoire.

Un réseau ancien n'étant pas forcément fragile ou délivrant une qualité d'eau dégradée, le rythme de renouvellement doit être défini au regard de l'état des réseaux et des priorités d'investissements.

F) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

1) Périmètres de protection

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

	Etat d'avancement de la procédure 2022	Etat d'avancement de la procédure 2023
Prise d'eau de la Braize	80%	80%
Prise d'eau du Thar	80%	80%
Captage de la Gilberdière	80%	80%
Captages d'Avranches Nord	80%	80%
Captages de Bréville-sur-Mer	60%	60%
Captages de Saint-Jean-des-Champs	80%	80%
Captage de Sartilly Sud	80%	80%
Prise d'eau de la Sée (Projet)	20%	20%
Moyenne pondérée	78%	78%

Les évolutions de 2023

- **Captages de Bréville-sur-Mer**
 - Un dossier de régularisation est en cours que le précédent arrêté de DUP a été débouté en avril 2014
 - En 2022 prise d'effet de l'arrêté d'autorisation de prélèvement sur les captages de Bréville sur Mer le 22 septembre 2022
 - En 2023 prise d'effet de l'arrêté de DUP (26 avril 2023), signature des conventions d'indemnités avec les propriétaires et les exploitants du périmètre du protection.

2) Cas des Métabolites *

Un focus a été fait sur la « problématique métabolites », apparue depuis 2018. Ces molécules de dégradation de certains désherbants, utilisés principalement sur la culture de maïs (racinaire près-levée) et en moindre mesure sur la culture de Colza se retrouvent dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable. De plus, certaines de ces molécules peuvent se retrouver dans l'eau distribuée lorsque la filière de traitement n'est pas adaptée, et provoquer, depuis le 1er janvier 2021, des non-conformités.

(a) ESA métolachlore certaines molécules mères sont aujourd'hui interdites d'utilisation mais d'autres sont encore actuellement utilisées.

Les captages Le Moulin de Champagne et Le Pont de la Braize sont concernés par le Métalochlore ESA à des teneurs supérieures à la norme de qualité.

Après un réexamen effectué le 30 septembre 2022 par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail), la valeur de vigilance dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'eau a été modifiée, passant ainsi de 0,1 µg/L à 0,9 µg/L. Cette modification a conduit à la conformité des eaux du SMPGA.

<https://www.anses.fr/fr/content/avis-r%C3%A9vis%C3%A9-de-lances-relatif-au-r%C3%A9examen-du-classement-de-la-pertinence-pour-le-0>

Avec les captages Le Val et Le Bouillon, ces deux ouvrages sont également concernés par l'Alachlore ESA mais à des teneurs inférieures à la limite de qualité.

Le captage Le moulin de Champagne est concerné par une 3ème molécule : Acétochlore ESA, tout en restant en dessous de la limite de qualité.

(b) 2023 CHLOROTHALONIL

Le chlorothalonil est une molécule fongicide très utilisée, en France, jusque mai 2020 principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de l'orge), mais aussi sur les protéagineux (pois, féverole), pommes de terre et légumes. Des résidus de ce produit et de ses métabolites ont été détectés dans l'eau potable en 2023. La concentration maximale autorisée du chlorothalonil dans l'eau potable est de 0,1 microgramme par litre (µg/l). Sur le territoire du SMPGA, deux captages sont concernés par cette molécule, la Braize et le Hamel.

3) Démarches AAC *

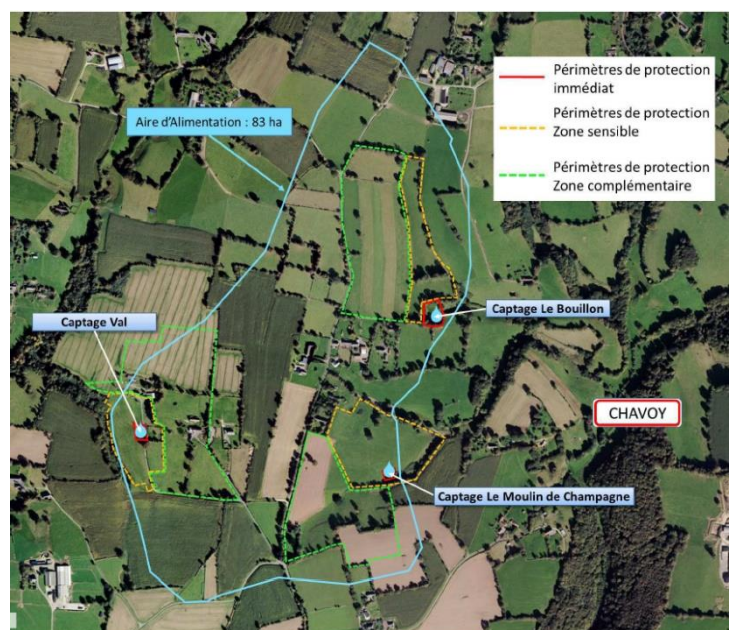
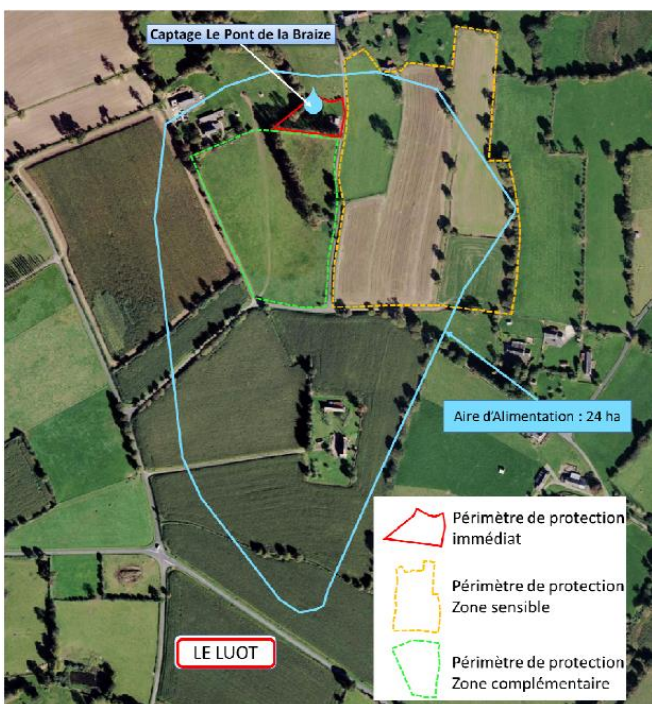
Rappel de la procédure :

Loi Grenelle 1 (2009) : Art 27 d'ici 2012 des plans d'actions seront mis en œuvre pour assurer la protection des cinq cents captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires = 10 captages classés « prioritaires » dans la Manche, répartis dans 7 aires d'alimentation de captages (AAC).

Cette loi oblige la mise en œuvre d'actions, à l'échelle de l'AAC, par la collectivité exploitante dans le cadre de captages classés prioritaires. Ces actions sont basées sur le volontariat des acteurs de terrains. L'objectif principal est la reconquête (si dégradation) ou la préservation (si bon état) de la qualité de la ressource en eau exploitée pour l'alimentation en eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses (nitrates et pesticides) et des pollutions ponctuelles (ex-hydrocarbures).

(a) AAC Avranches Nord

- Engagement de la démarche AAC par le Syndicat d'Avranches Nord : début 2014
- Portage SMPGA à partir du 01/01/2018 (transfert compétences)
- Animation assurée par le SDeau50, au titre de la compétence 6.2
- 4 captages concernés – classés prioritaires (Convention Environnementale 2013)
- 4 ouvrages inscrits dans 2 AAC
 - Captage du Pont de la Braize
 - Captage le Bouillon
 - Captage du Val
 - Captage le Moulin de Champagne
- Premier programme d'actions terminées
- 11 agriculteurs concernés par la démarche



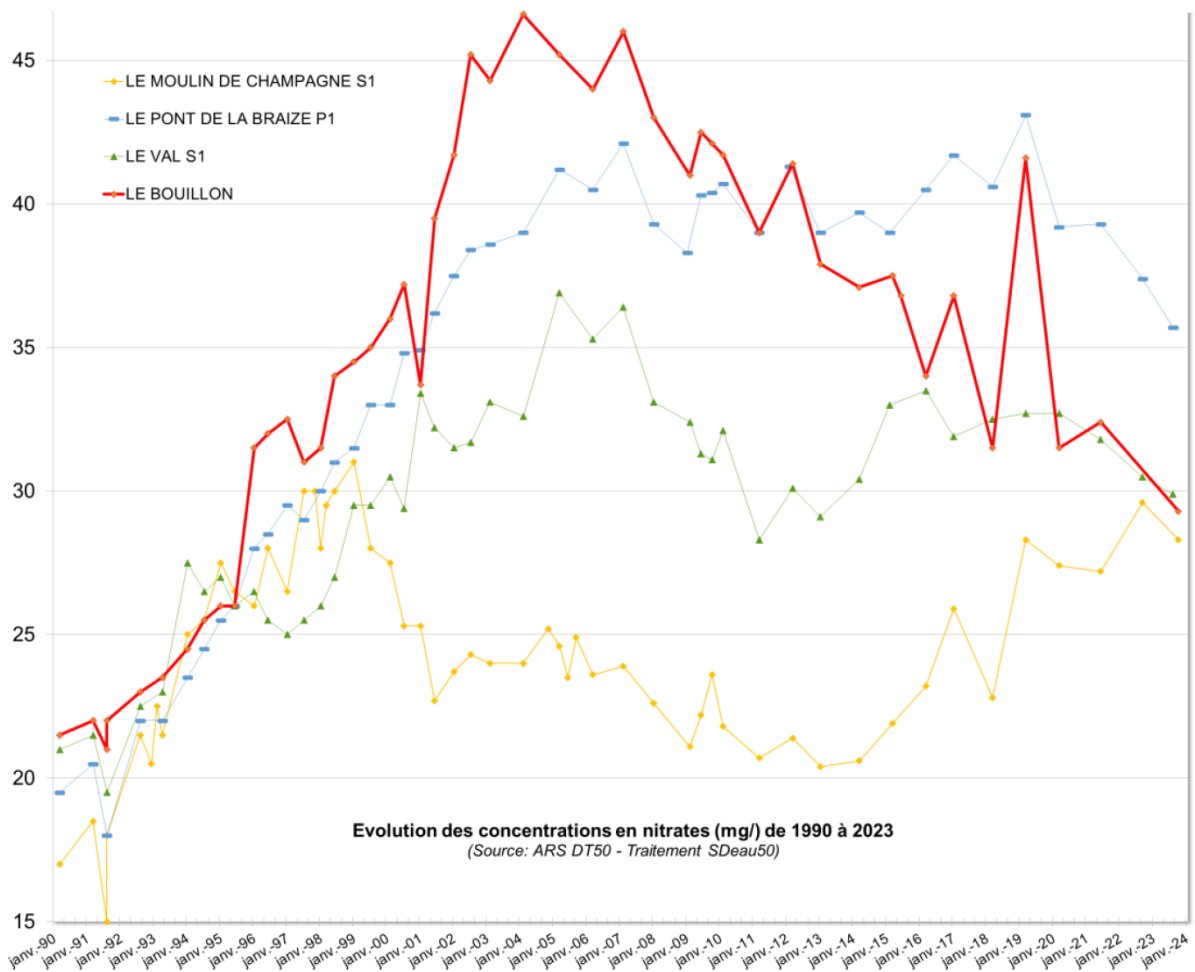
Evolution de la qualité de l'eau

Le Bouillon S1 - Chavoy :

- Concentrations qui ont plus que doublée en 15 ans : entre 1990 (21,5 mg/l) et le milieu des années 2000 (>47 mg/l)
- Diminution observée depuis

Objectif : confirmer la baisse amorcée depuis les 15 dernières années et tendre vers 30 mg/l

Nombre de valeurs	Teneur moyenne	Teneur minimale	Teneur maximale
50	33,72	15,50	46,60

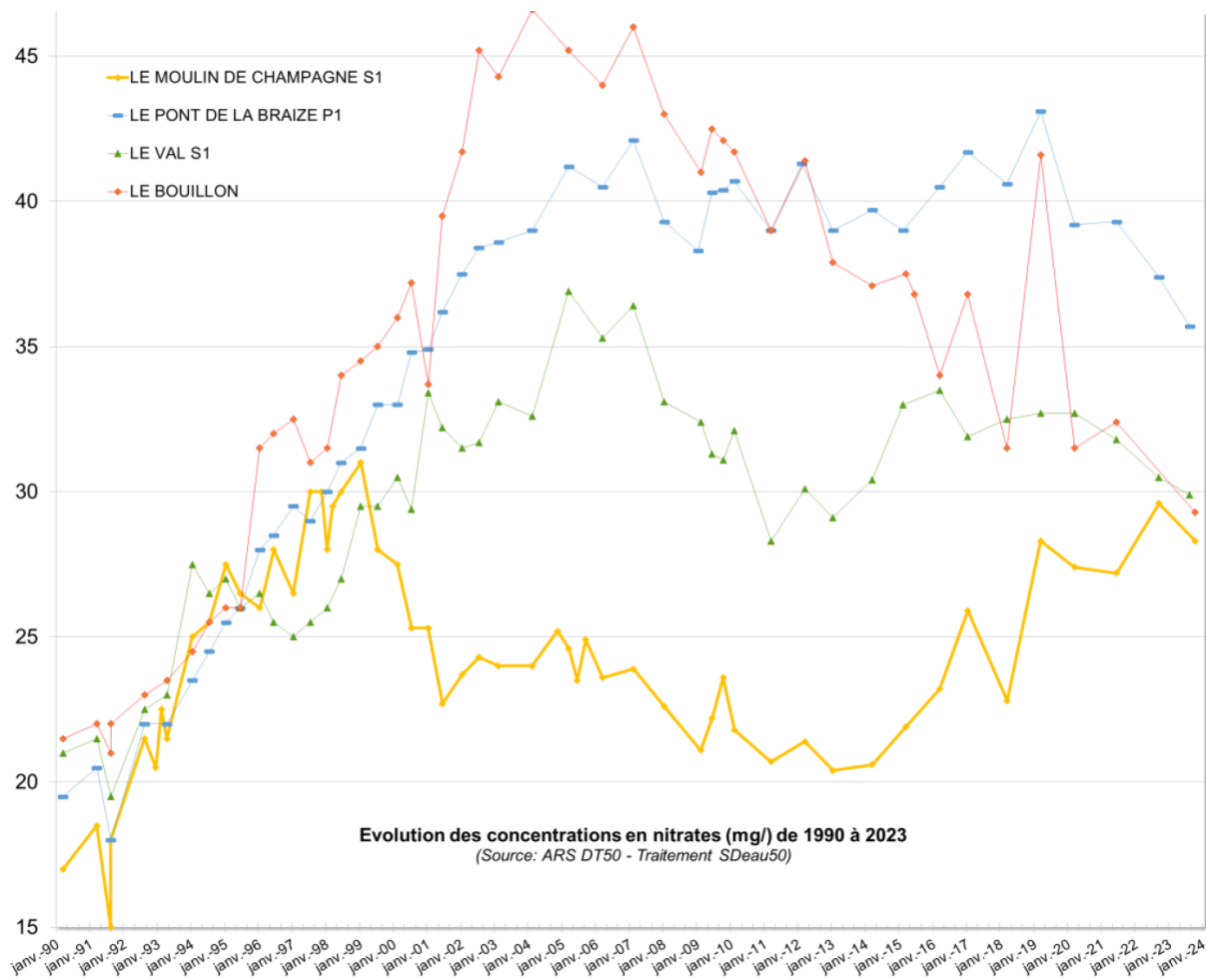


Le Moulin de Champagne S1 - Chavoy :

- Le moins contaminé
- Après une augmentation jusqu'en 1999, les teneurs sont redescendues : 20-25 mg/l.
- Nouvelle tendance à l'augmentation ces 8 dernières années

Objectif : retrouver des valeurs en dessous des 25 mg/l (valeur guide)

Nombre de valeurs	Teneur moyenne	Teneur minimale	Teneur maximale
57	23,98	15,00	31,00

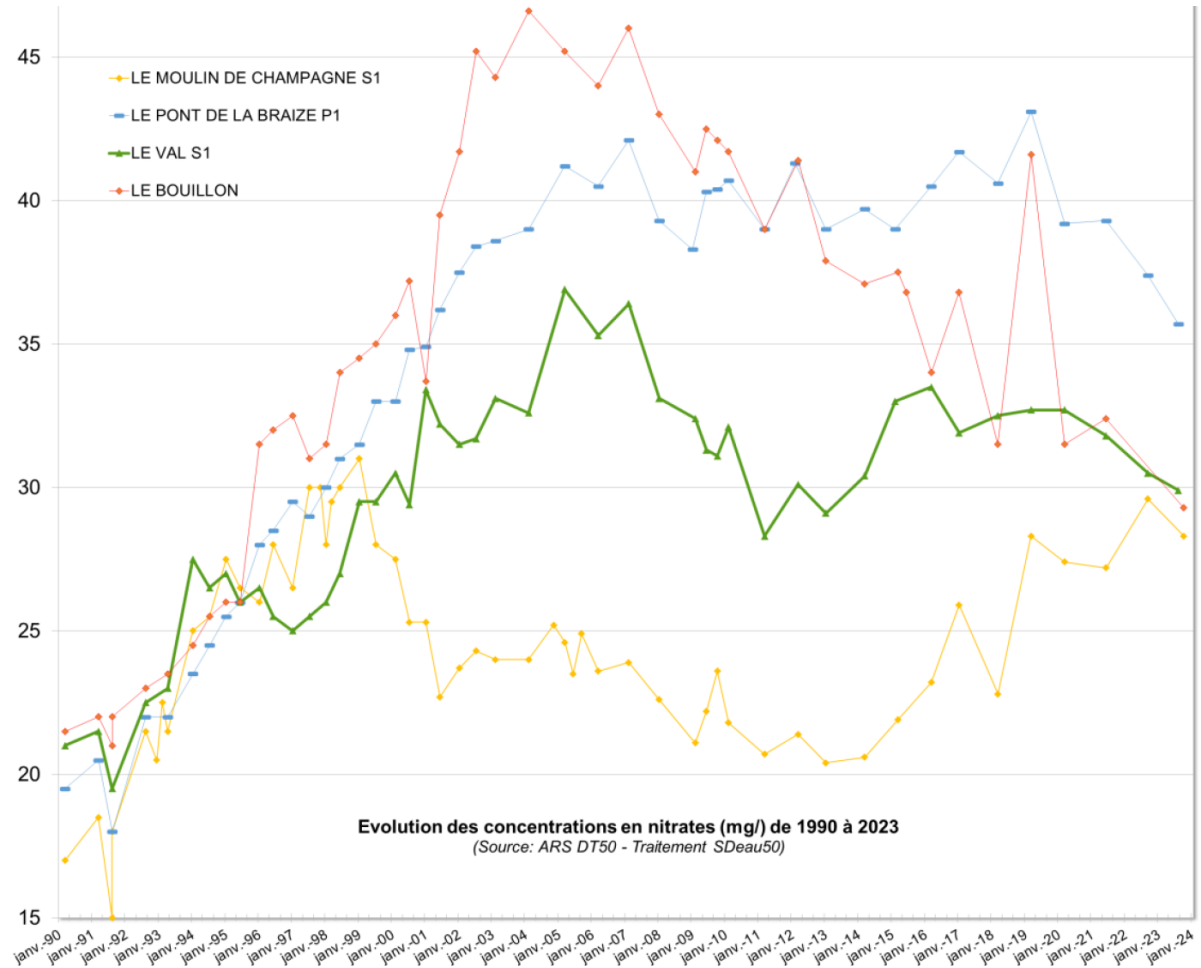


Le Val S1 – Chavoy :

- Augmentation entre 1990 et 2005, avant de diminuer et atteindre les 30 mg/l.

Objectif : confirmer la baisse observée depuis 2005 et ne pas dépasser 30mg/l

Nombre de valeurs	Teneur moyenne	Teneur minimale	Teneur maximale
49	28,85	19,50	36,90

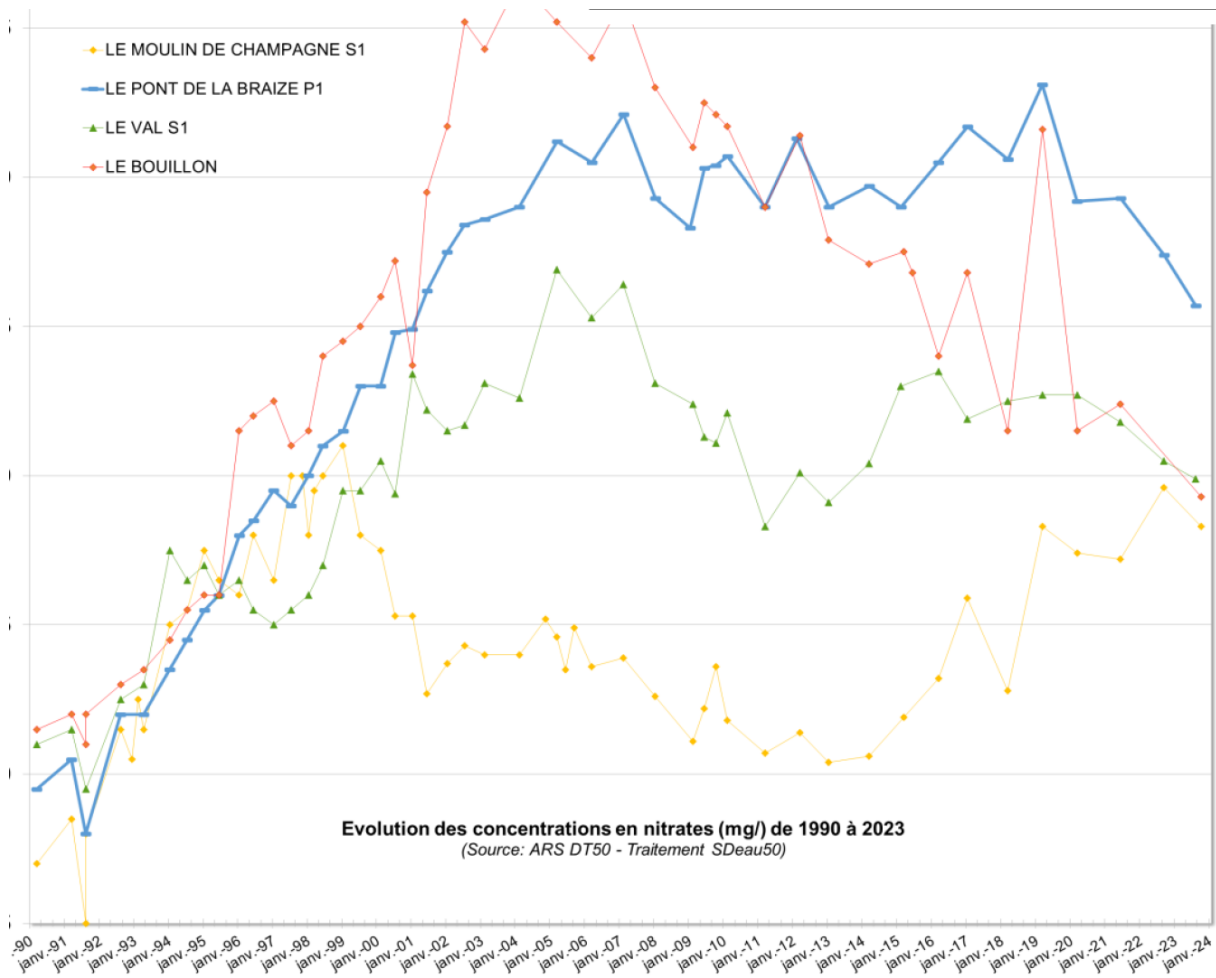


Le Pont de la Braize P1 (Le Luot)

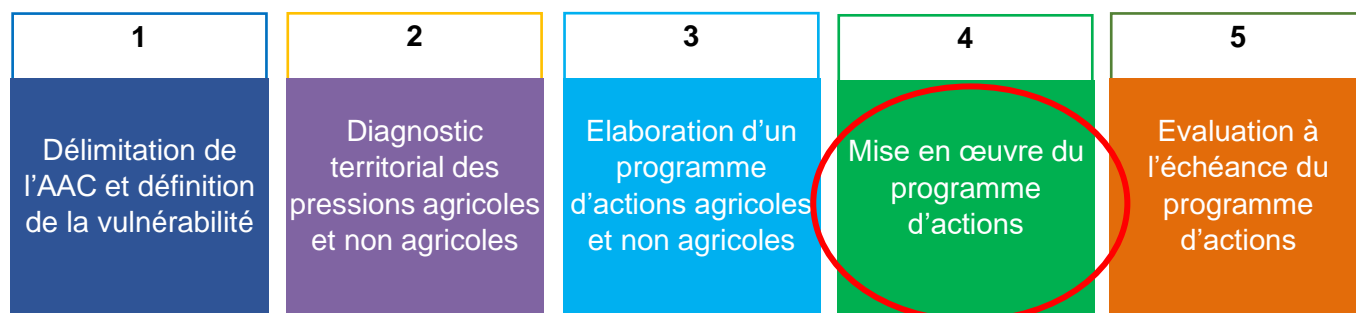
- les concentrations «stagnent» depuis 2005 et restent élevées (≈40 mg/l)

Objectif : Amorcer une baisse et ne pas dépasser 35 mg/l à court terme et ne pas dépasser les 30 mg/l à plus long terme

Nombre de valeurs	Teneur moyenne	Teneur minimale	Teneur maximale
48	33,17	17,50	43,10



Avancement de la démarche :



Programme d'actions 2023-2027

Après un premier programme d'actions mis en œuvre de 2015 à 2018 avec des résultats encourageants, le comité de pilotage a décidé de poursuivre la démarche avec un second programme d'actions pour la période 2023-2027. Ce programme se compose de trois grands axes, à savoir :

- des actions pour coordonner et suivre la démarche ;
- des actions axées sur la limitation des pollutions d'origine agricole ;
- des actions axées sur la limitation des pollutions d'origine non agricole.

Le SMPGA a délibéré favorablement sur la mise en œuvre de ce programme, dont le budget prévisionnel s'élève à 241 783,41 € HT sur cinq ans. Les premières actions ont d'ores et déjà eu lieu, avec la mise en place d'un suivi des reliquats d'azote ainsi que des expérimentations sur la thématique des couverts végétaux.

→ Des actions pour coordonner et suivre la démarche AAC

Fiche n°1 – Animation et coordination de la démarche

Fiche n°2 – Suivi qualitatif renforcé de la ressource en eau

→ Des actions axées sur la limitation des pollutions d'origine agricoles

Fiche n°3 – Accompagner les exploitants avec une approche système

- ✓ Expérimentations au champ et valorisation collective des résultats
- ✓ Accompagnement personnalisé sur la valorisation des prairies
- ✓ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- ✓ Investissements dans des agroéquipements

Fiche n°4 – Accompagner les exploitants sur les pratiques (ferti./phyto.)

- ✓ Accompagnement technique et individuel
- ✓ Analyses agricoles

Fiche n°5 – Recomposition bocagère

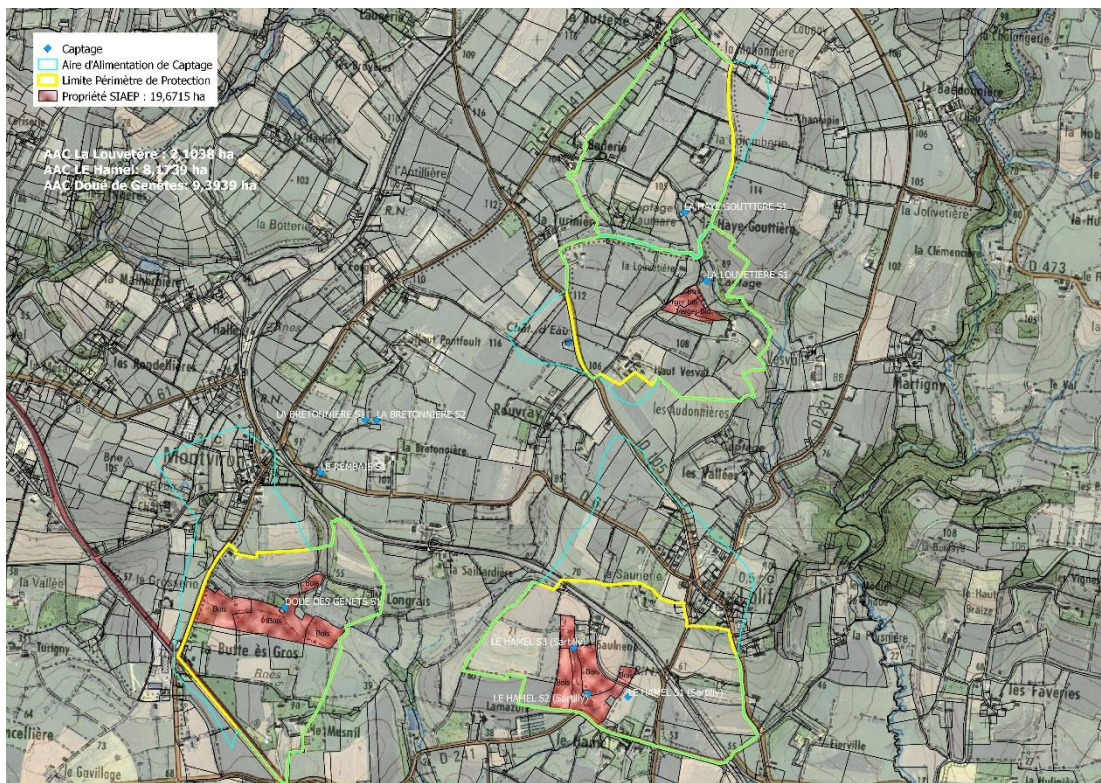
→ Des actions axées sur la limitation des pollutions d'origine non agricoles

Fiche n°6 – Accompagner les acteurs non agricoles

- ✓ Assainissement
- ✓ Sensibilisation

(b) AAC de Sartilly Sud

- Engagement de la démarche AAC par le SIAEP de Sartilly Sud : début 2019
- Portage SMPGA à partir du 01/01/2020 (transfert compétences du SIAEP)
- Animation assurée par le SDeau50, au titre de la compétence 6.2
- 6 captages concernés – classés prioritaires (Convention Environnementale 2013)
- 6 ouvrages inscrits dans 4 AAC
 - Le Doué des Genêts
 - Le Hamel S1
 - Le Hamel S2
 - Le Hamel S3
 - La Louvetière S1
 - La Haye Goutière S1
- 31 agriculteurs concernés, dont 14 avec une surface importante.

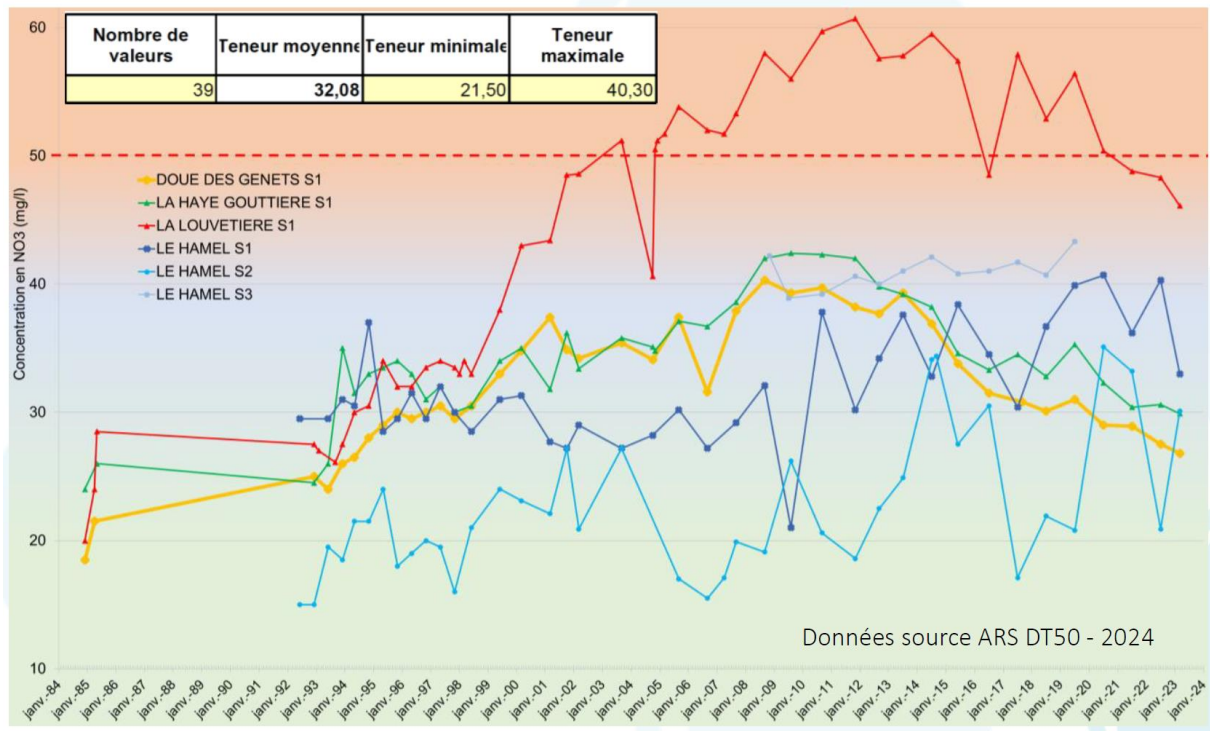


Evolution de la qualité de l'eau

Doué des Genets S1 Lolif :

- Concentrations en augmentation jusqu'en 2008 (>40mg/l)
- 2008 → 2013 : stagnation 37-38 mg/l
- Concentrations en baisse les 9 dernières années : < 30 mg/l

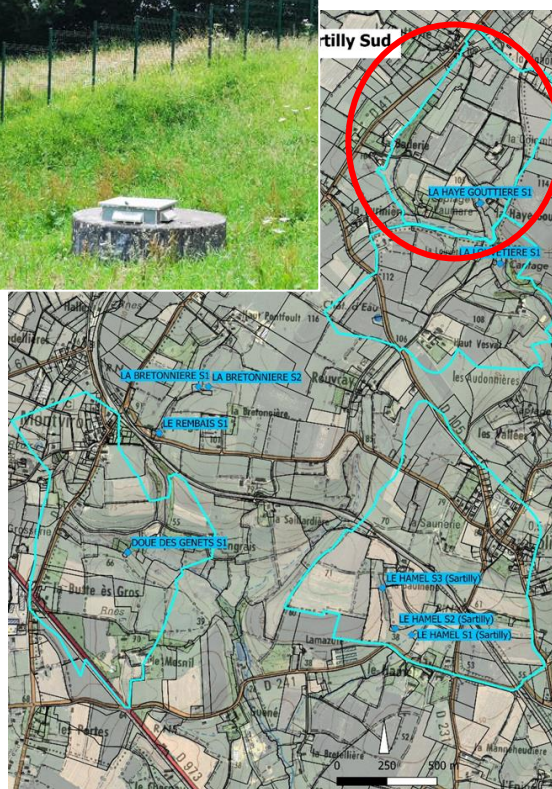
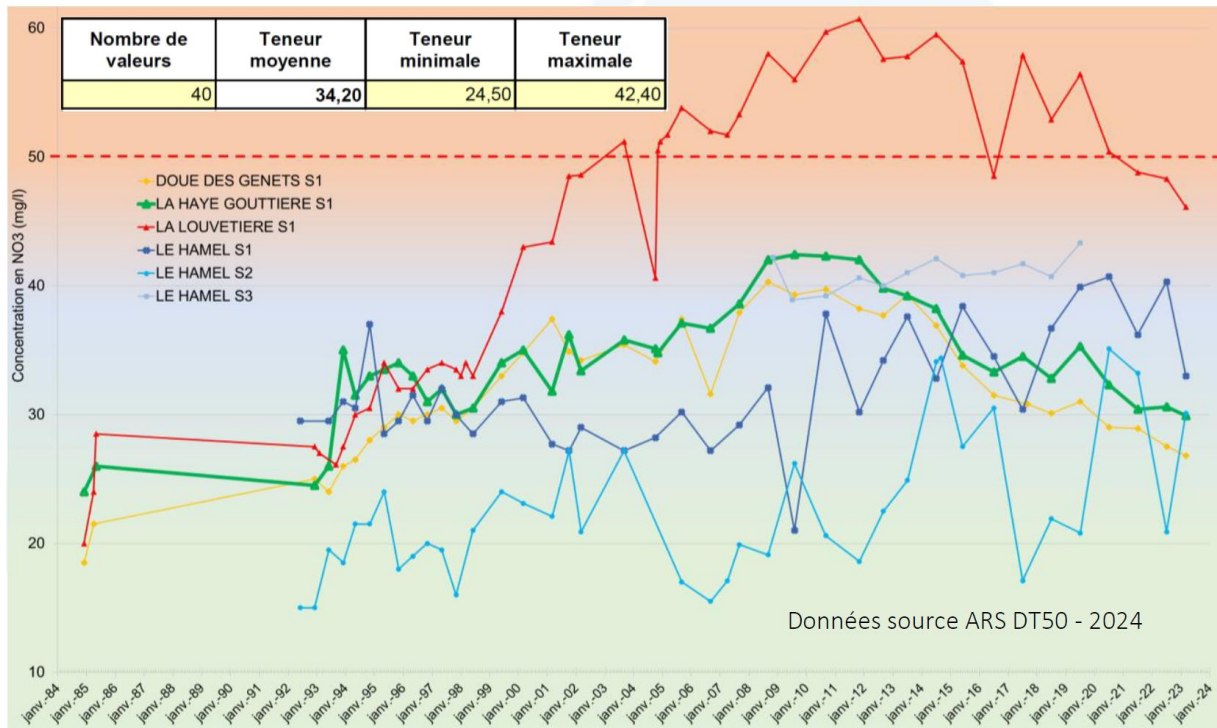
Objectif : Rester en dessous des 30 mg/l et tendre vers 25 mg/l (valeur guide)



La Haye Gouttière S1 – Montviron :

- Concentration en augmentation de 1985 à 2011 (>40mg/l)
- Concentrations en baisse ces dernières années : 30-35 mg/l

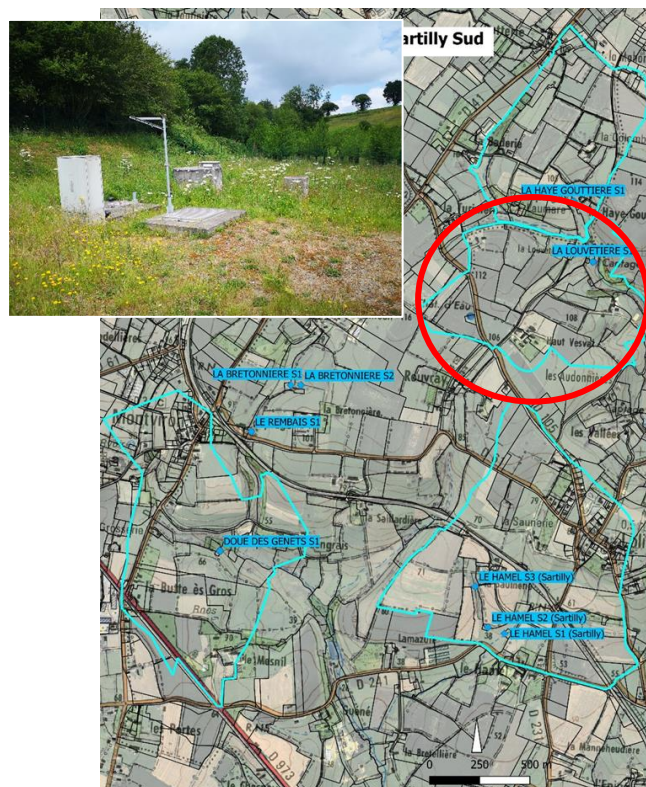
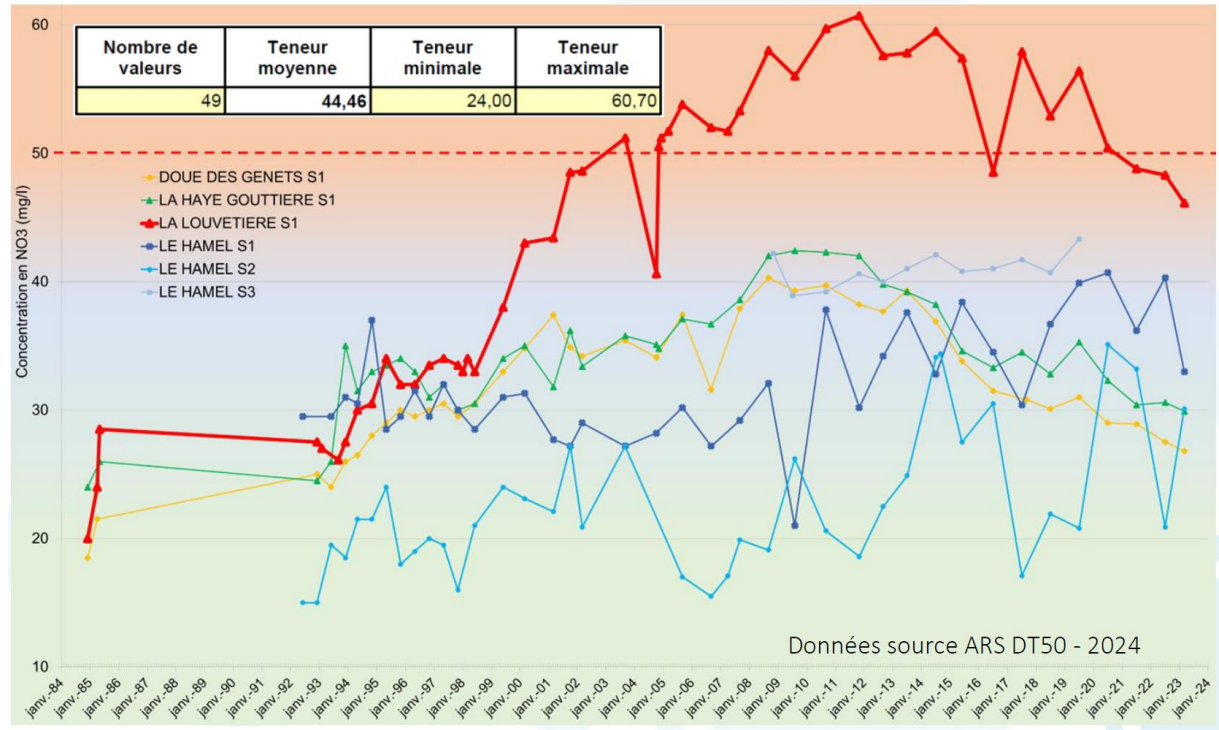
Objectif : Confirmer la baisse amorcée à partir du début des années 2010 et tendre vers 25 mg/l (valeur guide)



La Louvetière S1

- Concentrations en augmentation de 1984 à 2011 (>60 mg/l)
- Concentrations stables ces dernières années mais > 50 mg/l

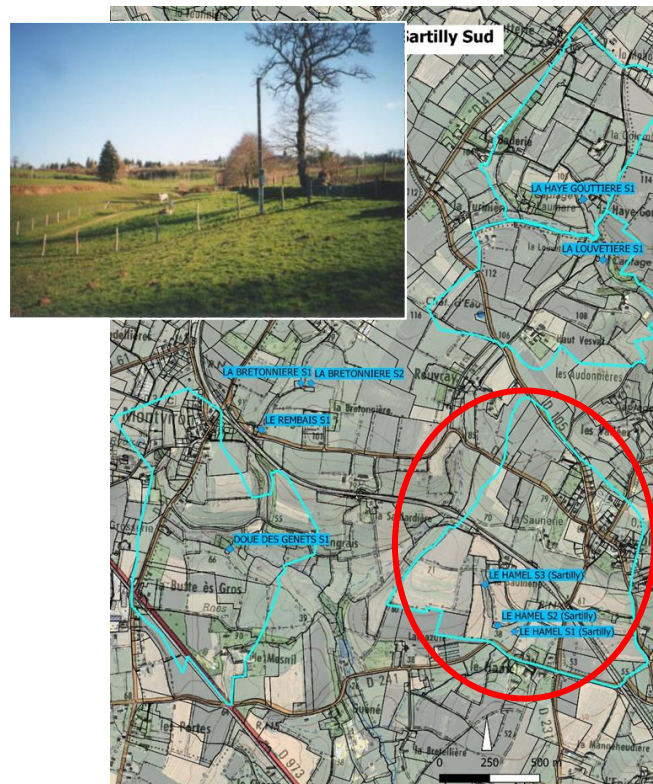
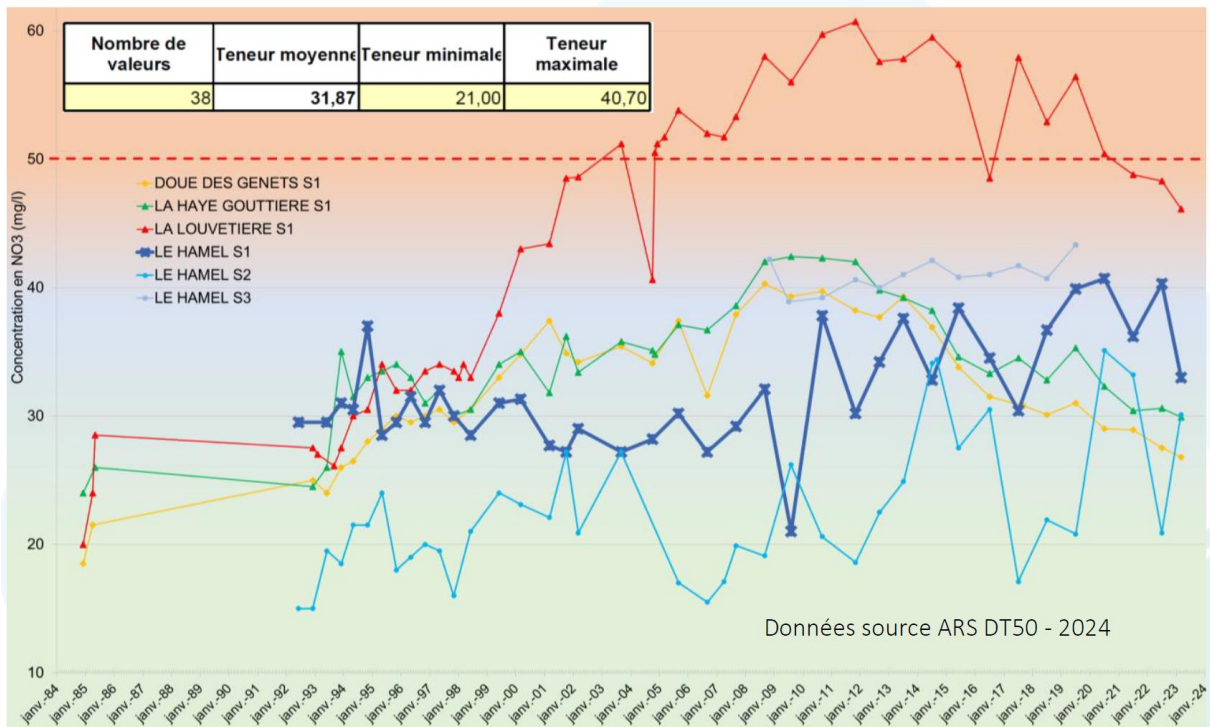
Objectif : Ne plus dépasser les 45 mg/l



Le Hamel S1

- Concentrations en augmentation depuis une douzaine d'années : \approx 35 mg/L

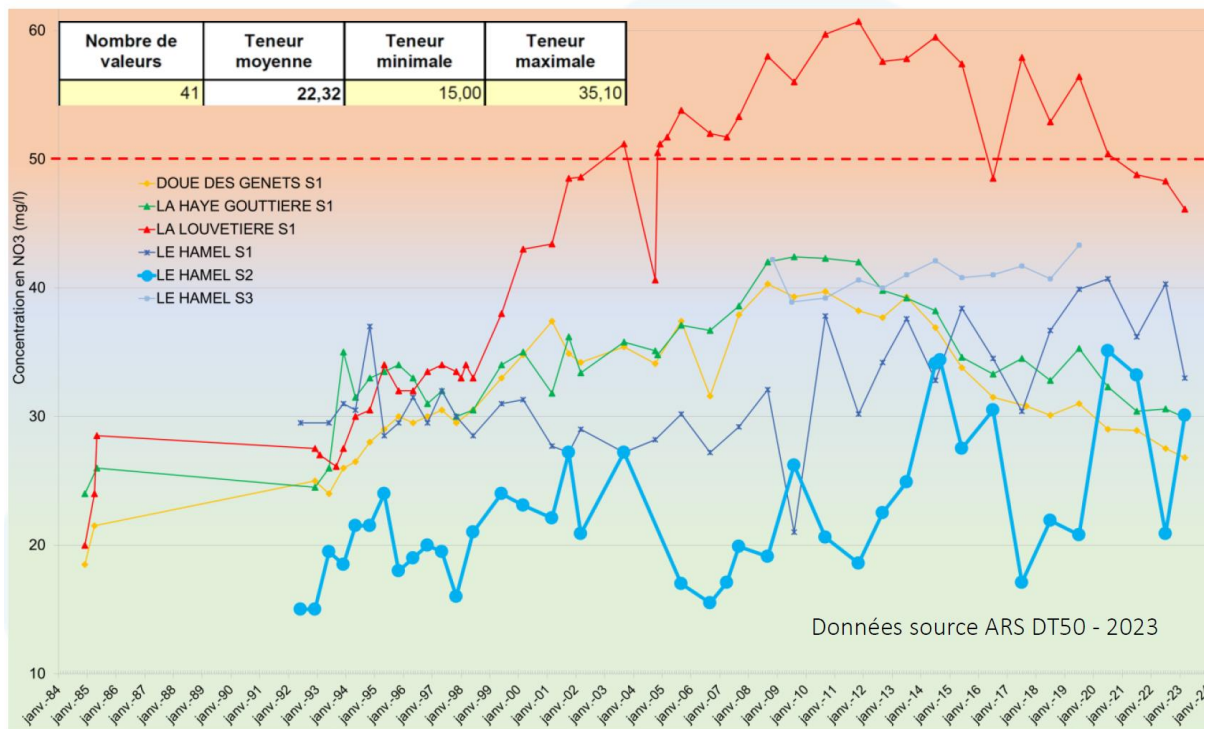
Objectif : Descendre en dessous des 35mg/l



Le Hamel S2

- Concentrations fluctuantes : moy. 21,5 mg/L

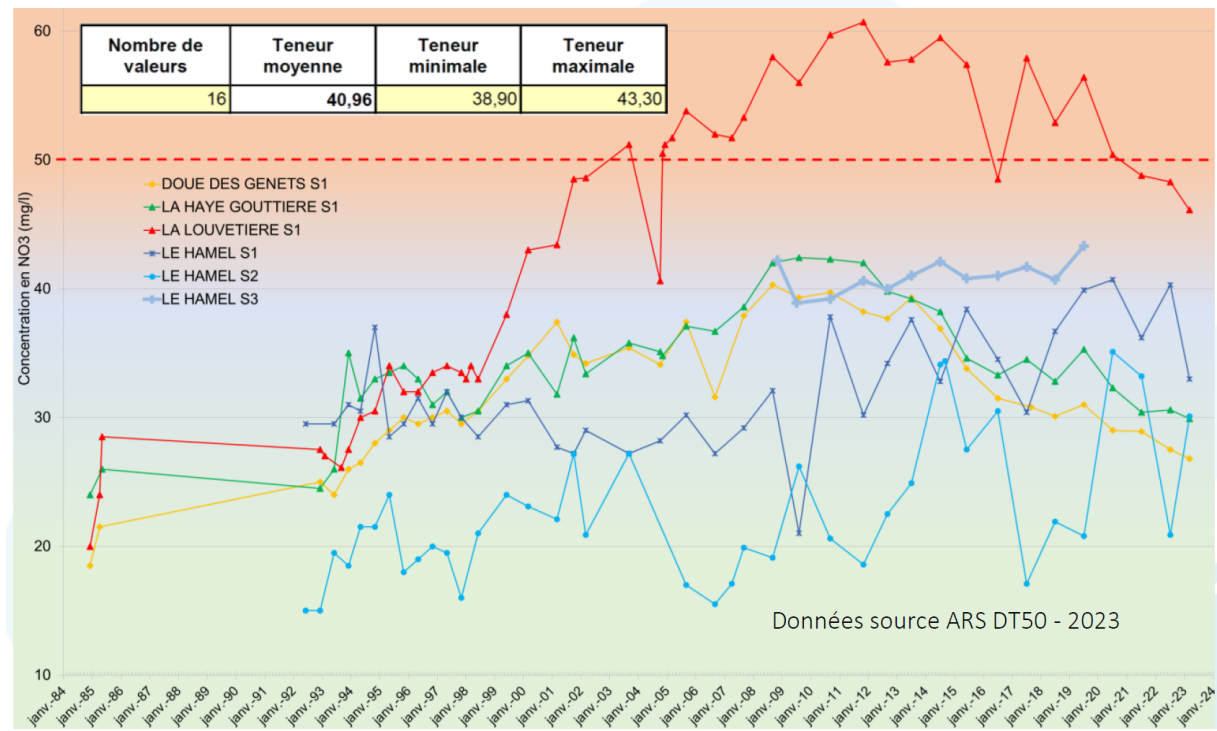
Objectif : ne pas dépasser les 25 mg/l (valeur guide)



Le Hamel S3

- Concentrations en nitrates stables : moy. 40 mg/L

Objectif : amorcer une diminution et redescendre en dessous de 40 mg/l et tendre vers les 35mg/l



Avancement de la démarche :



Le diagnostic de territoire a été restitué à la fin de l'année 2020. Sur proposition de la Chambre d'agriculture de Normandie, le territoire des AAC de Sartilly Sud a été retenu comme territoire test dans le cadre d'une réflexion méthodologique nationale. Ce projet a intégré un Réseau Mixte Territorial (RMT) afin de capitaliser sur et développer des outils et méthodes facilitant la mise en œuvre de plans d'action en faveur de la qualité de l'eau.

En 2023, le SMPGA a délibéré favorablement sur la mise en œuvre du premier programme d'actions (2023-2027), dont le budget prévisionnel s'élève à 368 787,15 € HT sur cinq ans. Les premières actions ont déjà eu lieu, notamment avec la mise en place d'un suivi des reliquats d'azote et des expérimentations sur la thématique des couverts végétaux. Un marché d'accompagnement technique individuel pluriannuel pour les exploitants agricoles a été signé entre le SMPGA et la Chambre d'agriculture de Normandie afin de poursuivre la démarche avec une approche « système de culture ».

Programme d'actions 2023-2027

→ Des actions pour coordonner et suivre la démarche AAC

Fiche n°1 – Animer et coordonner la démarche

Fiche n°2 – Suivi qualitatif renforcé de la ressource en eau

→ Des actions axées sur la limitation des pollutions d'origine agricoles

Fiche n°3 – Accompagner les exploitants avec une approche système

- ✓ Accompagnement technique et individuel sur les pratiques
- ✓ Expérimentations au champ et valorisation des résultats
- ✓ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- ✓ Analyses agricoles
- ✓ Accompagnement particulier à la transmission d'exploitation
- ✓ Investissements dans des agroéquipements

Fiche n°4 – Aménager les cours d'eau

→ Des actions axées sur la limitation des pollutions d'origine non agricoles

Fiche n°5 – Accompagner les acteurs non agricoles

- ✓ Assainissement
- ✓ Sensibilisation

G) Adaptation au Changement Climatique

Le SMPGA est par nature un acteur essentiel pour l'adaptation des territoires où il exerce face au changement climatique. L'eau douce devient plus que jamais un bien précieux et même en Normandie, la dérégulation annoncée des précipitations va imposer d'importantes mutations.

Pour y faire face, la collectivité mène différents chantiers :

- **Engagé pour la Neutralité Carbone**

En 2021, le SMPGA a demandé à un cabinet spécialisé de l'aider à réaliser un bilan carbone de ses bâtiments et de ses activités incluant les aspects énergie, réactifs, transport, achats, parc de véhicules et déchets.

Il en est ressorti qu'en 2021, le SMPGA a émis 2 030 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone ($t_{eq} CO_2$).

Le prochain bilan carbone sera réalisé en 2024.

Une réflexion est en cours en vue de réduire le bilan carbone du Syndicat et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

- **Se préparer à la résilience de ses équipements**

Depuis 2021, le SMPGA élabore et complète ses exercices de crise pour faire face aux nouveaux risques.

Dans le cadre du projet LAVOISIER, il intègre désormais une réflexion ENR et recirculation des eaux douces (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) pour se préparer à l'avenir.

- **Être un acteur identifié pour faire face et sensibiliser le territoire aux enjeux de l'eau dans le cadre du changement climatique**

Le SMPGA initie et développe ses actions de communication pour améliorer la prise de conscience des partenaires et du grand public. Il organise également ses actions pour qu'elles soient en corrélation avec les actions du grand cycle de l'eau portées par les territoires (Communes, EPCI).

Les différents axes stratégiques de communication dès 2022 sont les suivants :

- Présentation d'un service de proximité, au plus près des territoires
- Valorisation de la qualité technique de notre collectivité et du savoir-faire qu'elle concentre
- Valorisation de l'engagement de notre structure pour la préservation de notre environnement

- **Adapter sa stratégie pour intégrer la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau (qualité et quantité) face au changement climatique**

Dans un contexte de raréfaction des ressources et dans un cadre réglementaire toujours plus exigeant, le SMPGA est confronté à des défis croissants et complexes pour satisfaire aux besoins en eau du territoire. La protection de la ressource en eau, bien précieux et indispensable, constitue ainsi à un axe stratégique du SMPGA qui se décline selon les axes suivants :

- **Quantité d'eau disponible : comment distribuer plus d'eau potable plus avec moins d'eau naturelle à l'avenir ?**
 - Inciter à la sobriété
 - Identifier des ressources alternatives
 - Interconnecter les secteurs isolés

Pour y parvenir, le syndicat mène ainsi plusieurs actions :

- **Le syndicat accompagne les collectivités dans le projet de récupération des eaux de pluies pour des usage d'arrosage et nettoyage ne nécessitant pas une eau potable**
- **Le syndicat intègre la récupération de l'eau de pluie dans ses projets** (à l'image de la reconversion de l'ancienne cuve 1000m³ du site de saint Nicolas en récupération d'eau de pluie des toitures des 2 nouvelles cuves créées)
- **Le syndicat, porteur de la compétence SAGE sur le bassin Sée et côtiers Granvillais, participe au projet Etude Volumes Prélevables porté par le Sdeau50, en réponse au projet de l'agence de l'eau AESN.**
- **Qualité d'eau : comment répondre à des exigences réglementaires exigeantes et en évolution constante**
 - Identifier et réduire les sources de pollutions à l'origine
 - Disposer de filières de traitement multi-barrières
 - Assurer le maintien de cette qualité jusqu'au robinet du consommateur

Pour y parvenir, le syndicat mène ainsi plusieurs actions :

- **Mise en place et suivi des aires d'alimentations de captages (AAC) d'Avranches Nord et Sartilly Sud, via l'adhésion à la compétence 6.2 du Sdeau50,**
- **Mise en conformité des différents arrêtés sur ses périmètres de protection en cours et réflexion sur le suivi des périmètres de protection**

IV) Financement des investissements

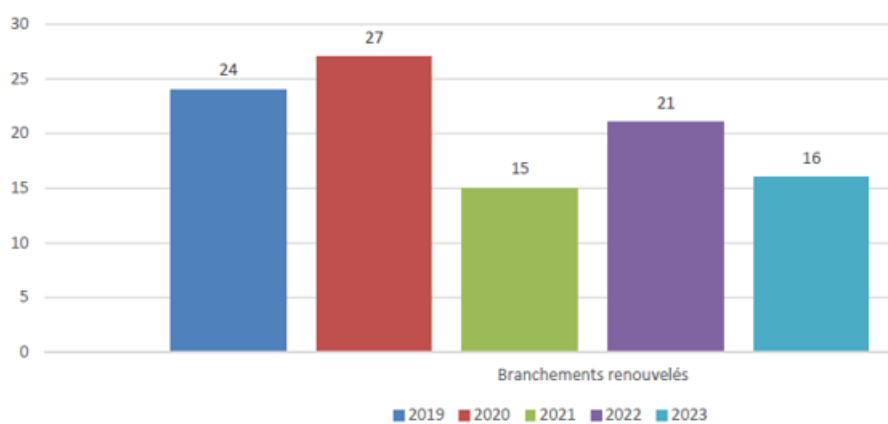
A) Branchements en plomb *

Pas de programme dédié engagé par le SMPGA.

Renouvellement des branchements plombs réalisé au fil de l'eau lors du renouvellement des canalisations.

Sur le contrat CEGA, renouvellement complémentaire des branchements plomb lors de opérations de voiries (financement par le contrat dans la limite de 20/an) soit 120 branchements sur les 6 années du contrat.

Fin 2023, 103 branchements en plomb ont été renouvelés dans le cadre du marché avec CEGA, soit un peu plus de 20 branchements par an, le détail annuel figurant dans le graphique suivant.

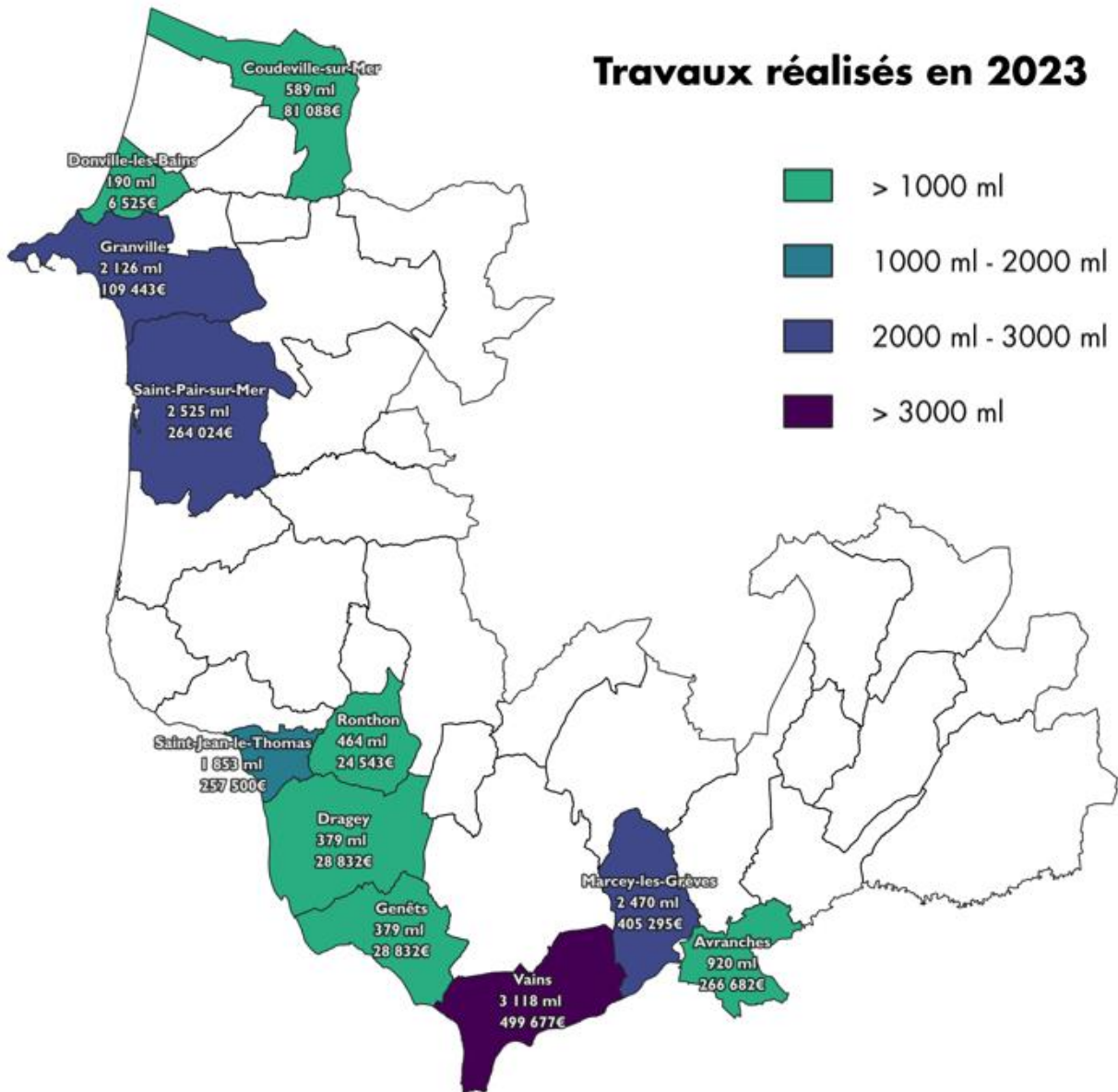


B) Montants financiers

(a) Montant des travaux facturés

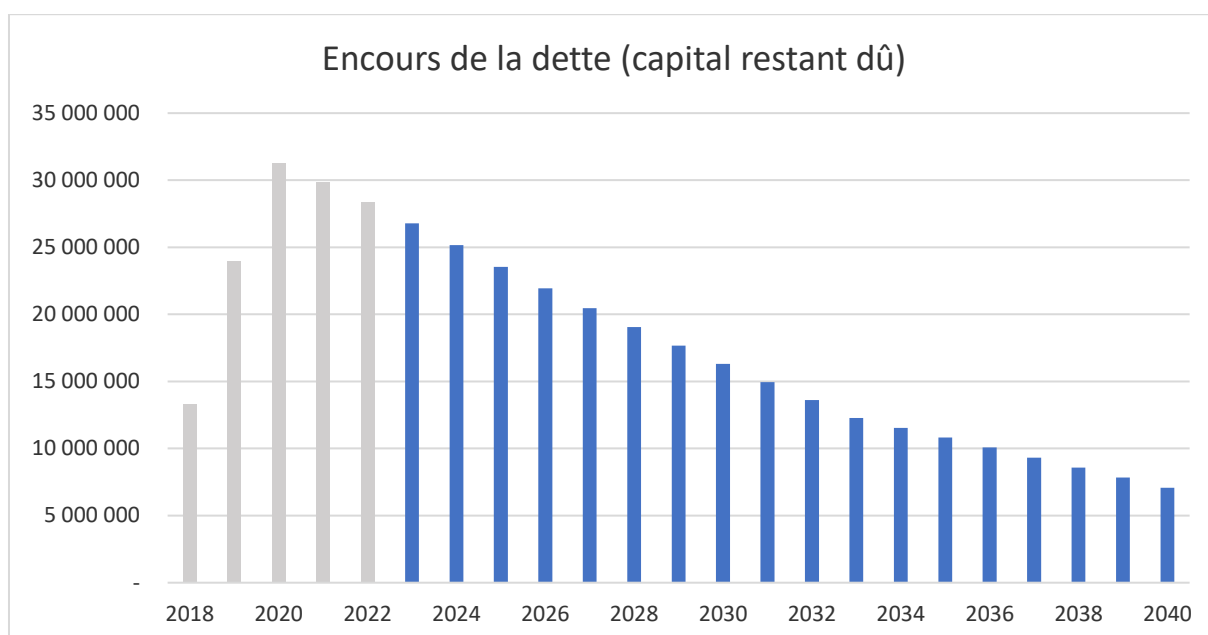
La carte ci-dessous présente les travaux de renouvellement de canalisations réalisés en 2023 sur l'ensemble du territoire pour un montant total de : 1 972 441 € HT. En ce qui concerne la rénovation des réservoirs de Saint-Nicolas, le montant des travaux réalisés en 2023 s'élève à 1 469 258 € HT.

Travaux réalisés en 2023



C) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.



Encours de la dette au 31/12/2023 = 25 161 305 €

Epargne brute annuelle 2023 (hors reports) = 2 290 443 € **Attente chiffre de la Trésorerie pour consolidation 29/08/2024**

Durée d’extinction de la dette (hors reports) = 11 années (14 ans en 2022).

Cet indicateur doit être mis en regard des investissements financés. En effet, les services d’eau ont une durée d’endettement longue car ils financent par emprunt des travaux qui ont une durée de vie et donc d’amortissement longue (usines - 40 ans, canalisations – 60 ans par exemple).

NB : Calcul réalisé sur l’ensemble des budgets eau

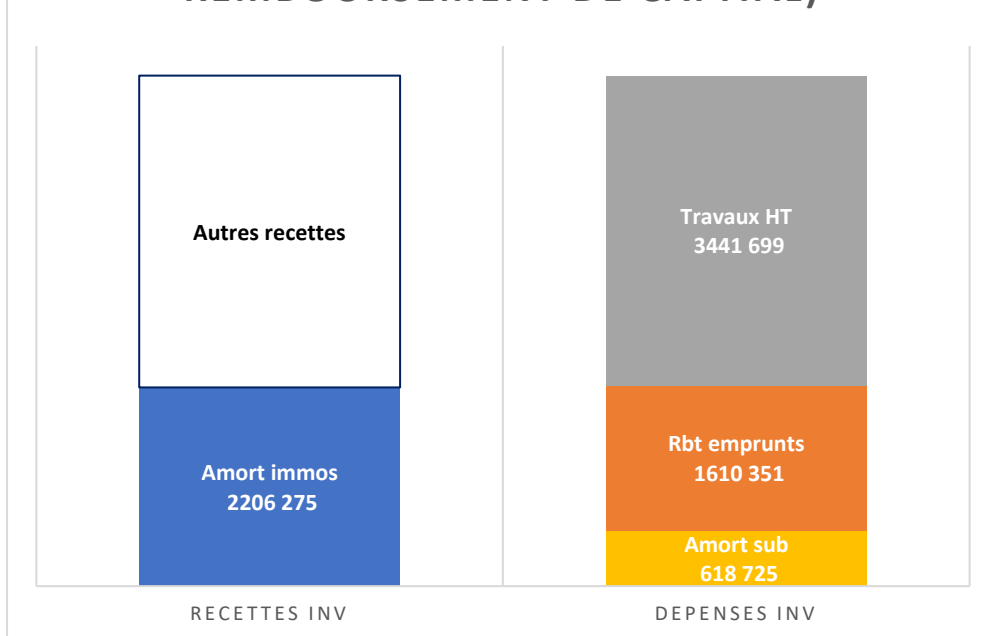
D) Amortissements *

L’amortissement équivaut à la constatation comptable de la perte subie sur la valeur d’actif des immobilisations qui se déprécient avec l’usage et le temps. Il permet à la collectivité de reconstituer en plusieurs années le montant dépensé pour le bien amorti de manière à pouvoir le remplacer à terme. Le cadre comptable institué par la M49 rend obligatoire l’amortissement qui constitue en quelque sorte un mécanisme d’autofinancement obligatoire des dépenses d’investissement nécessaires au renouvellement du patrimoine, sans toutefois prendre en compte l’inflation.

Les dotations aux amortissements constituent une dépense de la section fonctionnement et sont financées en recettes par le produit des ventes d’eau.

La gestion des amortissements est donc stratégique car la dotation annuelle impacte directement le prix de l’eau

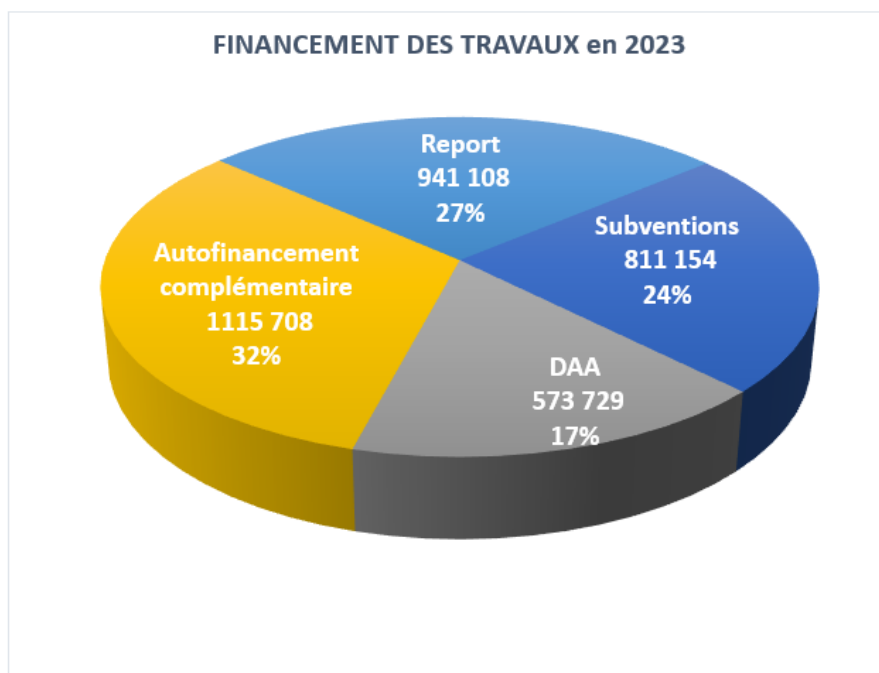
MONTANT DES AMORTISSEMENTS AU REGARD DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TRAVAUX ET REMBOURSEMENT DE CAPITAL)



Les amortissements nets du SMPGA (Amortissement des immobilisations déduits des amortissements des subventions) constituent l'autofinancement obligatoire qui doit couvrir au minima le remboursement d'emprunt.

En 2023 le remboursement du capital est couvert à 99 % par les amortissements nets.

Les travaux doivent donc être financés par d'autres recettes (autofinancement, report et/ou emprunt).



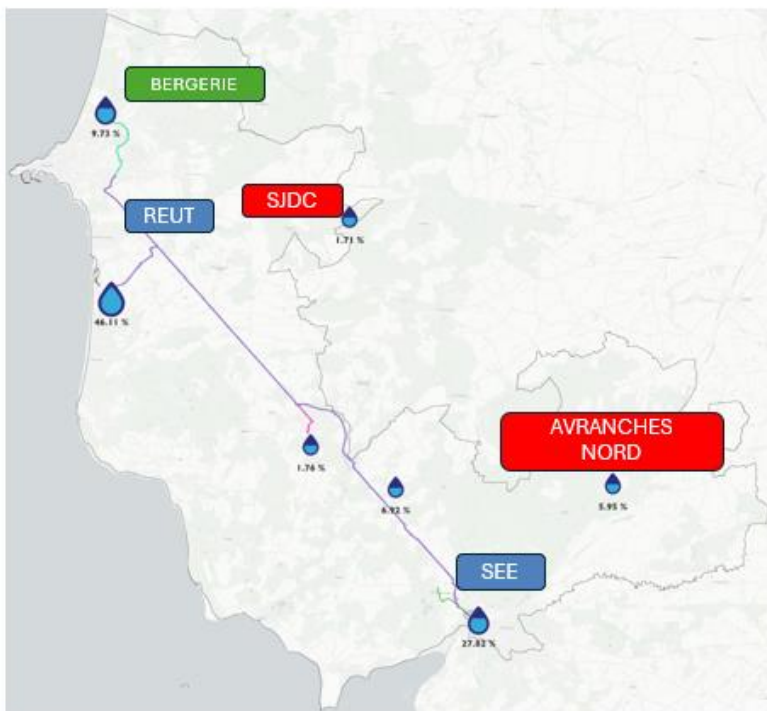
(DAA : Dotations Aux Amortissements)

Les travaux réalisés en 2023 n'ayant pas été financés par de nouveaux emprunts, l'équilibre entre amortissements nets et remboursement d'emprunt tend à se régulariser.

E) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service *

Plusieurs projets structurants sont à l'étude pour répondre aux enjeux de quantité et qualité sur le territoire :

- La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) pour réalimenter le Thar en période d'étiage pour maintenir un débit suffisant
- Une étude d'une nouvelle prise d'eau sur la Sée a été initiée permettant de disposer de deux ressources de surface à l'usine d'Avranches, afin de réaliser des prélèvements mesurés sur le milieu naturel
- L'usine de la Bergerie possède des installations vieillissantes, avec une filière qui nécessite un fonctionnement régulier, malgré un besoin en eau variable selon les périodes
- Les usines de Saint Jean des Champs et d'Avranches nord ont des filières qui ne sont plus adaptées à la qualité des captages, polluées par des micropolluants tels qu'ESA métolachlore et Chlorothalonil.



- Sécurisation quantité :
 - LAVOISIER - REUT
 - Prise d'eau SEE
- Sécurisation qualité (usines):
 - Rénovation Bergerie
- Sécurisation quantité/qualité
 - Interco Saint Jean Des Champs
 - Rénovation Avranches Nord

Projets structurants	Montant M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033 et +
Interco St Jean des Champs	1.0	1.0				-		-		
Site technique SMPGA	2.0		1.0	1.0						
Rénovation Bergerie	4.0				2.0	2.0				
REUT	3.0	-	-				1.5	1.5		
Projet Sée	2.0								2.0	
Rénovation Avranches Nord	4.0									4.0

Par ailleurs, dans le programme de travaux annuels sont prévus, en plus du renouvellement des canalisations stratégiques :

- Fuyarde
- Vieillissante et en lien avec une opération de voirie,

des travaux sur les infrastructures stratégiques, par ordre de priorité :

- Rénovation du réservoir Jaurès 800 à Granville



- Rénovation du réservoir des Delles à Saint Pair sur Mer



- **Rénovation du réservoir Bouillon 1000 à Jullouville**



- **Rénovation du réservoir Jaurès 1200 à Granville**



- **Rénovation des cuves du fort de Chausey**

V) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

En 2023, le SMPGA n'a pas réalisé d'abandon de créances à caractère social. Les abandons de créances réalisés font suite aux décisions de procédures judiciaires.

B) Créances éteintes en Régie *

Les créances éteintes sont des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose aux collectivités et au comptable. Ce sont des charges définitives pour les collectivités. Il s'agit, par exemple, des créances d'un débiteur pour lequel une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée dans le cadre d'une procédure de surendettement ou une procédure collective (si le comptable a bien satisfait à toutes ses obligations de déclarations).

Recettes factures eau	849 839.91
Créances éteintes	300.47
Taux	0.04%

En 2023, les créances éteintes représentent 0.04 % des recettes d'eau de la Régie (0.13 % en 2022)

C) Opérations de coopération décentralisée (cf. Article L1115-1-1 du CGCT) *

Aucun programme n'est engagé en 2023 par le SMPGA pour soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

D) Dégrèvements

1) Local d'habitation

Dans l'article L.2224-12-4 III bis du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), plus communément appelé Loi dite « Warsmann », le législateur a prévu que le plafonnement de la facture d'eau potable puisse être demandé en cas de fuite sur canalisation survenue sur l'installation d'un local d'habitation.

Ce dispositif permet à l'abonné le non-paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne et ceci dans les conditions suivantes :

- Présenter au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information écrite de l'exploitant de la présence d'une surconsommation,
- Fournir une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

La loi Warsmann protège les consommateurs en cas de fuite avérée sur une canalisation entre le compteur et la maison. Les fuites dues à des appareils ménagers, à des équipements sanitaires ou de chauffage en sont exclues.

Ainsi en 2023, des dégrèvements pour des locaux d'habitation ont été réalisés pour les volumes suivants :

Concession et Gérances

Commune	Nombre de clients concernés	volume consommé (m3)	volume dégrévé (m3)
AVRANCHES	5	2732	2181
CAROLLES	2	258	175
DONVILLE LES BAINS	5	615	400
GRANVILLE	9	1959	1554
JULLOUVILLE	7	1125	833
CHAMPEAUX	1	13	3
SAINT PAIR SUR MER	3	2025	1579
SAINT PIERRE LANGERS	1	140	115
SAINT PLANCHERS	1	274	256
SARTILLY	4	428	346
YQUELON	1	645	471
DRAGEY	1	371	97
VAINS	1	178	62
TOTAL SMPGA	41	10763	8072

Régie

Commune	Nombre de clients concernés	volume consommé (m3)	volume dégrévé (m3)
TIREPIED SUR SEE	2	623	360
SAINT JEAN DES CHAMPS	3	427	365
TOTAL SMPGA	5	1050	725

**Saint Planchers : 1 rue desservie par le réseau de distribution de Saint Jean des Champs*

2) Etablissements professionnels

Lors du Comité Syndical du SMPGA du 5 mai 2021, la délibération DE-2021-05-05-E-04 encadrant les modalités de dégrèvements pour les établissements professionnels en cas de fuite a été validée selon les conditions suivantes :

- La demande de dégrèvement doit être produite par l'abonné professionnel dans le délai d'un mois suite à la réception de sa facture ou dans le délai d'un mois suite à l'éventuelle information écrite de l'exploitant de la présence d'une surconsommation,
- La demande adressée au Président du SMPGA doit être accompagnée des pièces suivantes :
 - Attestation du réparateur mentionnant la date de réparation et la localisation de la fuite sur canalisations exclusivement (hors appareils et outillages),
 - Certificat de visite de l'exploitant,
 - Eléments financiers permettant d'évaluer l'impact de la surconsommation sur l'activité de l'entreprise,
 - Tout document de nature à expliquer les circonstances de cette surconsommation et ses conséquences pour l'entreprise,
 - Engagement pour l'avenir d'une surveillance de son installation selon l'une des deux formes suivantes :
 - Procédure de suivi interne certifiée,
 - Souscription à un service de suivi connecté de la consommation.

Ainsi en 2023, aucun dégrèvement pour des établissements professionnels n'a été réalisé.

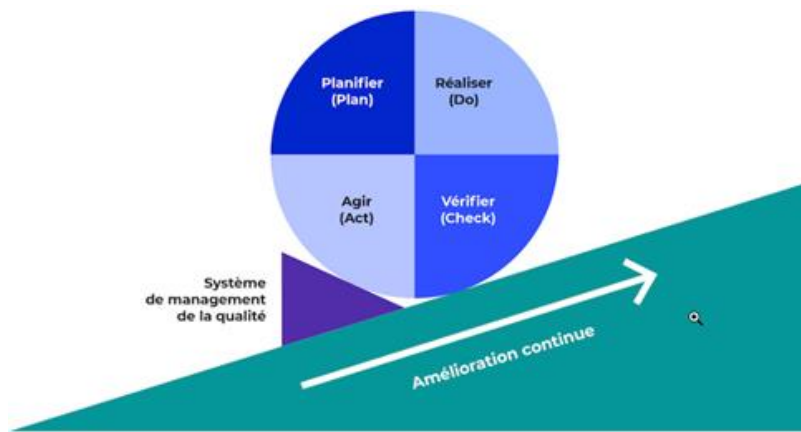
VI)Présentation de la démarche ISO 9001 *

Lors de la création du SMPGA, la volonté politique en matière de stratégie de développement était de s'appuyer sur une démarche qualité pour la mise en place et le développement des activités du syndicat, avec comme objectif principal la satisfaction de l'ensemble de ses clients (abonnés, communes, EPCI, services de l'état et tous les autres acteurs).

La norme NF EN ISO 9001 de l'AFNOR le reprend ainsi en introduction :

« L'adoption d'un système de management de la qualité relève d'une décision stratégique de l'organisme qui peut l'aider à améliorer ses performances globales et fournir une base solide à des initiatives permettant d'assurer sa pérennité. »

La norme « emploie l'approche processus, qui intègre le cycle PDCA et une approche par les risques. »



Cycle PDCA de la norme NF EN ISO 9001 de l'AFNOR : Plan/Do /Check/Act

Les principes de management de la qualité sont les suivants :

- Orientation client,
- Leadership,
- Implication du personnel,
- Approche processus,
- Amélioration,
- Prise de décision fondée sur les preuves,
- Management des relations avec les parties intéressées.

C'est à partir de ces principes que le SMPGA à établi sa cartographie ISO qui détaille le contexte, les objectifs et les processus de son système de management.

Des revues régulières sont organisées afin de s'assurer que le système de management est toujours approprié, adapté, efficace et en accord avec l'orientation stratégique de l'organisme, avec le suivi d'un certain nombre d'indicateurs dans les différents processus.

Début 2023, un audit de certification a été réalisé ayant fait ressort des éléments intéressants :

RESULTAT GLOBAL :

Action requise

Le système de management est efficacement mis en place, malgré l'émission quelques non-conformités mineures.

RECOMMANDATION DU RESPONSABLE D'AUDIT

Recommandation du responsable d'audit pour le ISO 9001:2015

La(les) non-conformité(s) identifiée(s) ne remettent pas en question la certification du système de management. La certification est donc recommandée sous réserve que le plan d'action corrective relatif aux non-conformités identifiées soit accepté.

DÉTAIL DE LA NON-CONFORMITÉ

Fiche numéro :	Critère d'audit :	Date du plan d'action corrective :	Date de mise en œuvre de l'action corrective :
Finding 1302893 - 1	ISO 9001:2015	02-mars-2023	02-mai-2023
Emis par :	Catégorie :	Réf. Document :	Action requise :
S LEONARD	Mineure	/	Soumettre un plan d'action corrective

Constat :

Les données personnelles font l'objet d'une analyse au titre du règlement RGPD. Toutefois, les modalités d'accès, de rectification ou de destruction ne sont pas précisément définies.

Exigence :

8.5.3

L'organisme doit respecter la propriété des clients ou des prestataires externes lorsqu'elle se trouve sous son contrôle ou qu'il l'utilise.

Preuve tangible :

Absence de mode opératoire, absence d'information dans le règlement du service public d'eau potable (07/2022) (site de Trepieds sur Sée)



SMPGA RAPPORT D'AUDIT

ANALYSE SWOT

Forces	<ul style="list-style-type: none"> - Leadership évident avec une démarche volontaire de progrès. - Bonne appréhension du contexte et politique qualité précise. Le système de surveillance des indicateurs est pleinement fonctionnel. - Implication et volontarisme des équipes dans la démarche. - Savoir-faire et maîtrise opérationnelle constatée - Ressources allouées permettant le maintien d'une production et d'une distribution d'eau en qualité et quantité conformes aux exigences légales. - Communication externe avec les acteurs de l'eau
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches d'identité et procédures processus ne sont pas stabilisées (imprécisions). L'appropriation de la démarche PDCA au niveau processus reste balbutiante. - Le suivi des exigences légales et réglementaires est en cours de structuration avec un cabinet externe. Les principaux textes métiers applicables (Directive EDCH) sont toutefois maîtrisés. - La gestion documentaire est à consolider.
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement des appels d'offre pour les contrats de délégation de service publics constitue une occasion de bien intégrer les processus externalisés dans le périmètre et d'étendre la portée du champ de certification.
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Des incertitudes permanentes demeurent quant au devenir des limites réglementaires applicables pour certains micropolluants (métabolites pesticides,...) - Le risque de pénurie en eau est pointé malgré une stratégie d'interconnexion des réseaux.

Compte tenu des faiblesses de nos documents et de notre gestion documentaire et étant donné la force liée à l'implication de nos équipes dans la démarche, la décision d'interrompre la démarche de certification a été prise afin de revoir nos documents et de disposer d'une gestion documentaire plus restreinte et plus opérationnelle.

VII) Suivi clientèle

A) Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0)

L'article 2.1 du règlement de service du SMPGA en vigueur en 2021 indique les prestations que le SMPGA garantit, à savoir pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau :

- l'envoi du devis sous **8 jours ouvrés** après réception de votre demande complète (ou après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire) ;
- la réalisation des travaux à la date qui vous convient ou au plus tard dans les **15 jours ouvrés** après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives ;
- **une mise en service de votre alimentation en eau au plus tard 14 jours ouvrés après votre demande ou le jour ouvré qui suit votre demande d'ouverture expresse, lorsque vous emménagez dans un nouveau logement doté un branchement existant conforme.**

B) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
(P151.1)

Formule de calcul :

Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000

	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)	Nb d'interruptions de services non programmées
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	0,07	2
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	0,00	0
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	0,00	0
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	0,00	0
<i>Marcey les Grèves</i>	1,40	1
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	0,00	0
<i>Vains</i>	0,00	0
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	2,15	4
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	1,97	3
<i>Saint Jean des Champs</i>	4,60	3
Moyenne	0,35	13

C) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements
(P152.1)

	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Nx branchement 2023	Total branchements 2023
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	98,57%	491	27820
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	100,00%	20	1 127
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	100,00%	18	2328
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	100,00%	3	1437
<i>Marcey les Grèves</i>	100,00%	20	746
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	100,00%	11	742
<i>Vains</i>	100,00%	1	524
<i>Le Parc, Tirepied-sur-Sée (Tirepied), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	96,83%	63	1 994
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	94,12%	34	1 623
<i>Saint Jean des Champs</i>	100,00%	19	678
Moyenne	98,38%	680	39019

D) Taux de réclamations (P155.1)

Formule de calcul :

(Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité) / Nombre d'abonnés x 1000

	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	Nb abonnés	Nb réclamations
<i>Anctoville sur Boscq, Avranches, Jullouville, Carolles, Donville-les-Bains, Granville, St Aubin des Préaux, St Jean des Champs (St Leger), St Pair sur Mer, St Planchers, Yquelon</i>	0,30	26 935	8
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Sartilly)</i>	0,00	999	0
<i>Lolif, Sartilly-Baie-Bocage (Champcey et Montviron), Bacilly, Genêts, Dragey-Ronthon (Dragey)</i>	0,00	2 184	0
<i>Sartilly-Baie-Bocage (Angey), Champeaux, Jullouville (St Michel des Loups), St Pierre Langers</i>	0,00	1 347	0
<i>Marcey les Grèves</i>	1,40	716	1
<i>Saint Jean le Thomas, Dragey-Ronthon (Ronthon)</i>	4,30	697	3
<i>Vains</i>	0,00	493	0
<i>Le Parc, Tirepiéd-sur-Sée (Tirepiéd), Ponts-sous-Avranches, St Jean de la Haize, Le luot, Chavoy</i>	0,54	1 860	1
<i>Bréville/Coudeville/Longueville</i>	1,31	1 522	2
<i>Saint Jean des Champs</i>	3,07	652	2
Moyenne	0,45	37 405	17

Détail des réclamations :

Contrat type	Commune	Type dossier
CEGA	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	COULEUR (RGE, BLCHE, VERTE, NOIR, JAUNATR ...)
CEGA	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	GOUT ODEUR (AMER,CHLORE,MOISI,TERRE, MEDICAM.)
CEGA	SAINT-JEAN-LE-THOMAS	ERREUR DE FACTURATION
CEGA	JULLOUVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	JULLOUVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	GRANVILLE	PRESSION OU DEBIT TROP FORT
CEGA	GRANVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	GRANVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	GRANVILLE	ERREUR DE FACTURATION
CEGA	GRANVILLE	NIVEAU DE PRIX
CEGA	DONVILLE-LES-BAINS	NIVEAU DE PRIX
REGIE	BREVILLE SUR MER	CONTESTATION DEGREVEMENT
REGIE	LONGUEVILLE	SUITE TRAVAUX
REGIE	SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	CONTESTATION DEGREVEMENT
REGIE	SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	NIVEAU DE PRIX
REGIE	MARCEY-LES-GREVES	PRESSION OU DEBIT TROP FORT
REGIE	TIREPIED	CONTESTATION DEGREVEMENT

VIII) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	51 855	51 918
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Variable	Variable
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48h	48h
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8%	100,0%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8%	100,0%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,2%	90,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,98	0,99
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,91	0,90
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,5%	1,1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,9%	78,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,24	0,35
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	96,10%	98,38%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 ans	11 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,30%	1,00%
P155.1	Taux de réclamations	0,46	0,45

